

**Tirage:** 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Imprimerie Bechtel SA**  
 Bellevue 4  
 2608 Courtelary  
 032 944 18 18  
 FAC: 032 944 17 56

**Délais de remise des publications**  
 Sport, utile et paroisses: lundi soir  
 Rédac. et annonces: mercredi 9h  
 Officiel: mardi 12h  
 fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarif des annonces**  
 sur demande  
 ou sur [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel:** 98 fr.

Réclame



**Les commerces du CIDE et les communes partenaires vous remercient pour votre soutien!**

# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

**Journal d'annonces et d'information**

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

## Saint-Imier: l'hôtel Hôtâ sur les bons rails

Le feuillet du projet de construction d'un nouvel hôtel à Saint-Imier a connu un nouvel épisode. Mercredi, les autorités imériennes ont tenu une conférence de presse pour faire le point sur la progression de ce dossier. Tous les éléments semblent à présent être réunis pour que cet hôtel d'un style nouveau et parfaitement intégré au centre urbain voie enfin le jour.

### Une longue étude pour un résultat convaincant

Tant les représentants de la commune, le maire Patrick Tanner et la conseillère municipale en charge du dossier, Jessica Froidevaux, que les architectes qui ont développé le projet et les maîtres d'œuvre de l'ouvrage, Robin et Luc Chételat, avaient le sourire aux lèvres pour présenter le fruit d'une année de réflexion.

L'été dernier, le plan d'implantation de cet hôtel avait en effet dû être entièrement revu, puisque l'endroit où il était initialement prévu, le Plateau-de-la-Gare, avait été rendu indisponible, suite à la découverte d'une importante pollution du sol. Le plan B a été de déplacer le projet de l'autre côté de la gare, dans l'actuel jardin public de la rue du Vallon, sur un terrain qui appartient à la commune et aux CFF.

Afin que cette nouvelle mouture du projet, qui avait été initié en 2015 déjà, tienne la route, ses partenaires ont mis les bouchées doubles en lançant une procédure qualifiée, dont l'une des missions était de respecter les contraintes liées à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS).

«L'exercice est parfaitement réussi, puisqu'à l'issue de



L'Hôtâ devrait parfaitement s'intégrer au quartier de la gare de Saint-Imier

quatre ateliers, leurs participants ont accepté le projet à l'unanimité, se réjouit Jessica Froidevaux. L'hôtel va s'intégrer à merveille dans l'espace urbain existant et même le rendre plus attractif pour la population de Saint-Imier.»

Le principal défi était de maintenir le jardin public existant et de le rendre plus attrayant. «Ce sera un hôtel dans le parc et non un parc pour l'hôtel,» résume Robin Chételat. Les promeneurs pourront donc continuer de fréquenter cet espace vert public, y faire jouer leurs enfants sur la place de jeux prévue et même

boire un verre sur la terrasse de l'hôtel.

### Ecologie et modernité ancrées dans le patrimoine historique

Pour l'auteur du projet, Gilles Marchand, du bureau biennois d'architecture GMA, il était important que le bâtiment de l'hôtel s'inscrive dans l'histoire urbaine de Saint-Imier, fortement marquée par son passé industriel horloger. C'est donc en s'inspirant des formes des bâtiments des logements ouvriers, qui donnent son caractère si particulier à la cité, que l'édifice a été conçu. Il aura

un aspect très compact, avec des structures répétitives et un toit en tuiles, un aspect qui ne devrait pas détonner dans son environnement.

Les soucis écologiques ont également joué un grand rôle dans l'établissement du projet.

D'abord l'hôtel est situé à deux pas de la gare, favorisant ainsi pour ses clients l'utilisation des transports en commun. Ensuite, il sera entièrement construit en bois. Idéalement en bois de provenance régionale, mais comme le reconnaît Gilles Marchand: «dans la situation actuelle du marché de la construction, il est très compliqué de suivre les filières d'approvisionnement des matières premières. Bien sûr, le bois régional sera privilégié, puisque le corps du bâtiment sera construit en épicea, mais nous devons aussi utiliser des essences plus exotiques pour certaines parties de l'œuvre.»

### L'Hôtâ prototype pour une chaîne en Suisse

Le nom Hôtâ provient du patois régional et désigne le logis, l'auberge, l'endroit où l'on se sent bien.

«Notre projet imérien sert de prototype à une nouvelle forme d'hôtellerie, fortement implantée dans la vie locale, qui offre la qualité d'accueil des auberges d'antan, qui respecte l'environnement et utilise les technologies les plus modernes. Mais c'est vraiment l'aspect relationnel qui est au centre de notre démarche. Notre idée est

réduite. Des espaces de rangement pour le matériel de sport, un espace de travail, une salle pour le petit-déjeuner et un bar ouvert au public compléteront l'offre de cette auberge des temps modernes.

### A quand les premiers clients?

La ténacité des auteurs du projet semble être à toute épreuve, puisqu'elle a survécu à ces longues années d'attente. Ce n'est donc pas le retard supplémentaire pris à cause du changement d'emplacement qui semble les effrayer.

Le projet, devisé à environ sept millions de francs, entièrement financé par des investisseurs privés, va être déposé dans les semaines à venir en vue de l'obtention d'un permis de construire.

Une fois les autorisations reçues, les travaux de construction devraient se dérouler relativement rapidement, puisque tous les éléments en bois seront préfabriqués. Idéalement l'Hôtâ pourrait accueillir ses premiers clients en automne 2022 déjà.

Y aura-t-il des oppositions? Les promoteurs ne l'excluent pas, mais se montrent confiants. «Nous avons déjà présenté le projet à tous les voisins et tous l'ont considéré positivement» assure Luc Chételat.

Si le projet hôtelier de Saint-Imier voit le jour, il sera en tout cas une contribution importante au développement touristique et économique de l'ensemble du Jura bernois, cruellement en manque de possibilités d'hébergement sur son territoire. |t|



La façade post-industrielle de l'hôtel ne devrait pas faire tache dans le parc public qui l'entoure

## SOMMAIRE

Une page se tourne à La Heutte L'école ferme définitivement ses portes	<b>7</b>
Projet innovant à Courtelary Un espace pédagogique et public	<b>11</b>
Passage de témoin à Tramelan Sacha Rieder à la tête de la Step	<b>22</b>
Jetez un coup d'œil à l'agenda Ne manquez aucun événement!	<b>27</b>
Rien n'arrête Mickael Marti Son séjour kenyan lui donne des ailes	<b>29</b>

Immobilier

**À LOUER**  
**COURTELARY**

Tannerie 5  
**Appart. 4½ pièces**

Environ 100 m<sup>2</sup>. Cuisine agencée, salon avec cheminée, salle de bains douche + baignoire.

Loyer: 1260 fr. avec garage, charges comprises.

Libre dès 1<sup>er</sup> octobre 2021  
**Tél. 079 546 81 68** de 9h à 20h

**À LOUER**  
**SAINT-IMIER**

**Appart. 4½ pièces**

très spacieux (env. 130m<sup>2</sup>) et moderne, cuisine ouverte sur salon, 3 chambres, 2 salles d'eau, jardin, place de jeux.

Loyer: 1460 fr. charges comprises

Disponible: à convenir  
**Tél. 079 354 67 13**  
ou [cabinet.begzati@hotmail.com](mailto:cabinet.begzati@hotmail.com)

**À VENDRE**  
**PLAGNE**

**Chemin des Traversins 4**  
**Maison**

Surface habitable: 144 m<sup>2</sup>  
Terrain autour de la maison: 1462 m<sup>2</sup>

**Contact: 079 204 41 83**

**À LOUER**  
**TRAMELAN**

**Rue Méval 20**  
**Appart. 4 pièces**

avec terrasse.  
Loyer: 1180 fr. charges comprises.  
Grand garage pour 2 voitures  
150 fr. par mois.

libre dès 1.08.2021  
**Tél. 032 487 31 20**

**Le Bazar à Jean**  
Produits du terroir Vente directe

**La tondeuse à Jean**  
**La Cibourg**

- Entretien de jardin
- Tonte de votre pelouse
- Déneigement

Prix sur demande  
Jean Lozeron  
Tél. 079 312 33 87



**Richner sa**  
Bestattungen  
Pompes funèbres  
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121  
2503 Biel-Bienne, Tél. 032 365 31 41  
[www.richner-bestattungen.ch](http://www.richner-bestattungen.ch)  
[richner.sa@bluewin.ch](mailto:richner.sa@bluewin.ch)

**LA ROSERAIE**

**La Roseraie**  
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

**LA ROSERAIE**  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, [WWW.LAROSERAIE.CH](http://WWW.LAROSERAIE.CH)

[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)  
[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)

Emplois

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
BERNE FRANCOPHONE

**ceff**



**Mon avenir professionnel au ceff**  
Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone, pour son domaine SANTÉ-SOCIAL, met au concours une place de :

**MÉDIATHÉCAIRE**  
à temps partiel (50 – 60 %)

**Tâches**  
Vous avez la responsabilité globale de la médiathèque, conseillez les utilisateurs (élèves, corps enseignant et personnel) et gérez tout le processus de commande, de catalogage, de prêt et de stockage des documents. Vous participez à la recherche documentaire et proposez toute action promotionnelle.

**Profil recherché**  
Au bénéfice d'un CFC d'agente ou d'agent en information documentaire ou d'un titre jugé équivalent, vous avez une bonne expérience dans une fonction similaire ainsi qu'une parfaite maîtrise des outils informatiques nécessaires à cette activité spécialisée. Vous êtes autonome et avez beaucoup d'idées pour le développement d'une médiathèque.

**Entrée en fonction**  
1<sup>er</sup> janvier 2022

**Lieu de travail**  
ceff SANTÉ-SOCIAL, Saint-Imier

**Conditions d'engagement**  
Selon les dispositions légales du canton de Berne

**Renseignements**  
Auprès de M. Daniel Roulin, directeur du domaine SANTÉ-SOCIAL, au numéro 032 942 62 62 ou par courriel à l'adresse [daniel.roulin@ceff.ch](mailto:daniel.roulin@ceff.ch).

**Offre de services**  
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 15 août 2021, à l'adresse de postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoie 33, 2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse [rh@ceff.ch](mailto:rh@ceff.ch).

Plus d'informations sur [ceff.ch](http://ceff.ch)

**ceff**  
Rue Baptiste-Savoie 33 CH-2610 Saint-Imier  
Tél. +41 32 942 43 43 [info@ceff.ch](mailto:info@ceff.ch)

**Félicitations**

Félicitations Alain pour l'obtention de ton CFC de charpentier.

Nous te souhaitons tout le meilleur pour ton avenir ta famille



Toutes nos félicitations à notre collègue

**YOANN ADATTE**

pour l'obtention de son CFC de géomaticien



**sigeom**

Emplois

**SAINT-IMIER** TERRE D'ÉNERGIES **MISE AU CONCOURS**

En raison du départ à la retraite de la titulaire et afin de compléter son équipe, la Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste d'

**assistant/e social/e et de curateur/trice professionnel/le**  
**à un taux de 80 %**

Le détail de l'annonce est disponible sous [www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch) > administration > offres d'emploi

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> novembre 2021 ou date à convenir

Les candidatures et les documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Assistant/e social/e», jusqu'au 30 juillet 2021.

Numéro national **0842 80 40 20**

Pour vous – chez vous **AIDE ET SOINS A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:  
**SAMD, 032 487 68 78**

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:  
**Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53**

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):  
**SASDOVAL, 032 941 31 33**

ou inscription en ligne à l'adresse [www.opanspitex.ch](http://www.opanspitex.ch)

**Favorisez nos annonceurs**



**Réouverture de la Métairie**  
**vendredi 16 juillet 2021 à 17 heures**  
Apéritif de bienvenue offert

Un moment hors du temps à 1301 mètres d'altitude



Karl, Mathias, Manfred et Rosa Bühler se réjouissent de vous retrouver et de vous accueillir !

Ouvert du vendredi au dimanche et sur demande  
Pour des raisons d'organisation, il est indispensable de réserver pour manger, merci !

[www.jobert.ch](http://www.jobert.ch) / [info@jobert.ch](mailto:info@jobert.ch) / 032 489 19 12

## COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



## Taxe des chiens

La taxe sur les chiens est due en août et sera prélevée au moyen d'une facture auprès de tous les propriétaires qui ont enregistré leur animal auprès de la commune.

Si vous avez acquis un nouveau chien, celui-ci doit alors être annoncé soit par téléphone ou par courriel à la commune de Romont. Cette démarche permettra d'obtenir un ID AMICUS pour ensuite s'identifier lors de toutes procédures liées à l'animal et auprès du vétérinaire.

Pour rappel, la taxe se monte à 70 francs pour les chiens du village et à 50 francs pour les chiens de fermes isolées. En cas de soustraction de la taxe, l'art. 16 de la Loi sur les chiens du canton de Berne s'appliquera, c'est-à-dire que toute personne assujettie à la taxe des chiens qui, intentionnellement ou par négligence, obtient ou tente d'obtenir que cette taxe ne soit pas prélevée alors qu'elle devrait l'être sera punie d'une amende. | *cm*

## Vacances du secrétariat communal

Durant la période estivale, le bureau sera fermé du 19 juillet jusqu'au 9 août inclusivement. La réouverture du guichet est prévue le jeudi 12 août selon l'horaire habituel.

Durant cette période, et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 078 899 02 02 ou le

079 228 79 77 durant la journée.

## Dossiers mis en dépôt public

Durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées sur rendez-vous au 078 899 02 02. | *cm*

## PLAGNE

## Concert des Branle-Glottes pour les amis et membres passifs



Reprise des concerts après une année et demie de silence, photo: jcl

Après plus d'une année et demie bloquée par le virus, le bec cloué sans travailler les glottes s'est terminé vendredi dernier à la buvette du FC Plagne par un concert plein d'enthousiasme. Une reprise pleine d'entrain sous la baguette de Charlene Lebois

devant un parterre étoffé de membres amis et passifs.

Philippe Siraut, tout fraîchement vêtu du costume de président, a remercié en premier les membres pour leur patience indéfectible durant cette longue période de privation due à la pandémie

et également le nombreux public d'amis et supporters venu soutenir cette reprise.

Du côté de la direction, le président a annoncé à l'assistance que Charlene Lebois a rendu sa baguette à la fin juin, tout en restant disponible jusqu'à la reprise de son

pupitre de direction par un successeur.

C'est avec le traditionnel repas entre amis de la musique que cette reprise préestivale a clôturé la soirée dans la bonne humeur.

| *jcl*

## ROMONT, SAUGE, ORVIN, PÉRY-LA HEUTTE

## Fermeture de l'agence AVS

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée du lundi 19 juillet au vendredi 6 août. | *agence avs du bas-vallon*

## SAUGE AVIS OFFICIELS



## Fermetures

Pendant la pause estivale, le bureau municipal ainsi que toutes les salles communales sont complètement fermés du 19 juillet au 13 août.

Les salles rouvriront le lundi 16 août aux heures de location et pour le bureau se sera le mardi 17 août de 15h à 17h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87.

Concernant les sacs et vignettes Celtor, il n'y a pas de vente ni à Frinwillier, ni à Vauffelin pendant cette période. Vous trouverez ces sacs et vignettes Celtor dans les magasins d'Orvin, Péry et ceux de la vallée de Tavannes.

Merci d'en prendre bonne note et nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. | *cm*

## Permis de construire

Durant la fermeture du bureau municipal, les demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultées sur rendez-vous.

Merci de contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87. | *cm*

## Petit permis de construire

délivré selon art. 27 DPC

Requérante: Jacqueline Laager, Haut du Village 1, 2536 Plagne. Auteur du projet: Pascal Schaefer SA, Est 2, 2732 Reconwillier. Propriétaire foncière: Jacqueline Laager, Haut du Village 1, 2536 Plagne. Projet: remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur air-eau au nord de l'immeuble sis sur parcelle N° 521, Haut du Village 1, 2536 Plagne, zone M2. Dérogation: art. 80 LR. Dimensions: selon plans déposés à la Commune municipale de Sauge. | *cm*

## COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



## Création de l'APO et nomination du comité

A la suite de l'acceptation de la création de l'association APO Association Parking Les Prés-d'Orvin à la dernière Assemblée municipale ainsi que des règlements y relatifs, les partenaires (Communes d'Orvin et de Nods et Parc Régional Chasseral) entament maintenant les démarches

pour la mise en fonction de cette nouvelle association. La première étape est la constitution du comité de l'APO (1 membre par partenaire), qui aura pour tâche la mise en œuvre administrative et technique de ce grand projet de stationnements payants aux Prés-d'Orvin.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a désigné son conseiller municipal Arthur Balz pour le représenter au comité. M. Balz a suivi le dossier dès le début et a toutes les compétences requises pour siéger dans ce comité. Le Conseil municipal le remercie sincèrement pour son engagement. | *cm*

## Stratégie de stationnement au village d'Orvin

A la suite du mandat attribué en 2020 au bureau Emch + Berger Verkehrsplanung AG, le Conseil municipal a reçu pour consultation le rapport final concernant la stratégie de stationnement au village ainsi qu'une proposition de règlement de stationnement.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a pris la décision d'attendre la fin des travaux de la traversée du village, avec les réaménagements de la Place du Village et de la Petite Place, et étudiera encore la possibilité d'étendre les possibilités de stationnement au village. Après cela,

il élaborera un règlement ad hoc, ceci pour le deuxième semestre de 2022.

La stratégie de stationnement et l'élaboration du règlement de parcage seront suivies par Patrik Devaux, maire, et Arthur Balz, conseiller municipal en charge de l'urbanisme. | *cm*

## Crue de l'Orvin le 22 juin

Julien Tièche, conseiller municipal en charge de la voirie, informe que, au lendemain des intempéries, les employés de la voirie municipale ont fait le tour des chemins et du territoire communal afin de remettre en état ce qui avait été détruit.

Concernant la crue de l'Orvin, qui a débordé au Coin (Crosse de Bâle) en provoquant une grande inondation des bâtiments du quartier, les voyers ainsi que M. Ramseyer, garde-pêche cantonal mandaté sur place, sont remontés le cours de la rivière et proposent de faire installer une

grille supplémentaire en amont.

Le Conseil municipal va entreprendre les démarches nécessaires à ces travaux indispensables à la sécurité et en prévention d'éventuelles nouvelles intempéries. | *cm*

## Permanences du maire

En raison des vacances annuelles, les permanences du maire sont suspendues et reprendront tous les lundis à partir du 23 août. | *cm*

## Administration: fermeture

Nous informons les citoyens que l'administration municipale sera fermée du lundi 26 juillet au vendredi 13 août. Durant cette période, une permanence téléphonique sera assurée par l'administration, en cas d'urgence uniquement, au numéro 032 358 01 86. | *cm*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

## SANTÉ BERNOISE

## Consultation en ligne sécurisée concernant les questions d'addiction

Santé bernoise propose des consultations en ligne de qualité, sécurisées et anonymes aux personnes concernées, à leurs proches et aux professionnels.



Les demandes sont traitées par nos conseillers-ères spécialisés(e)s dans un délai de 72 h/3 jours au maximum. Après une inscription unique, nos conseillers-ères spécialisés-e-s sont également disponibles pour une consultation plus longue – en ligne et/ou dans les locaux de Santé bernoise. Les consultations, destinées aux personnes résidant dans le canton de Berne, sont gratuites, confidentielles et discrètes. L'offre est disponible en français et en allemand.

## Sécurité et protection des données garanties

Pour nos consultations en ligne, nous utilisons la plateforme sécurisée SafeZone.ch – le centre national de compétence pour la consultation en ligne concernant les questions d'addictions.

## La consultation en ligne facilite le contact

Daniel Maibach, directeur Consultation et thérapie, en est convaincu: il existe un réel besoin de consultation en ligne, indépendamment de l'heure et du lieu. Cette

offre en ligne comble une lacune importante. « Cette consultation en ligne apporte une valeur ajoutée à toutes les parties concernées: un premier contact en ligne, sous forme anonyme et à bas seuil facilite l'accès à la consultation. Le suivi est ainsi amélioré et cette nouvelle flexibilité permet de mieux répondre aux besoins des client(e)s qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas venir consulter régulièrement sur place ».

## Combinable avec une consultation sur place

La consultation en ligne est disponible de manière ponctuelle ou sur une plus longue durée. Il est également possible de combiner cette offre avec une consultation dans les locaux de Santé bernoise: avec ses quatre centres régionaux à Bienne, Berne, Berthoud et Thoun, ainsi que ses sites supplémentaires dans toutes les régions, la fondation est présente dans tout le canton de Berne et donc toujours proche de ses client(e)s. | *santé bernoise*

## CATHOLIQUES

## UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie 032 329 56 01

**Pour les funérailles:** renseignements au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

**En dehors des heures de bureau:** le répondeur au même numéro vous renseignera sur le prêtre responsable.

**Messes à Bienne:** vendredi 9 juillet 18h, Eglise Sainte-Marie Crypte; samedi 10 juillet 18h, Eglise de Saint-Nicolas; dimanche 11 juillet 10h, Eglise Sainte-Marie; mardi 13 juillet 9h, Eglise Christ-Roi chapelle; mercredi 14 juillet 9h, Eglise Sainte-Marie Crypte; jeudi 15 juillet 9h Eglise Saint-Nicolas et vendredi 16 juillet 18h, Eglise Sainte-Marie crypte. Limitation 100 personnes voire 50 personnes selon le volume du lieu, port du masque restent actuels.

**Messe à Péry:** samedi 14 août à 18h, chapelle de Péry-Reuchenette max. 20 pers., dans le respect des directives de l'OFSP, masque obligatoire.

**Autres célébrations:** se référer à l'Angelus ou consulter le site internet [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch), également par téléphone au secrétariat de Bienne 032 329 56 01.

**Archives de la communauté catholique des villages:** nous sommes toujours à la recherche de documents: photos, cartes postales, historiques, faits divers, etc.

**Newsletter:** vie actions de la communauté catholique des villages Péry, s'inscrire à [cdv-communautaire-catholique-pery@bluewin.ch](mailto:cdv-communautaire-catholique-pery@bluewin.ch).

**Visites de la Chapelle:** toujours pas au programme.

**Location de la salle Ste Bernadette:** toujours pas actuelle (Covid).

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

## PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

**Horaires liturgiques:** samedi 10 juillet 18h à Corgemont; dimanche 11 juillet, 10h à Saint-Imier. Pas de messe en semaine durant les vacances scolaires.

## RÉFORMÉES

## COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

**Cultes d'été:** dimanche 11 juillet, 10h, à Renan et Courtelary. Voir la rubrique de ces paroisses pour plus d'informations.

**Ecoute et prière:** 077 423 20 20 ou [ecoute@referguel.ch](mailto:ecoute@referguel.ch).

*Collaboration: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, [matteo.silvestrini@referguel.ch](mailto:matteo.silvestrini@referguel.ch)*

*Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, [macaire.gallopin@referguel.ch](mailto:macaire.gallopin@referguel.ch)*

[www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)

## PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

**Cultes:** dimanche 11 juillet, 10h, Courtelary. Prochain culte dans la paroisse le 25 juillet à Cortébert.

**Groupe de prière œcuménique:** notre groupe marque une pause de l'été et se réjouit de reprendre à la rentrée.

**Vacances du pasteur:** David Kneubühler est en vacances du 12 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus. Il n'est pas atteignable pendant cette période.

*Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, [david.kneuebuehler@referguel.ch](mailto:david.kneuebuehler@referguel.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66 [ch.c.brechbuehler@gmx.ch](mailto:ch.c.brechbuehler@gmx.ch)*

*Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, [4hohermuth@bluewin.ch](mailto:4hohermuth@bluewin.ch)*

*032 489 17 08 [corgecorte@referguel.ch](mailto:corgecorte@referguel.ch) [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)*

## PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

**Cultes:** dimanche 11 juillet, cultes d'été à Courtelary (et Renan), 10h.

**Coin enfant:** disponible durant toutes les célébrations à l'église, un endroit pour dessiner, bouquiner, etc.

**Bible en plein air:** partages bibliques dans les jardins, prochaine date le 22 juillet à 19h. Plus d'informations et inscriptions auprès de M. Bader.

**Visites:** besoin ou envie d'une visite? N'hésitez pas à prendre contact avec la pasteure.

*Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), [maelle.bader@referguel.ch](mailto:maelle.bader@referguel.ch)*

*Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, [philippe.hauri@bluewin.ch](mailto:philippe.hauri@bluewin.ch)*

*Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, [annelise@bluewin.ch](mailto:annelise@bluewin.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

## PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

**Culte d'été en demi-région:** dimanche 11 juillet à 10h au temple de Renan avec la pasteure Maëlle Bader.

**Prochain culte dans notre paroisse:** dimanche 1<sup>er</sup> août à 10h.

**Conseil de paroisse:** mardi 13 juillet à 8h30 à la cure.

**Offres en ligne:** textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël: [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch).

**Facebook/Instagram:** les Paroisses réformées de l'Erguël sont désormais aussi présentes sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous abonner pour suivre les activités.

**Envie d'une visite?:** prenez contact avec nos deux dames visiteuses: Suzanne Stauffer (032 961 11 58), Lotti Lanz (032 961 16 43) ou avec le pasteur (coordonnées ci-dessous). Ils se feront un plaisir de passer.

**Ecoute et prière:** cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et/ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à [ecoute@referguel.ch](mailto:ecoute@referguel.ch).

*Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, [serge.medebielle@referguel.ch](mailto:serge.medebielle@referguel.ch) Pendant l'arrêt de travail de M. S. Médebielle, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, téléphone: 079 229 34 84, [daniel.wettstein@unine.ch](mailto:daniel.wettstein@unine.ch)*

*Présidente: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05*

*Secrétariat: [laferriere@referguel.ch](mailto:laferriere@referguel.ch) [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

## PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL PÉRY rue du Collège 12

**Cultes:** dimanche 11 juillet, 10h, à Orvin. Officiante: Valérie Gafa. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

**Proposition d'intercession:** dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour le syndicat des paroisses du Par8.

**Fruits TerrEspoir:** les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 19 août. Livraisons le 2 septembre à Péry, Vauffelin, Orvin.

**A votre disposition:** nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter: Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16. **Site internet:** votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet [www.paroisse-rondchatel.ch](http://www.paroisse-rondchatel.ch) où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

*032 485 11 85 (lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)*

*[contact@paroisse-rondchatel.ch](mailto:contact@paroisse-rondchatel.ch) [www.paroisse-rondchatel.ch](http://www.paroisse-rondchatel.ch)*

*Services funèbres: permanence au 079 724 80 08*

*Location de salles: 032 485 11 85 Grain de sel, Orvin; salle de la cure, Orvin; salle de paroisse, Péry*

*Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76 Gilles Bourquin 079 280 20 16*

## PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

**Culte:** dimanche 11 juillet, 10h, à Renan, pasteure Maëlle Bader.

**Offres en ligne:** textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël: [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch).

**Ecoute et prière:** cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et/ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à [ecoute@referguel.ch](mailto:ecoute@referguel.ch).

*Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, [serge.medebielle@referguel.ch](mailto:serge.medebielle@referguel.ch) Durant l'arrêt de travail de notre pasteur, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, tél 079 229 34 84.*

*Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38*

*Secrétariat: [renan@referguel.ch](mailto:renan@referguel.ch) [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

## PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

**Cultes:** dimanche 11 juillet, culte d'été en demi-région, Renan 10h.

**Préavis:** dimanche 18 juillet, Méditation et Musique, Sonviller, 10h. Pour un transport, 032 941 37 58 en matinée.

**Bible au jardin:** un temps d'étude biblique, un verre de l'amitié, dans le jardin de François et Roland jeudi 15 juillet à 19h. Inscriptions auprès de Macaire Gallopin au 076 740 82 50 ou [macaire.gallopin@referguel.ch](mailto:macaire.gallopin@referguel.ch).

**Coin-enfants à la collégiale:** désormais disponible à la collégiale, pour les petits qui accompagnent leurs parents. **Jardin communautaire à la cure:** pour tout renseignement concernant la suite, s'adresser à François Zwahlen-Gerber, 079 696 74 30.

**Femmes protestantes:** rencontres du vendredi matin suspendues jusqu'à nouvel avis.

**Après-midis récréatifs des aînés:** suspendus jusqu'à nouvel avis.

**Respiration:** le mercredi de 12h à 12h30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

**Coin-méditation à la collégiale:** situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouvez brochures et bibles à consulter ou à emporter, ambiance propice à la détente et à la réflexion.

**Nous restons à votre service!:** la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

*Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, [macaire.gallopin@referguel.ch](mailto:macaire.gallopin@referguel.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00*

*032 941 37 58 [paroisse.st-imier@referguel.ch](mailto:paroisse.st-imier@referguel.ch) [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)*

## PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

**Culte:** dimanche 11 juillet, 10h à Courtelary.

**Aînés:** le mardi à 14h à la cure (Collège 19), jeux et partage. Responsables: Danielle Messerli, 032 489 24 57 et Carinne Tièche 032 489 24 72.

**Accompagnement du pasteur:** si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, vous avez une question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, [sonceboz-sombeval@referguel.ch](mailto:sonceboz-sombeval@referguel.ch)*

*Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, [richard.riesen@referguel.ch](mailto:richard.riesen@referguel.ch)*

*[www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval](http://www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval)*

## PAROISSE RÉFORMÉE SONVILLIER

**Culte:** dimanche 11 juillet, culte d'été à 10h à l'église de Renan. Officiante: Maëlle Bader.

*Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), [alain.wimmer@referguel.ch](mailto:alain.wimmer@referguel.ch)*

*Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41*

*Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens 077 429 74 59 [location@paroissesonvillier.ch](mailto:location@paroissesonvillier.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*[www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)*

## STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

**Pfarramt:** die Vertretung des Pfarrers während seiner Ferien vom 10. Juli bis zum 7. August übernimmt Pfarrer Ruedi Kleiner. Er ist über die Pfarramtsumnummer erreichbar: 079 363 97 16.

**Kaffeepause Renan:** am Mi, 14.7. um 9.30 Uhr im Anker.

**Nächster Gottesdienst:** am 15. August um 14 Uhr Schule Cortébertmatten mit Pfarrer Stefan Meili und Schwytzerörgelmusik.

*Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16*

## PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

**Culte des pâtures:** dimanche 11 juillet, 10h, Loge de la Chaux, Les Reussilles, pasteur P. Kneubühler et F. Surdez. Collecte en faveur du Fonds d'encouragement à la formation en Eglise. Taxi: s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 487 41 50.

**Célébrations œcuméniques aux homes:** merci de vous renseigner auprès de la direction des homes.

*Services funèbres: permanence au 0848 778 888*

*[www.par8.ch](http://www.par8.ch)*

## PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

**Prière du mardi:** pause estivale reprise le 17 août.

**Culte:** dimanche 8 août, 10h, église de Villeret, culte de la Fête nationale. **Grillades party:** vendredi 27 août dès 18h à la cure, inscriptions jusqu'au 24 août au 079 289 95 06.

**Soutien:** la Paroisse et la Collaboration s'organisent pour offrir du soutien logistique et moral à vous toutes et tous et surtout à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Prière de suivre nos communications dans la presse et sur le site internet.

*Pour toute demande d'aide, ou pour proposer votre aide: 079 289 95 06, [matteo.silvestrini@referguel.ch](mailto:matteo.silvestrini@referguel.ch)*

*L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: [villeret@referguel.ch](mailto:villeret@referguel.ch)*

*Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

## ÉVANGÉLIQUES

## ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

**Culte en français:** dimanche 11 juillet à 10h.

*[www.gfc.ch](http://www.gfc.ch)*

## ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

**Culte:** dimanche 11 juillet, culte à 10h sur place. Le port du masque est obligatoire. Programme pour les enfants sur place. Possibilité de suivre le culte en live sur notre chaîne YouTube: église mouvement.

*Infos générales: [www.eglisevmmt.ch](http://www.eglisevmmt.ch)*

## ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

**Célébrations:** dimanche 11 juillet à 10h avec le pasteur Luc Normandin. Thème: *Dieu agit encore aujourd'hui*. Dimanche 18 juillet à 10h, célébration animée par l'équipe du groupe de jeunes qui va en Roumanie pour un voyage d'entraide.

**Groupe de Jeunes du ROC - L'Amour en Action:** du 19 au 31 juillet, voyage d'entraide en Roumanie. Pour vivre cette aventure, 27 personnes: des familles avec des enfants, un couple et des jeunes célibataires et ados.

**Pause estivale:** dimanche 25 juillet, pas de rencontre dans nos locaux.

**Célébration spéciale pour la fête de la Suisse:** dimanche 1<sup>er</sup> août à 10h, pour toute la famille.

**Célébration suivie d'un pique-nique:** dimanche 8 août à 10h, pour vivre l'église autrement.

**ACTIV'ETE 2021:** c'est parti ... du mercredi 11 août au vendredi 13 août. Pour bien finir les vacances d'été. Nous proposons 3 jours d'activités ludiques, sportives, artistiques, culturelles... à choix pour les enfants de Saint-Imier (et les villages alentours) en âge scolaire (école enfantine-11h). Info et inscription auprès de Renate Normandin 032 941 58 25.

**Prière:** pour le planning d'été du temps de prière du lundi à 20h contactez Timothée Jaccard 076 675 94 85.

**Service d'entraide:** disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière, Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.

**Autres activités:** cours de formation et de réflexion. Différents groupes de maison durant la semaine. Pour info contactez le pasteur au 032 941 58 25.

*Luc et Renate Normandin 032 941 58 25 <http://egliseroc.wordpress.com>*

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

**Camp FLACH:** vendredi 9 juillet au samedi 17 juillet.

**Culte:** dimanche 11 juillet à 9h30 avec Daniel Nussbaumer. Il sera possible de regarder le culte sur le blog [www.la-bethania.ch](http://www.la-bethania.ch).

**Béthania ouverte:** jeudi 15 juillet à 19h, apéro.

**A votre disposition:** le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

*Bertrand Mathys, pasteur, 032 941 49 67 [www.la-bethania.ch](http://www.la-bethania.ch)*

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

**Culte:** dimanche 11 juillet, 10h, prédicateur Walter Allemand, aussi en ligne. Culte en présentiel dans le respect des directives sanitaires (masque, désinfection des mains, distanciation).

*David Weber, pasteur [djw.weber@gmail.com](mailto:djw.weber@gmail.com) [www.ab-stimier.ch](http://www.ab-stimier.ch)*



## ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

**Service religieux:** dimanche 11 juillet à 9h30. Pas de service mercredi. **Services religieux disponibles aussi par vidéo (IPTV):** le dimanche, <http://skipa.tv/channels/geneva/> Nom d'utilisateur: lemot, mot de passe: ena2020. [www.nak.ch](http://www.nak.ch)

*Didier Perret, [dpe2610@gmail.com](mailto:dpe2610@gmail.com) 079 240 72 73 [www.stimier.nak.ch/agenda](http://www.stimier.nak.ch/agenda)*

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

**Culte:** dimanche 11 juillet, 10h. **Prédication:** dimanche 11 juillet, 11h. **Etude biblique:** mardi 13 juillet, 20h.

*[www.eepp.ch](http://www.eepp.ch)*

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

**Culte:** dimanche 11 juillet à 9h45 à l'Armée du Salut, culte en commun avec inscription ou en direct sur YouTube. **Gottesdienst:** dimanche 11 juillet à 10h à Jean Guy, avec SMM.

*[www.menno-sonnenberg.ch](http://www.menno-sonnenberg.ch)*

## ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

**Culte:** dimanche 11 juillet, 9h45, culte d'été interéglises, Armée du Salut, Speakids (enfants) et garderie. Inscription demandée. Aussi diffusé en ligne. Détails: [tramelan.armeedulsalut.ch](http://tramelan.armeedulsalut.ch)



# Lutte contre les invasives: une première action le 20 juillet

La population chaleureusement invitée à se joindre aux équipes de la bourgeoisie et du Parc Chasseral



La première session d'arrachage sera consacrée au solidage nord-américain, certes magnifique mais mortel pour la végétation indigène



La vergerette annuelle menace directement la végétation si importante de nos prairies maigres

artificiels -, mettent en péril quantité d'espèces indigènes très importantes pour notre faune, nos insectes et oiseaux en particulier.

Si l'on n'y prend pas garde, des zones entières, auparavant habitées de nombreuses variétés caractéristiques, seront recouvertes d'une seule plante, renouée ou autre solidage par exemple...

## Quatre espèces dans le viseur 2021

La Municipalité et le Parc ont décidé de cibler cette année la lutte contre quatre espèces invasives répertoriées en plusieurs endroits de la commune, à savoir la vergerette annuelle (voir texte et photo ci-contre), le buddleia de David ou arbre à papillon, la renouée du Japon et les variétés nord-américaines de solidages.

## Biodiversité en danger

Voici plusieurs mois que la Municipalité planche, avec les biologistes du Parc régional Chasseral dont notre commune fait partie, sur les actions possibles dans la lutte contre les plantes invasives. La première de ces actions sera menée le 20 juillet prochain, de 9h à 12h, sur le territoire de La Heutte.

Cette lutte, rappelons-le, est absolument indispensable si l'on entend préserver et même réactiver la biodiversité régionale. Les plantes invasives, qui ont été introduites par l'homme dans l'environnement sauvage -principalement par dissémination provenant des jardins

organisée à La Heutte par le Parc Chasseral et impliquant à la fois les membres de la Bourgeoisie et tous les bénévoles intéressés.

Cette première sortie sera centrée essentiellement sur les solidages.

## Sus aux solidages nord-américains!

Originaires d'Amérique du Nord, le solidage du Canada et le solidage géant (Solidago canadensis et Solidago gigantea) ont été importés pour agrémenter des jardins. Aujourd'hui, ces deux espèces sont formellement interdites de culture, de vente et d'utilisation quelconque. Mais le mal est fait: après avoir colonisé talus, bords de route et autres terrains pauvres, elles se propagent dans tous les milieux, humides aussi bien que secs.

Atteignant deux mètres et demi de hauteur lorsqu'ils trouvent un sol propice, les solidages se parent de fleurs jaunes certes charmantes à l'œil, mais qui dégagent une quantité énorme de graines et permettent donc une coloni-

## Nous pouvons tous agir!

Les services techniques municipaux, on l'a déjà écrit et illustré dans ces Avis officiels, s'investissent fortement pour la biodiversité. Ils créent des zones de prairies sauvages indigènes partout où c'est possible, arrachent toutes les invasives qu'ils rencontrent et ne sèment ou plantent évidemment que des végétaux très souhaitables pour nos insectes et notre petite faune en général.

## Précieux jardins

La population peut agir elle aussi dans le même sens exactement, en débarrassant chaque jardin des espèces invasives. Des jardins, on le sait, qui se révèlent d'un apport très précieux pour la biodiversité, lorsqu'ils sont cultivés dans ce sens.

Aussi la Municipalité invite-t-elle très chaleureusement toutes les habitantes et tous les habitants à se pencher sur les plantations et autres zones vertes qui les entourent. Et actuellement en particulier, nous sommes tous exhortés à arracher les plants de vergerette annuelle (photo ci-contre), cette herbacée fort jolie, mais terriblement invasive.

Originarie elle aussi d'Amérique du Nord, la vergerette a été introduite comme plante ornementale, dès le... 17<sup>e</sup> siècle!

## Interdite, mais elle ne le sait pas...

Aujourd'hui formellement interdite, cette espèce a malheureusement fait son nid dans nos régions. Autrefois rudérale (croissant donc

dans les décombres, décharges, terrains vagues), elle s'est adaptée à toutes sortes de milieux et menace actuellement nos prairies sèches et donc la flore indigène dont nos papillons et autres insectes ont impérativement besoin.

A Péry-La Heutte, de nombreux jardins ont été choisis par cette jolie invasive, qui y fleurit allégrement depuis une quinzaine de jours.

Cette plante est d'autant plus malvenue que son potentiel d'expansion est énorme, grâce à deux éléments principaux: elle se reproduit de manière asexuée et n'est contrôlée ici par aucune des maladies et aucun des ravageurs qui limitent sa propagation sur le continent américain.

## A la poubelle s.v.p.

Les autorités municipales remercient chaleureusement la population de procéder à l'arrachage de la vergerette annuelle. En cas de doute, les services municipaux vous renseigneront volontiers, pour vous aider à distinguer cette invasive de ses cousines indigènes.

Les vergerettes arrachées, qui ont déjà été pollinisées cette année, doivent être éliminées si possible avec les ordures ménagères. Il ne faut en aucun cas les déposer dans la nature ou sur un compost. Tous ensemble, nous parviendrons à rendre à notre commune et à ses alentours la végétation riche et variée qu'elle mérite.

| cm

## Vous souhaitez prendre part à cette action citoyenne pour l'environnement?

Inscrivez-vous jusqu'au jeudi 15 juillet prochain y compris, auprès du responsable technique Yanik Chavallaz ou du secrétaire municipal Thierry Egger, par courriel à [y.chavallaz@pery-laheutte.ch](mailto:y.chavallaz@pery-laheutte.ch) ou [t.egger@pery-laheutte.ch](mailto:t.egger@pery-laheutte.ch), ou par téléphone au 032 485 01 50

sation fort dommageable. Se développant en peuplements denses, ces variétés invasives recouvrent en effet complètement le sol et supplantent donc la flore indigène.

De surcroît, leur pollen provoque facilement le rhume des foins.

Les solidages ne fleurissent pas encore, mais cela ne saurait tarder. Aussi est-il important de les éliminer au plus vite. | cm

## Levure à La Heutte: remerciements pleinement justifiés

Mardi soir, La Heutte vivait la levure de sa place du Lion d'Or, actuellement en pleine réfection. Aux représentants des divers corps de métier se joignaient ceux de la Municipalité, maître d'ouvrage. Dès lors, quelque 35 personnes prenaient part à

cette traditionnelle cérémonie, qui voyait évidemment la pose d'un petit sapin sur la charpente montée le jour même.

## Magnifique!

Claude Nussbaumer, maire, adressait ses chaleureux remer-

ciements à toutes les entreprises impliquées dans cette profonde réfection. Il rappelait que lancé durant la semaine 12, ce chantier ne comptait mardi soir que quinze semaines de vie. «Quel immense travail effectué en un si court laps de temps!», soulignait

le chef de l'Exécutif en saluant le sérieux et les compétences de tous les professionnels engagés.

Claude Nussbaumer exhortait les travailleurs impliqués à la plus grande prudence, souhaitant que la future nouvelle et magnifique place du village

de La Heutte ne cause pas le moindre accident.

## Une belle adaptabilité

La date de cette levure tombait d'autant mieux que la journée de mardi a illustré concrètement l'exceptionnelle adaptabilité et la précieuse collaboration des professionnels choisis.

On connaît la pénurie de bois en Suisse, et particulièrement le manque des lamellés-collés et des grosses poutres prévus pour l'ossature du bâtiment qui abritera les locaux de la voirie et ceux du nouveau chauffage à distance. Or pour contrer cette pénurie, la menuiserie a modifié les plans de base et la charpente, de manière à pouvoir utiliser les matériaux aujourd'hui disponibles et donc à respecter

le calendrier prévu par la Municipalité.

Ce calendrier s'appuie, rappelons-le, sur une date capitale: le 1<sup>er</sup> octobre 2021, date de la mise en service du chauffage à distance de La Heutte.

Sa promesse faite aux clients de l'installation, la Commune pourra la tenir grâce à l'engagement sérieux et pointu de tous ses partenaires.

## Place aux couvreurs

Dans le respect du calendrier, la couverture du toit a commencé cette semaine, qui sera suivie immédiatement par la pose de panneaux thermiques, sur ce bâtiment illustrant parfaitement l'engagement communal pour les énergies renouvelables. | cm



La charpente était posée mardi et un sapin y était dressé à l'heure de la levure

## Fermeture du bureau communal

Le bureau communal de Péry sera fermé du lundi 19 juillet au vendredi 6 août. Réouverture le lundi 9 août selon l'horaire habituel. Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 251 34 48 durant la journée.

Nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous. | cm

## AVIS MORTUAIRE

*« Et si j'ai occupé dans la vie de certains  
une place lumineuse, le sens de l'aventure  
est désormais de la remplir vous-même :  
Soyez ce qu'en moi vous avez aimé. »*

C. Singer

Dans l'émotion et la vive gratitude pour le chemin de vie partagé avec lui, nous avons l'immense chagrin de faire part du décès de

## Hansruedi Gutknecht

qui s'en est allé dans sa 82<sup>e</sup> année.

Font part de leur immense tristesse

Son épouse: Helena Gutknecht

Ses enfants: Maja Gutknecht

Erika et Laurent Gutknecht Pierson

Et ses petits-enfants: Chahine et Stefi

Kaïs et Salomé

Inès

Anja

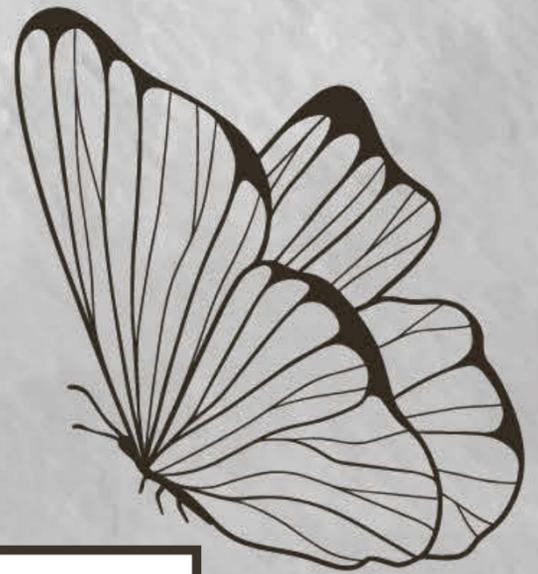
Jeff

Les familles parentes, alliées et amies.

Saint-Imier, le 4 juillet 2021

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité.

En lieu et place des fleurs, les personnes désirant honorer sa mémoire peuvent faire un don à la Fédération Suisse des Aveugles et Malvoyants: IBAN 00 00000 00576 76501 00401 80006, mention Hansruedi Gutknecht.



## REMERCIEMENTS

## Lisbeth Ammann-Wittwer

9.11.1952 – 5.6.2021



A vous tous qui nous avez accompagnés et soutenus suite à la disparition de Lisbeth, nous vous disons MERCI du fond du cœur.

Nous continuons notre route sans elle, mais elle nous accompagnera partout.

Saint-Imier, juillet 2021

## AVIS MORTUAIRE

*Celui qui craint l'Eternel possède un appui  
ferme et ses enfants ont un refuge auprès de Lui.  
La crainte de l'Eternel est une source de vie.*  
Proverbes 14:26-27

C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons le décès de

## Monsieur Jean-Philippe Nicolet

*dit Jean-Phi*

qui nous a quittés subitement, sans souffrance, dans sa 91<sup>e</sup> année.

Son épouse: Stella Nicolet-Hänzi

Ses enfants: Christiane Monti-Nicolet

Roberto Monti et leurs enfants

Diego, Djamilia et son ami Léo

Jean-Michel et Anne-Marie Nicolet-Linder

et leurs enfants

Stéfany et Ludovic Thiévent-Nicolet

et leur fille Zoé

Raphaël Nicolet

Sa sœur: Mariette Nicolet

Sa belle-sœur et

son beau-frère Madeleine et Willy Grütter

ainsi que les familles parentes et amies.

2720 Tramelan, le 2 juillet 2021

Rue Virgile-Rossel 36

L'enterrement a eu lieu le mardi 6 juillet au cimetière de Tramelan, suivi de la cérémonie religieuse à l'église protestante.

*Servez l'Eternel avec joie.*  
Psaumes 100:2

Cet avis tient lieu de faire-part



Vos faire-part de deuil dans les plus brefs  
délais auprès de  
l'Imprimerie Bechtel à Courtelary  
bechtel-imprimerie.ch, 032 944 18 18



# Le tout dernier jour de l'école de La Heutte



Les écoliers de La Heutte réunis une ultime fois au bord de leur place de sport

L'émotion était forte et palpable, vendredi dernier à La Heutte, où l'école vivait ses dernières heures en tant qu'école. Dès la prochaine rentrée d'août en effet, aucun enfant ne sera plus scolarisé là, sous la forêt et avec une vue imprenable sur l'agglomération. Les écoliers rejoindront en effet Péry, où ils investiront l'ancien-nouveau collège parfaitement rénové, qui les accueillera dans des locaux lumineux et sans aucun doute très vite appréciés.

Grand avantage de ce changement marquant, tous les écoliers primaires de la commune de Péry-La Heutte suivront leurs cours dans le même quartier, les plus jeunes dans le bâtiment rénové tout proche du collège. Les échanges, l'émulation, la collaboration entre enseignants et entre pairs s'en trouveront sensiblement facilités, ce qui est fortement apprécié dans l'enseignement moderne.

De surcroît, il ne sera plus nécessaire, désormais, de

déplacer les bambins pour rejoindre l'Ecole à journée continue.

## Des remerciements

Cette matinée de clôture, durant laquelle une entreprise spécialisée déménageait leur matériel à Péry, les écoliers de La Heutte l'ont passée de manière très agréable et chaleureuse. Ralliant leur place de sport, sur le coup de 10h, ils y ont entonné un chant de remerciements à l'adresse de deux

employées qu'ils ne reverront plus: Rosa Busto, de Péry, concierge de leur école depuis près de 8 ans et qui met un terme à cette activité, ainsi que Natacha Braut, enseignante de Sonceboz, qui travaillait à La Heutte depuis trois ans et va faire une pause dans son activité professionnelle.

Ces deux collaboratrices ont été fleuries et remerciées pour leur engagement très apprécié.

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous en août à Péry. | cm



Rosa Busto, à gauche, et Natacha Braut, fleuries sous le soleil

## 40 ans d'enseignement dans notre commune



L'étape est marquante aussi bien pour la principale intéressée que pour l'école de Péry-La Heutte: Claudine Amstutz (deuxième depuis la gauche, derrière) jouit depuis une semaine d'une retraite amplement méritée, après quarante années d'enseignement dans notre commune.

Depuis 1981, lorsqu'elle a été engagée chez nous après deux ans de remplacements qui lui avaient déjà donné une bonne expérience du métier, de très nombreuses volées d'enfants

ont fréquenté les classes dirigées par Claudine Amstutz, très généralement à degrés multiples.

A cette enseignante appréciée, motivée et motivante, l'école de Péry-La Heutte, ainsi que toute la population de la commune adressent de concert leurs chaleureux remerciements et leurs vœux de retraite très agréable. Ses collègues, ici réunis pour un hommage spontané, la regrettent déjà.

Par ailleurs, notre école enregistre un deuxième départ de

Péry. Joëlle Geiser (debout aussi, troisième depuis la droite) a en effet décidé de poursuivre sa carrière dans deux écoles en parallèle: sur la montagne de Mont-Soleil d'une part, dans le charmant village de Champoz d'autre part. A cette jeune enseignante sont adressés des vœux chaleureux de bonheur dans la suite de son activité professionnelle.

Et à tous, élèves, parents et enseignants, sont souhaitées les plus douces des vacances estivales. | cm

## BPA

### Bateau pneumatique: port du gilet de sauvetage peu répandu

Avec une situation sanitaire invitant à la pratique des sports d'extérieur, les activités aquatiques seront à nouveau très prisées cet été en Suisse. Les sorties en bateau pneumatique sont de plus en plus en vogue. Un accident peut alors vite gâcher ces moments de plaisir et dans cette situation, le port du gilet de sauvetage peut éviter le pire. Selon un nouveau relevé du BPA, seuls 15% des passagers de ces embarcations portent cependant un tel gilet.

Le nombre de personnes naviguant à bord d'un bateau pneumatique est chaque année important. Le soleil et la situation sanitaire ne devraient pas inverser la tendance cet été. « Ces sorties sont malheureusement souvent abordées comme un simple moment de plaisir entre amis et non pas comme une activité sportive en soi », constate Christoph Müller, expert en sécurité aquatique.

### Quelque 2700 personnes observées

Cette approche se retrouve dans le taux de port du gilet de sauvetage sur ce type d'embarcation. Un vaste relevé effectué l'été dernier par le BPA à une quarantaine d'endroits à travers la Suisse et nouvellement publié a permis de constater que seuls 15% des quelque 2700 personnes naviguant à bord d'un bateau pneumatique portaient un gilet de sauvetage.

Pour Christoph Müller, le gilet de sauvetage peut cependant être comparé à une assurance-vie. « En effet, bien ajusté et pourvu d'un col, il permet, en cas d'accident, de retourner son porteur sur le dos lorsque celui-ci est inconscient, maintenant ainsi sa tête et donc ses voies respiratoires hors de l'eau. » Le gilet de sauvetage peut sauver une vie non seulement lors d'une sortie en bateau pneumatique mais également avec tout autre type d'embarcation, comme un stand-up paddle.

Le port du gilet de sauvetage va de pair avec le respect d'autres recommandations comportementales à adopter lors d'une descente de rivière. Avec la Société suisse de sautages (SSS), le BPA conseille de plus aux adeptes d'excursions en bateau pneumatique

de ne pas attacher les embarcations les unes aux autres en cas de sorties en groupe et d'attendre d'être de retour sur la berge pour consommer de l'alcool. Il est également fortement recommandé de se renseigner au préalable sur les lieux appropriés d'entrée et de sortie de l'eau.

Ces conseils ainsi que d'autres recommandations figurent dans une toute nouvelle vidéo produite par le BPA et consacrée aux sorties en bateau pneumatique. Les amateurs de stand-up paddle peuvent quant à eux aussi visionner une vidéo disponible sur les réseaux sociaux. La campagne nationale de prévention des accidents de sport lancée l'an dernier par le BPA consacre également une affiche à la pratique des sports aquatiques. | bpa

## Avis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 23 juillet, 30 juillet et 6 août prochains

Première parution après les vacances: le vendredi 13 août

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 19 juillet au 8 août

Bel été à tous!

# Profitez de la belle saison pour mettre le cap sur les hauteurs du Vallon



La Carte Vallon Gourmet est disponible sur [www.teamvallon.ch](http://www.teamvallon.ch)

Une envie de hauteur et d'air frais doublée d'une grosse faim de produits typiques authentiques? Mettez donc le cap sur l'un de nos sommets et régalez-vous dans une auberge de montagne. Ou'elles se disent métairies, buvettes ou restaurants, toutes ont à cœur de soigner un accueil chaleureux et de servir de délectables repas. Certaines d'entre elles sont également partenaires de la Carte Vallon Gourmet, (un repas payé = un repas offert, voir ci-contre). Pour rallier ces lieux de convivialité pure, la force du mollet est évidemment la plus saine, à pied comme à VTT, le moteur d'un véhicule étant par contre nettement moins fatiguant. Mais chacun y

trouvera son bonheur et les possibilités sont in-nombrables, adaptées à tous, quels que soient son âge, sa mobilité, sa famille, etc. Les délices servis sur nos hauteurs valent le détour: de goûteux jambons en fumants roestis, de délectable fondue en juteuses viandes de toutes sortes, de meringue noyée d'une incomparable crème épaisse en alléchante glace maison... Les plus beaux étés ne se vivent pas forcément au bord de la mer ou dans les Alpes: essayez donc de sillonner nos montagnes en visitant leurs accueillantes auberges! Retrouvez-y un air de vacances et profitez-en pleinement. Les tenanciers se réjouissent de votre visite!

## Métairie de Nidau Café-Restaurant

Spécialités campagnardes sur commande  
Carte de saison

Familles Bühler – 2605 Sonceboz  
Tél. 032 489 10 52 – 079 222 77 86

## La Petite Douanne Twannbergli

Famille Daniel Bühler  
2608 Montagne de Courtelary – Alt. 1302 m  
☎ 032 944 12 37

## Métairie de Meuringue

Famille Christophe & Isabelle Kämpf  
Tél. 032 944 12 24 – 2608 Courtelary

**Nouveau**  
Tartare de bœuf  
Tous les vendredis midi et soir  
Réservation souhaitée

[www.metairiedemeuringue.ch](http://www.metairiedemeuringue.ch)

## Auberge Métairie de Gleresse

La métairie authentique et familiale...

Ouvert toute l'année!

Spécialités: fondue • croûte au fromage röstis avec beau choix de viande • plats froids

Famille Lino et Mary Zerbinì 2534 Les Prés-d'Orvin  
T 032 489 19 55 • M 079 406 89 58 • [www.metairiedegleresse.ch](http://www.metairiedegleresse.ch)  
Fermé mardi, mercredi et jeudi

Une promenade à pied, une virée en voiture, à vélo ou une balade à ski, La Bragarde est un arrêt idéal pour vous retrouver dans un lieu convivial avec un panorama superbe!

Fondue moitié-moitié, dans le pain sur réservation, tartes flambées, pâtes de chalet, viandes.  
Menus et événements sur [labragarde.ch](http://labragarde.ch) et la page Facebook

Me-sal-di: 10h-22h/18h  
032 322 49 69  
[restaurant@labragarde.ch](mailto:restaurant@labragarde.ch)

LA BRAGARDE

## Restaurant-Métairie du Bois-Raiguel

Tél. 032 489 19 53 ou 032 489 27 67  
[bois-raiguel@hotmail.com](mailto:bois-raiguel@hotmail.com)

### Journées spéciales Programme 2021

Vendredi 9 juillet	Emincé de veau à la zurichoise
Vendredi 16 juillet	Filet mignon aux morilles
Dimanche 18 juillet	Fête de la mi-été (sous réserve)
Vendredi 23 juillet	Gigot d'agneau
Dimanche 1 <sup>er</sup> août	Brunch 10h-14h avec 3 buffets
Vendredi 6 août	Rosbif frites maison
Vendredi 13 août	Langue de bœuf
Vendredi 20 août	Tête de veau + tripes
Vendredi 27 août	Filet mignon aux bolets
Dimanche 29 août	Jambon rôsti
Vendredi 3 septembre	Daube / Saure Mocke
Vendredi 10 septembre	Langue de bœuf
Dimanche 19 septembre	Menu du Jeûne fédéral / Beltag Menu

Tous les dimanches hors programme: plat bernois

Prière de réserver, places limitées • Fermé le lundi  
Famille Marcel Bühler

## La Cuisinière

Belle terrasse et grande place de jeux pour les enfants

Spécialités campagnardes  
Joli choix de menus  
pour vos rencontres et fêtes de famille  
Viandes fumées de fabrication maison

Fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi.

Famille Christelle & Denis Lécho-Bürgi  
Les Prés-de-Cortébert / 2607 Cortébert / 032 489 19 24  
[restaurant@lacuisiniere.ch](http://restaurant@lacuisiniere.ch) / [www.lacuisiniere.ch](http://www.lacuisiniere.ch)

## Hit de l'été

restaurant golf les bois

Tartare de bœuf du village coupé au couteau à la mode du chef  
Ardoise au fil des saisons: poissons frais, fruits de mer, plateau convivial...  
Réservez, buvez et mangez heureux!

Fabian et Keunhyung ADAM, 2336 les Bois, 032 961 18 26  
[info@restaurantdugolflesbois.ch](mailto:info@restaurantdugolflesbois.ch), [www.restaurantdugolflesbois.ch](http://www.restaurantdugolflesbois.ch)

## On se réjouit de vous accueillir

Vous trouverez nos spécialités et toutes nos informations sur [www.chalet-montcrosin.ch](http://www.chalet-montcrosin.ch)

Chalet  
Mont-Crosin  
Hôtel - Restaurant

Tourtes aux noix et différents produits maison

## RESTAURANT LE MANOIR

Mont-Soleil 67, 2610 Saint-Imier  
032 941 23 77

Situé à Mont-Soleil à 1260 m d'altitude  
Belle vue panoramique sur le Chasseral, grande terrasse.  
Cuisine italienne, française et suisse  
Buffet indien tous les 1<sup>ers</sup> vendredis et samedis soir du mois  
Spécialité: fondue Tête de moine, Bistecca alla Fiorentina  
Banquet, mariage, anniversaire  
Chambres d'hôtes, place de jeux, grand parking disponible

Le Manoir

## métairie pierrefeu

Famille Alex Oppliger – Tél. 032 489 19 51

Se recommande pour ses plats campagnards

Notre spécialité chaque 1<sup>er</sup> week-end du mois  
**langue de bœuf**

Prière de réserver  
Fermé le mercredi dès 14 heures et le jeudi

## COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



# Une fête pour tous

Le Conseil municipal a fixé au vendredi 24 septembre prochain, la manifestation prévue pour marquer publiquement l'inauguration de l'agrandissement de l'école Arc-en-Ciel et de l'élargissement du chauffage à distance de La Combe.

La manifestation sera largement ouverte à toute la population, que les autorités se réjouissent de rencontrer à nouveau dans un cadre festif.

Les écoliers prendront part à cette rencontre, en chansons notamment.

Cette fête de double inauguration débutera sur le coup de 16h, mais tous les détails vous seront évidemment communiqués en temps voulu. | cm



La population fêtera cette automne l'agrandissement de l'école

## Clos: la conduite sera remplacée

Une semaine avant les récentes inondations, une fuite d'eau s'était produite au Clos, qui avait induit une coupure de l'alimentation en eau potable, pour plusieurs habitations du quartier.

La conduite dégradée étant fragile et sujette à de fréquents problèmes, le Conseil municipal a décidé qu'elle serait cette

fois remplacée par du matériel moderne et adapté. Dès que possible, les travaux de réfection complète seront menés à bien par des spécialistes.

Ce faisant, les autorités ont mandaté pour ce chantier deux entreprises de notre commune: BS Trans pour le creusage et Renfer Sàrl pour la conduite en elle-même. | cm

## Merci pour tout !

Le Conseil municipal adresse ici ses chaleureux remerciements aux employés de la voirie, pour leur grand travail lors des récentes inondations qu'a vécu la commune. Les autorités saluent tout particulièrement leur ouverture d'esprit, leur réactivité et leurs heureuses initiatives.

Une énorme gratitude va également aux sapeurs-pompiers La Suze, qui ont révélé une fois de plus leur efficacité et leurs compétences.

L'Exécutif est attristé par les dommages qu'ont subis certains habitants à leur domicile. Ayant reçu plusieurs demandes et autres propositions, quant aux potentielles mesures à prendre dans l'espoir d'éviter des sinistres de ce type, le Conseil municipal précise qu'il les étudiera chacune de manière approfondie, avant d'y donner réponse.

| cm

## Aînés invités le 19 août

Les autorités municipales ont décidé cette semaine de proposer cet été une course des personnes âgées, et l'ont agendée au jeudi 19 août prochain. Comme de coutume, la destination de cette sortie demeurera une surprise.

Une invitation personnelle parviendra tout prochainement aux habitantes et aux habitants concernés. Ceux d'entre eux qui renonceront à la balade se verront remettre une petite attention. | cm

## Soutien

L'Exécutif a décidé de soutenir financièrement, par un don, le projet d'enregistrement d'un nouveau disque, intitulé Ten Month's, par la musicienne bien connue et curgismondaine Fanny Anderegg. | cm

## Opposition levée

Le Conseil municipal a décidé lundi de lever l'opposition déposée par Paysage Libre contre le projet éolien de Jeanbrenin et portant 46 signatures. Le dossier est désormais en main de l'Oacot (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire).

| cm

## Fondation

Le groupe de travail, formé pour étudier et définir l'avenir de la Fondation Grosjean, avance très bien dans cette mission. Ainsi le bureau V9 Architecture, et en particulier notre concitoyen Bastien Jeanbrenin, a-t-il été mandaté pour présenter des propositions concrètes.

De plus amples informations vous seront délivrées à ce sujet après la pause estivale. | cm

## Bureau fermé

Pour les vacances estivales, le guichet de l'administration demeurera fermé totalement du lundi 19 juillet au lundi 2 août y compris. La réouverture normale interviendra le mardi 3 août.

Par ailleurs, un horaire spécial sera appliqué dès lundi prochain le 12 juillet et jusqu'au vendredi 16 juillet: durant toute la semaine, le guichet sera accessible exclusivement en matinée.

La population est invitée à saisir l'occasion de ces ouvertures matinales pour effectuer toutes les opérations nécessaires avant la pause estivale. A toutes les habitantes et à tous les habitants, l'administration municipale souhaite de passer un très bel été. | cm

## LETTRE DE LECTEUR

### Eoliennes du Jeanbrenin

Suite à la campagne menée dans les communes de Cortébert et Corgémont concernant le parc éolien de Jeanbrenin et les différentes lettres de lecteurs parues dans la presse de la région, je me permets d'apporter quelques observations.

Si le projet du Jeanbrenin n'a pas été contesté par la Fondation suisse pour la protection du paysage, cela ne veut pas dire qu'il est meilleur que les autres projets. Le consultant des BKW, qui est aussi le concepteur du parc éolien du Mont-Crosin, siège au conseil de ladite Fondation. Pas de quoi s'étonner donc que ce conseil ne désire pas désavouer l'un de ses membres. C'est la politique des petits copains.

Les proéoliens argumentent qu'une éolienne a consommé l'énergie grise qui a été nécessaire à sa construction après 10 mois d'exploitation. On peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut. Et surtout, ça ne change rien au problème, quand on sait combien de tonnes de béton et de matière sont utilisées pour la construction d'un socle et du mat de l'éolienne. La presse vient de nous publier le podium des trois plus grands pollueurs de Suisse qui sont 1) Holcim, 2) Lonza, 3) Vigier. Fort heureusement une bonne partie des éléments d'une éolienne sont fabriqués en Chine et font partie des 200 millions de containers transportés par bateaux jusqu'en Europe. Vouloir être propre chez nous et se donner bonne conscience au détriment d'autres régions du globe, cela relève de l'opportunisme et du greenwashing.

Selon BKW, les 3 éoliennes du Jeanbrenin vont produire 15 millions de kWh. A raison de plus de 20 ct par kWh de tarif de reprise (subventions), cela représente 3 millions

de francs par année que le consommateur d'électricité paie au titre de contribution aux énergies renouvelables. Ces 3 millions finiront dans les caisses de BKW, qui dégage un demi-milliard de bénéfiques nets par année, et qui veut en plus se faire subventionner. N'utiliserait-on pas mieux cet argent en aidant les gens du vallois à isoler leur maison ou remplacer leurs fenêtres?

Bravo à cette citoyenne de Corgémont qui a eu le courage d'intervenir et de relever tous les défauts de ce projet lors de l'assemblée communale et dénoncer le salaire hors normes de la directrice de BKW, M<sup>me</sup> Thoma, et de quelques cadres (voir la Bechtel du 25 juin).

Les résultats des votes des communes de Cortébert et de Corgémont représentent l'avis d'environ 8% des citoyens, en grande partie des villages, qui ne verront rien de ces machines, mais imposent leurs idées aux habitants des montagnes, qui, eux, subiront toutes les nuisances.

Le canton de Berne est actionnaire majoritaire des BKW à raison de 51%. En tant que contribuable du canton, je demande une réponse rapide et claire de nos autorités politiques ainsi que de nos décideurs au sein des offices concernés. Combien de temps encore notre gouvernement cantonal sera complice de ce jeu d'argent contre ses propres citoyens?

Pour terminer je vous invite, chers lecteurs, chères lectrices, à regarder sur YouTube, le film *Eolienne, du rêve aux réalités*, pour vous faire une idée sur la situation que vivent nos voisins français et allemands concernant l'énergie éolienne dans leur pays.

| *claudine schönenberg, envers de sonviller*

## COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



### Administration fermée

Pour les vacances estivales 2021, l'administration municipale demeurera fermée au public du lundi 19 juillet au vendredi 30 juillet prochain y compris. La réouverture du guichet, selon l'horaire habituel, interviendra le lundi 2 août.

Le personnel communal souhaite un très bel été à toute la population. | cm

### Adjudication

Le Conseil municipal a procédé, vendredi dernier, à l'adjudication du nouveau véhicule de la voirie. Cet engin a été commandé auprès de la société Bourquin Tramelan Sàrl; il devrait être livré cette année encore.

On rappellera que le crédit nécessaire a été approuvé clairement par les urnes, le 24 janvier dernier. | cm

### MobiNight: bientôt fini

Les Transports publics neuchâtelois ont écrit à nos autorités, pour résilier la convention qui les lie avec notre Commune, concernant la desserte MobiNight sur la ligne La Chaux-de-Fonds - Sonceboz. Cette convention prendra fin au terme de l'année 2021. | cm

## On se retrouvera enfin, avec la Ceass !

La situation sanitaire semblant enfin se détendre, la Ceass (Commission d'embellissement et d'animation de Sonceboz-Sombeval) a décidé de proposer quatre rendez-vous cet automne à la population d'ici et d'ailleurs. Ladite commission et les autorités municipales se réjouissent que la vie sociale puisse reprendre dans la localité, moyennant évidemment quelques précautions indispensables.

Dans ce sens, on signalera que lorsque les conditions météorologiques le permettront, ces manifestations seront organisées en extérieur, afin de garantir la protection de tous sans devoir porter de masque, on l'espère.

Le dimanche 12 septembre, tout d'abord, un après-midi de jeux de société sera proposé à tous les intéressés, de tous âges, en famille, en groupe ou en solo, de 13h à 17h à la halle de gymnastique.

Cette rencontre de jeux, particulièrement appréciée lors des précédentes éditions, sera renouvelée un mois plus tard, à savoir le dimanche 31 octobre, mais en matinée cette fois, de 10h à 12h.

La traditionnelle brocante de la Ceass est agendée pour sa part au dimanche 28 novembre, de 9h à 21h. Nul doute qu'elle



Souvenir d'une précédente journée de jeux proposée par la Ceass

## Cherche membres !

La Ceass (Commission d'embellissement et d'animation de Sonceboz-Sombeval) cherche activement de nouveaux membres, pour mettre sur pied le programme de l'année prochaine. Intéressé à donner un coup de main pour rendre notre commune plus conviviale et pour proposer des rendez-vous aussi divers qu'appréciés? N'hésitez pas, l'ambiance est chaleureuse au sein de ce groupement et Guy Montavon, son président, vous renseignera très volontiers ([guymontavon@gmail.com](mailto:guymontavon@gmail.com), 078 674 28 71). | cm

permettra de très bonnes affaires et de sympathiques rencontres.

Enfin, pour clore en beauté ce semestre de retrouvailles, le marché de Noël sera mis sur pied le samedi 11 décembre, de 9h à 15h.

Des renseignements détaillés, en particulier les horaires, le

contenu exact et les potentielles restrictions sanitaires, seront évidemment fournis en temps voulu concernant chacune de ces manifestations. | cm

## Nouveaux visages à l'EJC

Trois nouvelles personnes ont été engagées par le Conseil municipal pour travailler à l'Ecole à journée continue. Deux d'entre elles sont domiciliées dans notre commune.

Ces engagements doivent permettre de répondre d'une part aux besoins de remplacements en période de vacances ou autre absence, d'autre part à l'augmentation numérique de la participation à l'EJC. | cm

## Deux nouveaux diplômés

La Municipalité a le plaisir d'annoncer que ses deux apprentis ont tout récemment passé avec succès leurs examens finaux.

Patrice Patriarca, qui a effectué sa formation au sein de l'administration, a obtenu son CFC d'employé de commerce.

Léa Parolari, formée à la crèche municipale Au P'tit Soleil,

a réussi brillamment ses examens d'assistante socio-éducative.

Les autorités communales adressent ici publiquement leurs félicitations à ces deux nouveaux professionnels. Les deux co-directrices de la crèche, ainsi que l'ensemble du personnel de l'institution, ajoutent leurs chaleureux remerciements à Léa

Parolari et souhaitent un avenir radieux à cette collègue en or, qui va beaucoup leur manquer; et d'ajouter qu'elle a été une apprentie exceptionnelle, très appréciée par tous les enfants.

A signaler que l'administration municipale formera un nouvel apprenti, en la personne de Tony Zerbini, dès la rentrée d'août prochain. | cm

## COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



## Les aînés en balade

Après de longues hésitations liées évidemment à l'évolution de la crise sanitaire, le Conseil municipal a finalement décidé qu'une course sera offerte cette année aux aînés de la commune. Il l'a agendée au jeudi 26 août prochain et en a confié l'organisation à Théo Brand.

De plus amples informations et une invitation personnelle seront

adressées tout prochainement aux habitantes et aux habitants qui ont déjà fêté leur septantième anniversaire.

D'ores et déjà, la Municipalité précise que les seules mesures appliquées durant cette journée de sortie seront celles qu'imposera le cariste dans son véhicule et celles que dictera l'Office fédéral de la santé publique. | *cm*

## Approbation du projet éolien du Jeanbrenin

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à une modification minime de plan de quartier, valant permis de construire pour le projet de parc éolien du Jeanbrenin.

Les machines seront érigées sur les territoires de Corgémont et de Cortébert; notre commune est touchée par les chemins conduisant sur le lieu de la construction. Une portion de chemin devra effectivement être renforcée temporairement, pour permettre le passage des camions transportant le matériel. Elle sera

remise dans son état actuel dès la construction terminée.

L'approbation de cette modification appartient à la compétence de l'Exécutif.

De même, c'est aux autorités locales qu'il revenait de se prononcer sur l'opposition de Paysage Libre, laquelle concerne les trois communes impliquées. Ces autorités ont accepté de lever ladite opposition, qui est désormais en mains de l'Oacot (Office de l'aménagement des communes et de l'organisation du territoire). | *cm*

## Soutien au GR 2608

La commune est responsable, rappelons-le, de l'entretien des chemins pédestres officiels sillonnant son territoire. Pour ce poste figure au budget communal un montant annuel de deux mille francs, qui est destiné à financer le travail assumé désormais par le GR 2608, ce groupe de bénévoles actifs à Courtelary.

Cette année, pour marquer le lancement de ce tout nouveau, mais déjà très actif groupement, le Conseil municipal a décidé

de lui accorder un don de mille francs, à titre unique et pour acheter de l'équipement.

Les autorités remercient chaleureusement les membres du GR 2608 pour l'excellent travail qu'ils offrent à la collectivité. Elles précisent qu'outre l'entretien courant des sentiers balisés en jaune, pour lequel il est mandaté d'office, le GR peut mener des projets particuliers, toujours sur accord préalable de la Municipalité. | *cm*

# Un projet participatif innovant lancé par CoViCou au collège

**Le Conseil municipal s'engage à offrir une subvention de 35 000 francs pour un espace pédagogique et public**

Dans le cadre d'un projet national d'encouragement à la vie culturelle dans les écoles, intitulé Agent.es culturel.es Suisse, le syndicat scolaire CoViCou a obtenu une place, parmi 17 établissements de formation de sept cantons. Ce projet s'étend sur une période de cinq ans et l'a vu notamment mener diverses activités créatrices, dont une exposition à Villeret et un film tourné durant l'année scolaire qui s'achève.

### Un espace partagé

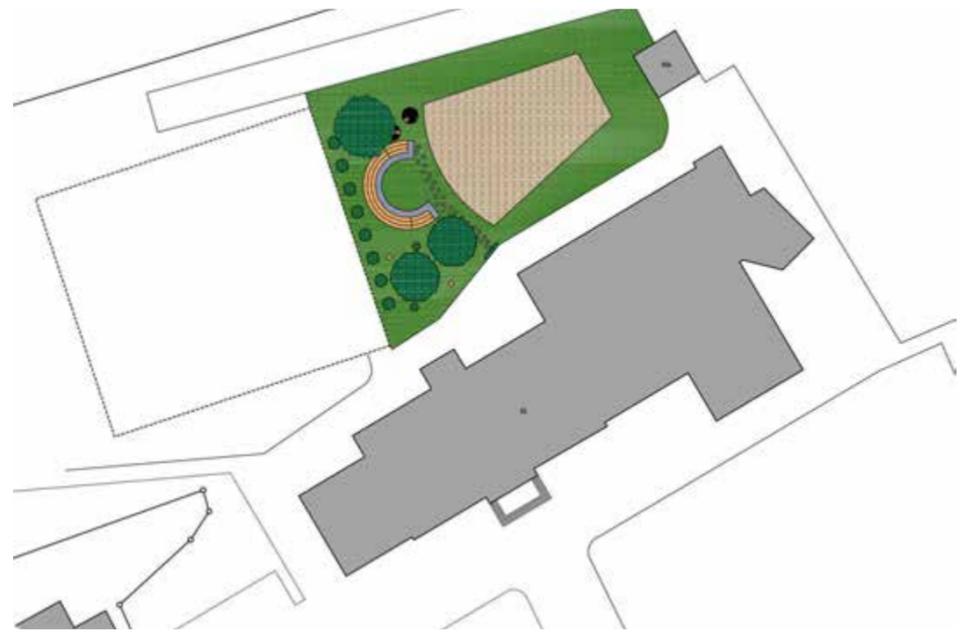
Sur les deux prochaines années scolaires (2021-2022 et 2022-2023), le corps enseignant a choisi de créer un espace extérieur dédié aussi bien à l'enseignement qu'à des rencontres et à des activités ouvertes à toute la population.

Le projet se voulant très participatif, les élèves y ont été intégrés dès le départ en tant que partenaires auxquels il est demandé de façonner, avec tous les autres acteurs concernés, l'école qu'ils vivent.

Dans le cas précis de cet espace extérieur – dont le corps enseignant précise qu'il a eu l'idée suite à l'initiative communale de créer une grande place de jeu et de rencontre au sud du collège –, enseignants et élèves ont donc dessiné de concert les contours pratiques, mais également les objectifs du projet. Il en ressort la volonté claire de créer un lieu dévolu à la fois à l'enseignement en plein air, qui est toujours davantage préconisé, et à d'autres activités, en dehors de l'horaire scolaire, par la population de tous âges.

### Aménagé, mais vert

Le site choisi, à savoir la parcelle sise au nord de l'école, entre les courts de tennis et la fosse de lancer du poids, a fait l'objet d'un projet détaillé auquel ont contribué généreusement diverses entreprises locales. Outre un genre d'am-



Le plan actuel des aménagements prévus

phithéâtre, il sera notamment installé sur cet espace des plantations fruitières en espalier, des arbustes à baies et petits fruits, des jardinières surélevées, un ou des igloos de saule tressé, un chemin en pas japonais.

Les élèves contribueront, encadrés par des spécialistes, à de nombreux travaux d'aménagement.

Tous frais compris, le projet est devisé à un peu plus de 60 000 francs. Les subventions cantonales, qui seront versées à travers le projet d'encouragement culturel Agent.es culturel.es Suisse, sont estimées à 25 000 francs. Le syndicat fait appel à des sponsors et des donateurs, pour un montant qui n'est évidemment pas encore prévisible. A la Commune, il demandait donc un soutien de 35 000 francs, que l'Exécutif a décidé de lui accorder.

Une affaire à suivre, qui fera des alentours du collège un lieu décidément exceptionnel. | *cm*

### Dons

Le Conseil municipal a accordé la semaine dernière deux dons de cent francs chacun. Le premier est destiné à Pro Junior Arc Jurassien (anciennement Pro Juventute), le second à la Ludothèque régionale de Saint-Imier. | *cm*

### Déchets carnés : c'est officiel

Le Conseil municipal a reçu, de la part de la Municipalité de Saint-Imier, la dédit portant sur le Centre des déchets carnés, effective au 31 décembre prochain. Cette fermeture avait été annoncée, il ne s'agit que d'une confirmation officielle. D'ailleurs, un groupe de travail intercommunal planche sur la suite depuis un certain temps déjà, qui proposera une solution avant la fin de l'année. | *cm*

### Des serrures modernes

Le Conseil municipal a attribué à l'entreprise spécialisée Hasler & Co, à Delémont, la pose des serrures électroniques avec badge sur le Centre communal. La dépense, de quelque 30 000 francs au total, est inscrite au budget 2021. Identiques à celles du collège, ces serrures se contrôlent à distance et permettent une gestion en temps réel de toutes les entrées. | *cm*

**Merci!** Au nom de la population, les autorités municipales adressent leurs sincères remerciements au corps des sapeurs-pompiers Centre-Vallon, pour l'excellent et généreux travail abattu durant les récentes intempéries. La collectivité a bien de la chance de pouvoir compter sur des sapeurs aussi motivés que bien formés. | *cm*

### CORMORET Centre de test Covid

Vous partez prochainement en vacances et il vous faut une attestation PCR ou antigène? Le laboratoire Etalab de Boudry a ouvert un nouveau centre Walk-in sur Cormoret. Si vous ne présentez pas de symptômes, vous pouvez vous faire tester désormais à Cormoret. Uniquement sur rendez-vous au 079 579 63 98.

– Test PCR 100 francs

– Test antigénique pris en charge par la caisse maladie. Tarif pour les personnes n'ayant pas de caisse maladie suisse, 50 francs. | *ej*

## CORMORET AVIS OFFICIELS



### Déclarations d'impôts

En raison de la fermeture estivale de nos guichets, veuillez penser à déposer vos déclarations d'impôts avant le 14 juillet. Après ce délai, elles ne seront traitées qu'à partir du 16 août. | *cm*

### Fermeture de l'administration

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 19 juillet au vendredi 6 août inclus. Durant la semaine du 9 au 13 août, l'administration sera ouverte les mardi et jeudi matin de 9h30 à 11h45 uniquement. Horaire normal dès le 16 août. En cas d'urgence ou pour consultation de dossiers en dépôt public, veuillez vous référer à un message enregistré sur le répertoire de l'administration communale. Veuillez penser à faire vos provisions de sacs à ordures assez tôt. Nous vous souhaitons un bel été. | *cm*

## COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



### Analyse de l'eau

Le dernier rapport d'analyse de l'eau réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 27 mai à la rue de la Rochette 35 mentionne les résultats suivants: température mesurée in situ: 9.4°C; Escherichia coli/germe(s)/100 ml: 0; Entérocoques/germe(s)/100 ml: 0; germes aérobies/germe(s)/ml: 2.

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. | *cm*

### Mobinight

Suite aux réflexions menées par le canton de Berne quant à la reprise des prestations nocturnes de la desserte du Vallon par l'Etat en qualité de commanditaire, TransN résilie la convention Mobinight pour le 12 décembre 2021. | *cm*

### Bureau fermé

Durant les vacances d'été l'administration communale sera fermée du lundi 19 au vendredi 30 juillet. Le personnel communal souhaite à toutes et tous un bel été ensoleillé et de belles vacances! | *cm*

### Escaliers de la Vignette

L'assainissement des escaliers de la Vignette a été inscrit dans la planification financière, une dépense de 51 000 francs a été provisoirement inscrite à ce sujet sous l'année 2025. | *cm*

### VCV

Le Conseil municipal mettra l'infrastructure habituelle à la disposition de l'organisation de la course pédestre Villeret Chasseral Villeret qui est agendée au samedi 4 septembre. | *cm*

### Pause estivale

Après un premier semestre très chargé, le Conseil municipal a tenu, ce lundi 5 juillet, sa dernière séance avant de prendre un congé de 5 semaines bien mérité. C'est en effet à partir du lundi 16 août que l'exécutif reprendra le cours de ses séances toutes les deux semaines.

Le Conseil municipal profite de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyennes et citoyens un bel été ensoleillé. Prenez bien soin de vous et de vos proches. | *cm*

### Chemins vicinaux

Une procédure simplifiée permet de recevoir de l'aide du canton et de la confédération suite aux dégâts causés par l'orage du 23 juin dernier. Un bureau a été mandaté pour aider la commune à l'établissement de l'inventaire des dégâts sur les chemins. | *cm*

## COURSE À PIED

## La VCV est à la recherche de bénévoles

Annulée l'année dernière compte tenu des mesures sanitaires induites par la pandémie de coronavirus, la VCV aura bien lieu cette année. Le comité d'organisation a en effet décidé de mettre sur pied cette 21<sup>e</sup> édition le samedi 4 septembre. A ce propos, ne manquez pas de jeter un œil au site internet [www.coursevcv.ch](http://www.coursevcv.ch), complètement relooké pour l'occasion. Vous y trouverez toutes les infos utiles. La VCV réunit chaque année quelque 350 à 400 participants (coureurs, populaires, nordic walkers et enfants) venant de la région, de Suisse romande, de Suisse alémanique et même de l'étranger. Sans doute frustrés de ne pas avoir pu s'aligner sur les courses depuis des mois, toutes annulées ou renvoyées à cause du covid-19, gageons que nombre d'amateurs de courses à pied auront à cœur de s'inscrire à la VCV cette année. Le comité d'orga-

nisation est à la recherche de bénévoles. Du vendredi 3 septembre, notamment pour les travaux de balisage au samedi 4 septembre pour les postes de ravitaillements et bien d'autres tâches, votre aide sera la bienvenue. Les personnes intéressées à donner un coup de main comme bénévoles sont invitées à prendre contact avec Michel Walthert, président du comité d'organisation (par téléphone au 076 200 76 87 ou par courriel [info@coursevcv.ch](mailto:info@coursevcv.ch)). Si vous souhaitez vous associer à cette belle aventure, n'hésitez pas. Un grand merci. | *mw*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

## HÔPITAL DU JURA BERNOIS

# Saint-Imier se dote d'un centre de dialyse



A partir du 2 août prochain, l'Hôpital du Jura bernois ouvrira un nouveau centre de dialyse sur son site de Saint-Imier. Ce nouveau centre répondra à deux objectifs principaux : d'une part, pérenniser le développement des activités de l'hôpital et, d'autre part, éviter des déplacements conséquents aux patients de la région. Chaque année en Suisse, environ 600 000 personnes souffrent d'insuffisance rénale chronique, 4000 patients sont traités par hémodialyse et 340 par dialyse péritonéale. Localisé dans le centre ambulatorio flambant neuf ouvert en début d'année,

le nouveau centre de dialyse accueillera 4 postes de dialyse qui ont été aménagés spécifiquement pour une capacité de 24 traitements/patients par semaine. Ainsi, 8 patients pourront bénéficier de cette nouvelle infrastructure les lundis, mercredis et vendredis.

### Des équipements de dernière génération et une proximité pour améliorer le confort des patients

Afin de garantir une sécurité et une qualité de soins maximales et un suivi minutieux, les appareils installés sont à la pointe de la technologie.

L'équipe médicale et infirmière a été renforcée pour assurer la prise en charge des patients tant sur le site de Moutier que de Saint-Imier. Cette offre complémentaire permettra d'étoffer les collaborations déjà existantes avec les autres infrastructures régionales, celle de la Chaux de Fonds gérée par l'Hôpital de la Providence et les institutions biennoises. La proximité de cette nouvelle prestation contribuera à améliorer la qualité de vie et le confort des patients souffrant d'insuffisance rénale sévère et terminale en limitant leurs déplacements. L'équipe dédiée prendra éga-

lement en charge les patients nécessitant une dialyse péritonéale, une prestation déjà existante sur le site de Moutier. Les centres de dialyse de Moutier et de Saint-Imier accueillent les patients ayant besoin d'une consultation spécialisée en néphrologie et assurent le suivi des personnes transplantées en collaboration avec le service de néphrologie de l'Inselspital de Berne. Ils peuvent également accueillir les vacanciers dialysés qui souhaitent séjourner dans notre région. L'investissement global de cette nouvelle infrastructure se monte à 150 000 francs. | hjb

## ADIEU

## A Frédy Schaer, 1939

Un ami, une personnalité qui vient de nous quitter victime d'une impitoyable maladie. Natif de Renan, il vécut en Erguël. Architecte de profession, sitôt après ses études ETS, il fonde avec trois collègues le bureau d'architecture MSBR. Quelques années plus tard, il ouvre son propre bureau dont la notoriété s'étend très vite à l'ensemble du district. Il construit des villas, des immeubles, des écoles, transforme nombre d'habitations, restaure des églises, enrichit le patrimoine.

Au terme d'une vie professionnelle bien remplie, en 2009 il pose compas, goniomètres, planche à dessin, quitte Saint-Imier pour s'établir à La Neuveville, ce joyau du lac de Bièvre, où il compte passer une retraite paisible. Hélas, une année plus tard, la mort de son épouse Marianne s'en vient assombrir cruellement un destin a priori ensoleillé.

Dans son nouvel environnement, grâce au soutien de sa famille, d'amis fidèles, Frédy trouve l'énergie et le courage de se relever. Grâce aussi à son point d'ancrage, Saint-Imier, bastion de solides amitiés. C'est là qu'il rejoint ses potes avec lesquels il partage un repas, s'éclate sur les pistes des Bugnens ou encore lors des traditionnelles sorties des *jeudistes*.

Parfait organisateur, il planifie des balades pittoresques sans oublier d'y inclure, après l'effort, la visite d'un site culturel.

Sportif, marcheur et skieur impénitent, Frédy était toujours en mouvement sans se soucier des caprices de la météo.

Outre le sport qu'il pratiquait assidûment, Frédy restait sans cesse à l'affût de toutes les manifestations culturelles. Qu'il s'agisse de peinture, de littérature, de musique, de photos qu'il

pratiquait en connaisseur avisé. Il était avide de tout ce qui touche à la beauté, convaincu qu'il était de l'importance de celle-ci pour notre bien-être. *La beauté sauvera le monde*, a écrit Bernard Bro, professeur de théologie.

La beauté de la nature ne pouvait lui échapper. Notamment celle de la vigne qu'il devait fatalement découvrir dans cette merveilleuse région viticole. Infailliblement, il tomba amoureux d'un parcellet de vigne qu'il se procura au clos du Rêche et qu'il cultiva avec amour, méticulosité comme un jardin.

Fin observateur, Frédy contemplait le développement des jeunes pampres, l'apparition des fleurs, des nouvelles grappes, suivait de près l'évolution de ce satané mildiou, observait le cheminement d'une vipère qui se glisse sous les ronces dans un froissement soyeux.

Sur sa terrasse, il ne cessait de s'extasier sur la beauté du lac, sur ce vignoble qui change de couleurs au gré des saisons, sur la diaphanéité de cette rasante lumière d'automne qui rend toute la beauté au paysage. Et c'est non sans fierté qu'il partageait avec ses amis son savoureux pinot gris.

La vigne fut pour Frédy le moyen d'échapper aux morsures de la vie, aux souffrances du deuil, aux premiers signes de la maladie dont il pressentait très vite la gravité et le caractère inéluctable.

Aujourd'hui, cher ami, je visite tes ceps, marche dans tes empreintes. Grâce à la force de ton souvenir, si vivant, je parviens à oublier ton absence pour quelques instants.

Merci pour ta fidèle amitié, ta réconfortante présence durant plus de cinquante ans. | denis petitjean

## LA ROSERAIE SAINT-IMIER

## Concert pour les nonagénaires



Un concert pour les nonagénaires et centenaires

Samedi 3 juillet, les nonagénaires et centenaires de La Roseraie et de la Commune ont été dignement fêtés par le Corps de Musique de Saint-Imier.

Malgré une météo capricieuse, le concert a tout de

même pu se dérouler au dans les jardins de l'institution devant un public nombreux. Ce moment récréatif et la belle prestation musicale ont été très appréciés. La fête s'est poursuivie avec un apéritif offert par La Roseraie. | cs

## COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



## Inauguration de la visite guidée interactive

Samedi 10 et dimanche 11 juillet à Saint-Imier

Présentée aux médias le 28 juin dernier, l'application développée par la start-up Pindex en partenariat avec la Municipalité de Saint-Imier est inaugurée cette fin de semaine. La population est invitée à découvrir cette nouvelle offre qui s'adresse à un large public : habitants de Saint-Imier, touristes ou gens de passage.

Tant le samedi 10 que le dimanche 11 juillet, le point de ralliement est prévu à la Place du Marché, entre 10 et 17 heures. Les équipes de Pindex et de l'association Fluorescence, qui a créé le contenu des visites, emmèneront le public à la (re)découverte de Saint-Imier.

Le parcours *Saint-Imier vue par ses habitants* sera en ligne via l'application mobile Pindex, disponible sur iOS et Android, à partir du 10 juillet. Il est conseillé de télécharger cette dernière avant de participer à l'événement et, bien sûr, de se munir de son smartphone. Des animations et concours seront organisés à l'occasion de ce lancement ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les visiteurs découvriront notamment des témoignages d'hier et d'aujourd'hui. Parallèlement à la découverte



Les visiteurs sont invités à scanner des bâtiments pour en découvrir l'histoire

d'images d'archives et de fichiers audio et vidéo, ils seront invités à scanner certains bâtiments pour retrouver les façades d'origine. Une visite inédite de la collégiale avec son organiste est également proposée.

Pour en savoir plus, il suffit de prendre le chemin de la Place du Marché. Une visite passionnante vous y attend. | cm

### Fermeture de la piscine en plein air

Pour des raisons techniques, la piscine en plein air de Saint-Imier est actuellement fermée. Des investigations approfondies sont en cours pour trouver l'origine des défauts et ainsi espérer une réouverture durant la période estivale. Toutefois, des garanties sont difficiles à donner en l'état. Le Service bâtiments et infrastructures sportives regrette vivement cet état de fait en période de vacances scolaires. Il remercie la population et les baigneurs en particulier de leur compréhension. | cm

## Avis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 23 juillet, 30 juillet et 6 août prochains

Première parution après les vacances : le vendredi 13 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 19 juillet au 8 août

Bel été à tous !

## ÉCOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE SAINT-IMIER

## Départ fêté de deux enseignantes



Brigitte Schneider (à gauche) et Hannelore Etchebarne (à droite) entourent Mathias Krähenbühl, directeur de l'école primaire

Vendredi dernier, en début d'après-midi, les membres du corps enseignant se sont retrouvés pour une petite cérémonie covid-compatible en l'honneur de Hannelore Etche-

barne et Brigitte Schneider. Toutes les deux ont été chaudement applaudies, après quelques mots de remerciements de la direction d'école et quelques chants interprétés par

le corps enseignant.

Après 41 ans de services, Brigitte Schneider a décidé de prendre une retraite méritée. Enseignante de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, elle a travaillé seule durant sept

années avant de constituer le premier duo d'enseignantes de l'école imérienne, en 1987, en compagnie de Liliane Lehmann. Depuis lors, elle n'a cessé de travailler en duo. Joviale et toujours souriante, elle s'est grandement investie tant pour ses élèves que pour ses collègues.

Hannelore Etchebarne quitte l'école après 11 années passées à œuvrer en classe de soutien. Travaillant en duo au sein de la classe CdS2, elle a toujours su appuyer les enfants en fonction de leurs besoins. Elle a également conduit, durant plusieurs années, un groupe d'analyse de pratique, grandement apprécié de ses collègues. Spécialiste en audiopsychophonologie, elle poursuivra son activité au sein du Centre Tomatis de La Chaux-de-Fonds ces prochaines années.

Afin de compléter l'équipe enseignante, les autorités scolaires ont procédé, dernièrement, aux engagements de Marine Bringolf en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années et de Valérie Châtelain en classe de soutien. Marine Bringolf vient de terminer ses études à la HEP de La Chaux-de-Fonds, alors que Valérie Châtelain était en poste à Neuchâtel jusqu'au terme de la présente année scolaire. Toutes deux débiteront leur nouvelle activité professionnelle dès le mois d'août. | mk

## EMS HÉBRON MONT-SOLEIL

## Une nonagénaire dignement fêtée



C'est vendredi passé qu'une charmante résidente de l'EMS Hébron à Mont-Soleil, Dolorès Michel, a eu le plaisir de recevoir la visite officielle de la commune de Saint-Imier, à l'occasion de ses 90 printemps.

Les représentants des autorités imériennes, Corentin Jeanneret (conseiller municipal en charge de l'éducation et de la culture) et Yanick Courvoisier (présposé au contrôle des habitants), lui ont remis à cette occasion les traditionnelles attentions réservées aux nonagénaires: un joli bouquet et un vreneli.

A noter que cette visite avait dû être reportée jusqu'ici pour les raisons que l'on connaît; notre heureuse jubilaire porte (bien) ses 90 ans depuis le 6 mars déjà.

Ainsi cet anniversaire marque le dernier qui sera célébré à Mont-Soleil. Les résidents et le personnel préparent en effet activement leur déménagement, prévu en septembre, dans leur nouveau bâtiment à Courtelary qui comptera 9 lits supplémentaires.

Un grand merci à la commune de Saint-Imier et meilleurs vœux à Dolorès Michel. | mh

## BPA

## Test de vélos électriques équipés d'ABS

Un système antiblocage des roues (ABS) fait partie de l'équipement courant des voitures, des camions et des motos. Ce n'est pas le cas pour les vélos électriques. Un tel système présente pourtant des atouts indéniables, en particulier sur un sol mouillé et dans les descentes, comme l'a révélé un test réalisé pour la première fois par le BPA en collaboration avec l'AGU Zürich, le groupe de travail pour la mécanique des accidents.

Freiner à vélo électrique sur une chaussée mouillée est une manœuvre périlleuse qui comporte un grand risque de chute. Tout cycliste qui conduit un vélo électrique équipé d'un ABS est avantagé à cet égard. En effet, un tel système présente des atouts concrets sur les tronçons en ligne droite, surtout en cas de sol mouillé et lors de la transition (dangereuse) entre une chaussée à bonne adhérence et une chaussée glissante: il permet de raccourcir nettement la distance d'arrêt et de mieux maintenir le vélo dans sa tra-

jectoire. Tels sont les premiers résultats d'un test effectué sur différentes surfaces de circulation par le BPA en collaboration avec l'AGU Zürich, le groupe de travail pour la mécanique des accidents. Ce test a cependant aussi montré qu'une surface mouillée reste glissante et périlleuse même pour les cyclistes dont le vélo électrique est équipé d'un ABS. Par ailleurs, en cas de freinage à bloc sur un sol sec, la roue arrière d'un vélo électrique pourvu d'un ABS ne se soulève pas, ce qui évite les chutes par-dessus le guidon,

spécialement en descente. À noter que le test ne portait pas sur le comportement des vélos électriques avec ABS en cas de freinage dans les virages.

En ce qui concerne la conduite d'un vélo électrique tractant une remorque chargée, le test a montré des effets contrastés: la distance de freinage est plus courte tant sur chaussée sèche que sur chaussée mouillée; par contre, en raison de la poussée de la remorque, la roue arrière d'un vélo électrique équipé d'un ABS dérape plus fortement.

## Mode opératoire

Le BPA et l'AGU Zürich ont testé, au Dynamic Testcenter (DTC) de Vauffelin, différents modèles de vélo électrique avec et sans ABS sur une chaussée en ligne droite. Les vélos électriques ont été équipés de GPS et de capteurs de vitesse afin de déterminer avec précision leur accélération, leur distance d'arrêt et leur trajectoire. À trois postes de mesure, l'équipe chargée du test a par ailleurs réalisé des vidéos afin d'obtenir une représentation visuelle de la décélération. Au premier poste, on a mesuré les freinages à bloc sur chaussée sèche, au second, les freinages à la transition entre un revêtement routier sec et un revêtement mouillé et au troisième, on a analysé l'influence d'une chaussée mouillée sur la distance d'arrêt. D'autres tests ont été réalisés en descente

ainsi que sur une chaussée en ligne droite empruntée par un vélo électrique tractant une remorque chargée.

L'AGU Zürich analyse désormais l'ensemble des données. Les résultats de ce test paraîtront dans une publication scientifique du BPA.

## L'ABS seul ne protège pas contre les accidents

Les premières conclusions de ce test sont positives: «Le test a montré que les systèmes antiblocage des roues renforcent la sécurité lors du freinage, notamment en réduisant la distance de freinage sur chaussée mouillée et le risque de passer par-dessus le guidon dans les descentes», explique Roland Grädel, expert en matière de produits au BPA. «Il est donc judicieux de veiller à ce que le vélo électrique que vous sou-

haitez acheter soit équipé d'un ABS.»

Toutefois, pour éviter un accident, c'est aussi la manière de conduire du cycliste qui joue un rôle déterminant: il est essentiel de rouler avec prudence et anticipation. Il est également important de porter un casque de vélo, car celui-ci réduit considérablement le risque de blessures à la tête en cas d'accident. Il est par ailleurs utile de se rendre bien visible puisque la présence d'un vélo électrique passe vite inaperçue ou est remarquée trop tard par les autres usagers de la route. À vélo électrique, il est donc recommandé de rouler avec l'éclairage allumé même de jour et de porter un gilet de sécurité. Le BPA rappelle tous ces conseils dans le cadre de sa nouvelle campagne nationale lancée cette année. | bpa



Photo: Andrea Campiche/BPA

## COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

## Réouverture: rappel des horaires

- Lundi: fermé
- Mardi: de 8 h à 12 h
- Mercredi: de 8 h à 12 h
- Jeudi: de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Vendredi: fermé

## Nous répondons au téléphone

- Lundi: de 10 h à 12 h
- Mardi: de 10 h à 12 h
- Mercredi: de 10 h à 12 h
- Jeudi: de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

## Nous contacter

- Secrétariat, secrétariat général, secrétariat du

Conseil municipal: administration@sonvilier.ch

- Administration des finances, gestion financière, comptabilité, facturation: caisse@sonvilier.ch

- Contrôle des habitants et étrangers, impôts et valeurs officielles, crèche municipale et bons de gardes, procès-verbaux de scellés, rappels débiteurs: impôts@sonvilier.ch

- Permis de construire, gestion des appartements communaux à louer, site internet: constructions@sonvilier.ch

Le Conseil municipal et le personnel communal souhaitent un bel été à tous. | cm

## Fermeture estivale

L'administration communale sera fermée du lundi 19 juillet jusqu'au vendredi 6 août. Réouverture aux horaires habituels le mardi 10 août.

En cas d'urgence uniquement, une permanence est assurée:

- du 19 juillet au 23 juillet, Michel Maurer au 079 945 11 50
- du 26 juillet au 30 juillet, Rosemarie Jeanneret au 079 590 77 36
- du 2 août au 6 août, Cyril Hug au 079 407 00 16

| cm

# Conseil de ville de Saint-Imier

## 1. Appel

Patrick Domon, président: « Je remercie Michèle Comte, ARC, secrétaire du bureau, de procéder à l'appel. »

Sont présents: Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Michel Bastardoz (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Domon (ARC), Michel Meyer (ARC), Swann Thommen (ARC), Ugo Boillat (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Michèle Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS), Loïc Springenfeld (PS) et Joëlle Häller (sans parti).

Sont excusés: Gisèle Tharin (PLR), Josepha Chiesa (ARC), Danika Perret (ARC), Morgane Burgener (ARC) et Roger Comte (ARC).

Conseil municipal: Patrick Tanner (maire), Olivier Zimmermann (vice-maire), Jessica Froidevaux, Paula Tanner, Corentin Jeanneret, Josika Iles, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé: –

Presse: Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*), Olivier Zahno (*RJB*) et Blaise Droz (*Le Journal du Jura*).

Public: une douzaine de personnes sont présentes sur la galerie, dont plusieurs jeunes gens venus en particulier pour le point 10 de l'ordre du jour (Parlement des jeunes).

Patrick Domon, président: « Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC, du Parti socialiste et de Joëlle Häller, sans parti. »

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Communications du président et du maire

Patrick Domon, président: « Je n'ai pour ma part aucune communication particulière à vous proposer ce soir, le calme plat est toujours le maître-mot en matière de représentation. Je n'ai reçu aucune invitation depuis notre dernière rencontre. »

Patrick Tanner, maire: « Je n'ai pas de communication ce soir. »

## 4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2020: décision

Patrick Domon, président: « Vous avez reçu ce rapport avec la convocation à cette séance. J'ouvre la discussion à son sujet tout en précisant, pour

## Séance ordinaire du jeudi 17 juin 2021, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence: Patrick Domon, président  
Secrétaire: Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Patrick Domon, président: « Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public présent ce soir, à toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Je salue également tout particulièrement M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 8 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec les comptes communaux. Bienvenu et merci d'être là. Je salue également Nahia Tanner, apprentie de 2<sup>e</sup> année actuellement à la Chancellerie municipale. »

Patrick Domon, président: « Avant de commencer, je vous rappelle les mesures de protection à adopter contre le Covid: le port du masque est obligatoire dans cette salle. Merci à celles et ceux qui prendront la parole de parler bien fort et distinctement. Je rappelle que les masques chirurgicaux atténuent moins la parole. Merci de les privilégier. Et à l'attention du public, particulièrement nombreux ce soir, je vous prie de bien laisser un siège de libre si vous êtes assis à côté de quelqu'un avec qui vous ne faites pas ménage commun. »

Patrick Domon, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

... Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2020: décision

celles et ceux qui souhaitent intervenir, qu'il est important de signaler le numéro de page et le rapport concerné.»

Christian Tharin, PLR: « Notre fraction a pris connaissance du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration communale pendant l'exercice 2020. Les rapports des travaux effectués lors de chaque année par les commissions sont une information importante afin de pouvoir, nous en tant que conseillers de ville, avoir une fois par année une vision du fonctionnement de la commune. Mais, est-ce que ce rapport est complet? Non. Nous l'avons d'ailleurs déjà relevé lors de nos prises de position pour les rapports des années 2017, 2018, et nous avons également prévu de le faire pour l'année 2019. Qu'est-ce qu'il manque? Il manque les rapports des commissions temporaires, des délégués et représentants dans les syndicats, les rapports de certaines sociétés anonymes dont la municipalité est actionnaire ou les rapports de fondations dont notre collectivité est partenaire. Nous nous permettons d'établir une liste non complète des rapports principalement manquants:

- Délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompier d'Erguël (4 délégués).
- Délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétence de protection civile du Jura bernois (4 délégués).
- Délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE) (5 délégués).
- Délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze (3 délégués).

- Représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (Sasdoval) (2 représentants).

- Représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation « Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier » (5 représentants).

- Commission de rénovation et assainissement du complexe des Halles de gymnastique (11 membres).

- Commission temporaire « Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral » (7 membres).

- Commission spéciale paritaire « Avenir de l'ancien manège » (6 membres).

- Commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable » (7 membres).

- Commission temporaire « Création d'un poste de travailleur social hors murs » (7 membres).

- VADEC SA (506 800 francs de participation de la commune dans le capital-actions).

- Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil (250 000 francs de participation de la commune dans le capital-actions).

- Erguël Sport SA 1 334 000 francs de participation de la commune dans le capital-actions).

- Fondation « Reine-Berthe » (Conseil municipal in corpore dans le Conseil de fondation).

5. Comptes 2020: attribution complémentaire de 300 000 francs au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif: décision

6. Comptes 2020: attribution complémentaire de 300 000 francs au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales: décision

7. Comptes 2020: attribution de 500 000 francs au financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales: décision

8. Adoption des comptes communaux 2020: décision

9. Modification du Règlement sur le service dentaire scolaire: décision

10. Création et mise en place du Parlement des jeunes de Saint-Imier: adoption du règlement ad hoc et crédit d'engagement de 82 000 francs: décision

11. Crédit(s) d'engagement supplémentaire(s) de:

a) Soit 274 000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret (2022 à 2024), sous réserve du cofinancement de la Municipalité de Villeret (boucle Hôpital et boucle Villeret): décision

b) Soit 304 000 francs en vue de la prolongation (2022 à 2024) de la phase pilote de la desserte locale en transports publics à Saint-Imier (boucle Hôpital): décision

c) 200 000 francs en option pour l'ajout d'une boucle supplémentaire non reconnue par l'OTP en direction du funiculaire pour les années 2022 à 2024: décision

12. Rapport final de la commission temporaire « Création d'un poste de travailleur social hors murs »

13. Nomination de 5 membres au sein de la commission temporaire « Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier »

14. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de Michel Bastardoz, démissionnaire

15. Motions et interpellations

16. Petites questions

17. Divers et imprévu

En raison de ces rapports manquants, et comme dit l'adage « Deux c'est assez, trois c'est trop », notre fraction a décidé de ne pas accepter le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2020. Toutefois, nous ne le refusons également pas, car nous ne souhaitons pas dévaluer le travail fourni par les commissions et le personnel de l'administration lors de la rédaction de ce rapport. Notre fraction s'abstiendra donc au moment de passer au vote de ce point. De par cette décision, nous adressons donc un avertissement au Conseil municipal (ou un carton jaune en termes footballistiques vu que nous sommes en période d'Euro 2020). Nous attendons en effet de sa part que le rapport d'activité de l'année 2021 soit complété des rapports des instances énumérées précédemment. »

Fondation « Les Rameaux » (cautionnement du prêt de 500 000 francs).

Ecole de musique du Jura bernois (subventionnement communal).

Christian Tharin, PLR: « Merci, je prends note. »

Michel Ruchonnet, PS: « Comme chaque année, nous sommes amenés à nous positionner concernant le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2020. Comme nous l'avons dit les années précédentes, nous attendons chaque année avec un intérêt certain de lire ce rapport qui est une excellente photographie de ce qui se fait dans notre commune et cela permet également de déterminer ce qu'il reste à faire. Nous l'avons déjà mentionné les années précédentes, nous sommes étonnés que par exemple la fondation Plein Soleil ne figure pas dans ce rapport, mais tout est perfectible. Nous en voulons pour preuve que nous savons maintenant ce que deviennent les élèves à la fin de leur scolarité obligatoire et cela faisait suite à une demande répétitive de notre part. Nous allons donc approuver ce rapport à l'unanimité et nous profitons de remercier tous les acteurs cités dans ce document, car un travail très conséquent est fait chaque année pour assurer la bonne marche de notre commune. »

Swann Thommen, ARC: « Au nom de la fraction ARC, je me permets de me prononcer sur les points 4 à 8 sans ambages. Le lien entre ces points me paraît évident.

Rapport:

Patrick Tanner, maire: « La liste présentée par Christian Tharin, PLR, est effectivement correcte. Elle pourrait être complétée avec Jura bernois. Bienne et de nombreuses autres associations. L'important serait de savoir où l'on s'arrête. Ce qui a guidé le choix, c'est qu'une commission temporaire rend un rapport à l'issue de son mandat. Donc, le Conseil de ville aura forcément connaissance du travail effectué. Il ne semblait pas approprié de l'insérer dans le rapport de gestion. Pour les fondations comme Plein Soleil ou La Reine-Berthe, les fondations ont une représentation communale, mais restent indépendantes. Je propose de rencontrer un représentant par fraction pour déterminer une table des matières des éléments que le Conseil de ville souhaite voir apparaître dans le rapport de gestion. Beaucoup d'organisations que vous citez rendent déjà un rapport, que ce soit sous forme d'un rapport final comme les commissions temporaires ou d'un rapport annuel comme par exemple Sasdoval. Je propose une rencontre avec un représentant par fraction pour définir la table des matières. »

Patrick Tanner, maire: « La liste présentée par Christian Tharin, PLR, est effectivement correcte. Elle pourrait être complétée avec Jura bernois. Bienne et de nombreuses autres associations. L'important serait de savoir où l'on s'arrête. Ce qui a guidé le choix, c'est qu'une commission temporaire rend un rapport à l'issue de son mandat. Donc, le Conseil de ville aura forcément connaissance du travail effectué. Il ne semblait pas approprié de l'insérer dans le rapport de gestion. Pour les fondations comme Plein Soleil ou La Reine-Berthe, les fondations ont une représentation communale, mais restent indépendantes. Je propose de rencontrer un représentant par fraction pour déterminer une table des matières des éléments que le Conseil de ville souhaite voir apparaître dans le rapport de gestion. Beaucoup d'organisations que vous citez rendent déjà un rapport, que ce soit sous forme d'un rapport final comme les commissions temporaires ou d'un rapport annuel comme par exemple Sasdoval. Je propose une rencontre avec un représentant par fraction pour définir la table des matières. »

Swann Thommen, ARC: « Au nom de la fraction ARC, je me permets de me prononcer sur les points 4 à 8 sans ambages. Le lien entre ces points me paraît évident.

Rapport:

Patrick Tanner, maire: « La liste présentée par Christian Tharin, PLR, est effectivement correcte. Elle pourrait être complétée avec Jura bernois. Bienne et de nombreuses autres associations. L'important serait de savoir où l'on s'arrête. Ce qui a guidé le choix, c'est qu'une commission temporaire rend un rapport à l'issue de son mandat. Donc, le Conseil de ville aura forcément connaissance du travail effectué. Il ne semblait pas approprié de l'insérer dans le rapport de gestion. Pour les fondations comme Plein Soleil ou La Reine-Berthe, les fondations ont une représentation communale, mais restent indépendantes. Je propose de rencontrer un représentant par fraction pour déterminer une table des matières des éléments que le Conseil de ville souhaite voir apparaître dans le rapport de gestion. Beaucoup d'organisations que vous citez rendent déjà un rapport, que ce soit sous forme d'un rapport final comme les commissions temporaires ou d'un rapport annuel comme par exemple Sasdoval. Je propose une rencontre avec un représentant par fraction pour définir la table des matières. »

Malgré la quantité de chiffres, il en ressort un point remarquable: le rapport de l'Espace Jeunesse d'Erguël. Cela nous montre l'importance de la présence sociale dans la rue pendant le confinement. Pour les jeunes, ce n'était pas un temps facile, mais un engagement très important et un bon exemple pour la suite du projet de travailleur social hors murs et d'un centre pour les jeunes. Nous devons prendre au sérieux les soucis et les problèmes de nos jeunes concitoyens et concitoyennes. Une autre étape sera le Parlement des jeunes, où les jeunes, quelle que soit leur nationalité, pourront participer à la démocratie. Sans chiffres, cela ne va pas. Avec les points 5 et 6, page 35 du rapport, nous avons deux positions de provisions pour des travaux de retard d'entretien des immeubles du patrimoine administratif et des routes communales, lesquelles positions s'expliquent d'elles-mêmes. Le point 7 représente une provision sur les impôts des personnes morales, une correction dont les chiffres comptabilisés ne tiennent absolument pas compte des répercussions financières du Covid et de la RFFA et ne sont donc pas du tout représentatifs de la situation effective, comme dans le rapport 2020 exposé. La fraction ARC suivra et approuvera les trois points proposés par la Commission des finances et du Conseil municipal.

Les comptes 2020:

C'était un bon signe que la commune ait motivé la population de tenir plus en compte les commerçants locaux avec un don de bons CIDE aux Imériens et Imériennes. Il est important de renforcer la conscience pour notre économie locale qui est aussi une base de notre vie sociale dans cette belle ville de Saint-Imier. Malgré des attributions aux financements spéciaux de 1 100 000 francs pour les provisions, l'exercice 2020 boucle avec un compte général équilibré et un déficit de 310 000 francs pour le compte global. Avec 4,5 mios dans le compte financements spéciaux, nos finances sont encore dans un bon état. Les tâches qui nous attendent seront dévoilées à l'automne avec le budget 2022. Une tâche très difficile pour l'ensemble de l'équipe de Mario Castiglioni et le Conseil municipal comme pour la Commission des finances en vue des problématiques du Covid et de la réforme fiscale. Un grand merci aux collaboratrices et collaborateurs qui s'occupent de ces travaux.

La fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux et le rapport 2020. »

Patrick Domon, président: « Beaucoup d'éléments, Swann Thommen, ARC, merci, nous prenons note. »

Michel Bastardoz, PLR: « M. le président, nous sommes à quel point de l'ordre du jour? Je me perds un peu. »

Patrick Domon, président: « Nous sommes au point 4 de l'ordre du jour. Swann Thommen, ARC, a précisé, lorsqu'il a pris la parole, que sa déclaration englobait les points 4 à 8 de l'ordre du jour. »

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2020 est adopté par 16 voix pour, 0 voix contre. Il y a 10 abstentions.

### 5. Comptes 2020: attribution complémentaire de 300 000 francs au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif: décision

Rapport du Conseil municipal (Points 5 à 8):

L'exercice 2020 boucle ni avec un bénéfice, ni avec une perte dans le compte général et un déficit du compte global de 309 672 fr. 48, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de 763 635 francs et un déficit du compte global de 1 282 305 francs, soit une amélioration par rapport au budget de 763 635 francs pour le compte général et de 972 632 fr. 52 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient par l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des finances spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Ces résultats sont obtenus après trois attributions complémentaires à des financements spéciaux (FS) sur proposition de la Commission des finances et du Conseil municipal. Il est ainsi proposé au Conseil de ville de ratifier les attributions suivantes avant l'adoption formelle des comptes 2020:

- 500 000 francs au FS relatif à l'impôt des personnes morales
- 300 000 francs au FS relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif
- 300 000 francs au FS relatif à l'entretien des routes

Au final, le résultat du compte général atteint même une amélioration de près de 1,9 million par rapport au budget, compte tenu des trois attributions supplémentaires aux FS pour 1,1 million ainsi que les amortissements supplémentaires imposés par le modèle compatible harmonisé 2 (MCH2).

Dans les faits marquants de l'année 2020, on peut mentionner une hausse significative et prometteuse des revenus fiscaux globaux dans les comptes municipaux par rapport au budget. En effet, la tâche «impôts communaux généraux nets» boucle avec des recettes supplémentaires de l'ordre de 830 000 francs. Tant l'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques (+ 410 000 francs) que celui sur les personnes morales (+ 150 000 francs) sont en hausse. L'impôt à la source a lui également largement dépassé l'objectif en terminant à plus de 750 000 francs (+ 233 000 francs). Il faut toutefois garder à l'esprit que les genres d'impôts de l'année comptable faisant l'objet du présent bouclage, hormis les partages et l'impôt à la source, représentent uniquement des acomptes par rapport aux décomptes finaux de l'année précédente (2019). Les chiffres comptabilisés ne tiennent donc absolument pas compte des répercussions financières de la Covid-19 et ne sont donc pas forcément le reflet de la situation effective.

La hausse des rentrées d'impôts périodiques constatée en 2020 par rapport à 2019 aura également des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2021, 2022 et 2023 puisque le montant dû ou versé au/par le fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des

trois dernières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (813 800 francs à fin 2019) a été augmentée à fin 2020 de 404 000 francs pour se situer à 1 217 800 francs.

La part communale aux charges des œuvres sociales 2020 a été estimée à 2 730 000 francs (5200 habitants à 525 francs), pour un budget de 2 731 100 francs, à laquelle vient s'ajouter, depuis 2012, la franchise de 20% à charge de la commune pour la crèche. Cette dernière se monte à 137 430 fr. 52 en 2020 contre 217 500 francs au budget et 194 211 francs en 2019. Il faut préciser le changement intervenu au 1<sup>er</sup> août avec le passage du système des émoluments aux bons de garde. Le coût net des bons de garde à charge de la commune depuis le mois d'août s'élève à 48 278 fr. 02.

A noter également une diminution de plus de 1,2 million (-14,3%) des dépenses brutes de prestations de soutien dans l'aide sociale. La dépense totale en 2020 est de 7 197 775 fr. 42 contre 8 397 845 fr. 86 en 2019.

La pandémie du coronavirus a engendré en 2020, pour la Municipalité, des charges supplémentaires non prévues de l'ordre de 267 700 francs. Elles se décomposent de la manière suivante: 97 700 francs environ pour du matériel (masques, désinfectant, plexiglas), 86 000 francs de charges de personnel (concierges, gardes-bains auxiliaires), 4000 francs de non-facturation de la buvette de la piscine en plein air, 80 000 francs de bons CIDE offerts à la population. Ces charges ont été partiellement compensées par des dépenses planifiées qui n'ont pas eu lieu, par exemple dans les écoles.

Les tâches obligatoires faisant l'objet d'un financement spécial - 7101 «Eau propre», 7201 «Eaux usées» et 7301 «Enlèvement des déchets» - bouclent de la manière suivante en 2020: l'eau propre par un déficit de 308 719 fr. 15, les eaux usées par un bénéfice de 21 246 fr. 20 et les déchets par un bénéfice de 71 525 francs. Quant à la tâche faisant l'objet d'un financement spécial 8721 «Gaz», elle se solde par un bénéfice de 242 429 fr. 58, alors que le budget ne prévoyait ni perte ni bénéfice.

Le service de l'électricité a quant à lui réalisé une perte de 336 154 fr. 11, alors que le budget ne prévoyait ni bénéfice ni perte, et cela avec un prélèvement de 756 645 fr. 06 sur le financement spécial ad hoc, alors que le budget prévoyait un prélèvement de 509 000 francs.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, ces derniers se sont élevés à 4 463 814 fr. 32 bruts (budget de 7 884 000 francs) et à 4 416 406 fr. 12 nets (budget de 6 965 000 francs).

Les dettes avec intérêts ont augmenté de 4 540 000 francs pour se situer à 18 755 000 francs à fin 2020 (14 215 000 francs à fin 2019). A noter tout de même que dans ce montant figure un emprunt sur 4 ans de 2,9 millions, exempt d'intérêts. Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont inférieurs de 158 876 fr. 44 à ce qui avait été prévu (143 923 fr. 56 de réalisés contre 302 800 francs budgétisés, 167 576 fr. 06 en 2019).

Au 31 décembre 2020, une réévaluation des immeubles du patrimoine financier a été faite et un montant de 1 585 000 francs a été ressorti de la réserve de réévaluation afin de remettre à l'actif du bilan des valeurs

comptables qui ne soient pas surévaluées, cela d'autant plus qu'à partir de 2021, si rien n'avait été fait en 2020, une partie de la réserve de réévaluation aurait dû être dissoute linéairement sur cinq ans, ce qui aurait entraîné des gains comptables ne correspondant pas du tout à la réalité. Cette dissolution de 1 585 000 francs de la réserve de réévaluation n'a aucun effet sur le résultat 2020 de la Municipalité, car ce montant se retrouve aussi bien au débit (compte 9630.3441.01) qu'au crédit (compte 9630.4896.01).

On remarque donc, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, que l'exercice 2020 peut être qualifié de bon même si, comme déjà dit, il ne tient pas encore compte de l'ensemble des effets de la Covid-19, principalement sur la fiscalité et subsidiairement sur les dépenses d'aide sociale.

La question de l'endettement doit cependant continuer d'être suivie de manière attentive dans les années à venir, et particulièrement celui issu du compte général (financé par l'impôt). En effet, malgré un résultat favorable, la capacité d'autofinancement reste très limitée si on ne veut pas augmenter l'endettement de la Municipalité.

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent de ratifier les trois attributions complémentaires, les crédits supplémentaires de 6 657 295 fr. 88 ainsi que les comptes 2020 qui ne présentent ni bénéfice ni perte pour le compte général et un déficit du compte global de 309 672 fr. 48.

Ouverture de la discussion:

Elisabeth Beck, PS: «La fraction socialiste commentera les points 5 à 7 lors du traitement du point 8.»

Christian Tharin, PLR: «Le PLR fera également sa déclaration concernant les points 5 à 7 lors du traitement du point 8.»

Au vote, l'attribution complémentaire de 300 000 francs au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée à l'unanimité.

### 6. Comptes 2020: attribution complémentaire de 300 000 francs au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales: décision

... La parole n'est pas demandée...

Au vote, l'attribution complémentaire de 300 000 francs au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales est acceptée à l'unanimité.

### 7. Comptes 2020: attribution de 500 000 francs au financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales: décision

... La parole n'est pas demandée...

Au vote, l'attribution de 500 000 francs au financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales est acceptée à l'unanimité.

### 8. Adoption des comptes communaux 2020: décision

Patrick Domon, président: «Pour traiter ce point, je vous invite à passer en revue le

document chapitre par chapitre, puis fonction par fonction concernant la récapitulation du compte de résultat des pages 200 à 260. Vous pourrez vous manifester au fur et à mesure. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire?»

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Elisabeth Beck, PS: «Après avoir pris connaissance des comptes communaux 2020, en lisant attentivement le rapport des pages 1 à 10 et en se penchant sur les sommes qu'il est prévu d'attribuer dans les trois fonds spéciaux des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, la fraction socialiste fait les constats principaux suivants par rapport au budget:

- a) Les intérêts sur les dettes sont inférieurs de près de la moitié soit 158 876 fr. 44! Certes, au moment du budget finalisé en 2019, il n'était pas prévu que le taux serait à 0%. D'autre part, de nombreux investissements prévus n'ont pas été faits, ceci n'étant malheureusement pas nouveau.
- b) Nous relevons que les nombreux travaux entrepris pour l'amélioration des infrastructures ont occasionné une augmentation de l'endettement de quelque 4 millions de francs.
- c) Des charges supplémentaires non prévues à cause de la pandémie ont été chiffrées à 267 700 francs, mais, fort heureusement, des dépenses prévues n'ont pas eu lieu, par exemple dans les écoles, ce qui a limité la casse.
- d) Il y a une diminution de 1,2 million de francs de dépenses de prestations de soutien dans l'aide sociale. A ce sujet, pourrions-nous en connaître la cause principale?»

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale: «Je me réjouissais de répondre à cette question. Je m'y attendais. Alors, concernant cette diminution de 1,2 million, tout d'abord, ce n'est pas une économie. C'est juste de l'argent qui n'a pas été utilisé pour le versement d'aides sociales. Si cela aurait pu être considéré comme une économie, effectivement cela nous aurait arrangés pour d'autres projets, mais la vraie raison, il y a plusieurs raisons qui font qu'il y a eu cette diminution. En premier lieu, on constate qu'avec les nouvelles mesures de l'Office des migrations, beaucoup de personnes étrangères ont peur de demander l'aide sociale et de se faire expulser. C'est triste, mais c'est une raison. Il y a moins de dossiers à l'aide sociale, donc du coup moins d'aide sociale versée. Il y a aussi les mandats de curatelles d'adultes avec la nouvelle manière de faire de l'APEA qui occasionne cette baisse. Après, je tiens à préciser que ce chiffre ne tient pas compte complètement de la crise Covid, car ici on parle bien du chiffre pour 2020. Il y aura peut-être des familles qui seront obligées de demander l'aide sociale avec la crise du coronavirus.»

Elisabeth Beck, PS: «Merci.»

Nathalie Fiechter, PS: «Je m'excuse, mais je suis étonnée de ce que vient de dire Paula Tanner, cheffe du Département action sociale. Je ne vois pas en quoi le fait d'avoir moins de curatelles a une incidence là-dessus. Les gens sous curatelle ne sont pas forcément à l'aide sociale. Pourquoi liez-vous ceci aux curatelles?»

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale: «Parce que l'enveloppe contient ce que l'on donne aux bénéficiaires, mais aussi le travail des assistants sociaux. Il y a eu moins de travail à payer. Les 1,2 million, c'est un chiffre total.»

Nathalie Fiechter, PS: «Mais, c'est l'aide sociale, ce n'est pas le salaire des assistants sociaux. On ne met quand même pas tout dans le même pot, ou je me trompe?»

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale: «C'est le regroupement.»

Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Les 1,2 million de moins, c'est vraiment l'aide matérielle du Service social. Il n'y a pas les curatelles. Il y a eu moins de dossiers à l'aide sociale, mais pourquoi, je n'en ai aucune idée. Les salaires des assistants sociaux, c'est une autre position. Ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'avec ces 1,2 million en moins, on ne fait ni bénéfice ni perte, étant donné que ce chiffre est intégré au décompte des œuvres sociales envoyé à Berne.»

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale: «Cette diminution du nombre de dossiers représente pour le citoyen de Saint-Imier, une fois le calcul effectué par le canton et la répartition des charges faites, une baisse de 1 fr. 42 par habitant, soit 7 360 francs pour l'ensemble de la collectivité.»

Nathalie Fiechter, PS: «Merci.»

Elisabeth Beck, PS: «La fraction socialiste poursuit son analyse avec un dernier constat qui n'est pas des moindres:

- e) Le total des revenus fiscaux indique que 893 000 francs de plus que prévu ont été encaissés. Ces rentrées nettement plus importantes que les chiffres portés au budget provoquent une nette amélioration du résultat 2020 de la commune ce qui aura des conséquences importantes sur notre contribution dans les différents fonds de péréquation. On apprend qu'il faudra payer (selon une estimation faite) plus de 1 200 000 francs pour les trois prochaines années. Cet argent serait le bienvenu dans le ménage communal!

La fraction PS souhaite, à l'avenir, que la commission financière se penche sur les mesures à prendre pour atteindre des résultats financiers équilibrés. Elle regrette la répartition des sommes attribuées aux FS. Il y a des besoins importants à l'heure actuelle pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et pour celui destiné aux routes communales. Notre parti propose à l'avenir de favoriser ces deux fonds. Elle conclut en remerciant infiniment Mesdames Marjorie Ramseyer et Christine Piazza ainsi que Messieurs Thierry Froidevaux et Mario Castiglioni pour la bonne tenue des comptes.»

Christian Tharin, PLR: «La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal et a étudié attentivement les différents comptes. Nous nous réjouissons une fois de plus du résultat qu'il en ressort, mais gardons toutefois à l'esprit que de nombreux points seront à revoir pour les comptes dans les années à venir. Nous avons notamment pris acte que l'exercice 2020 ne boucle ni avec un bénéfice ni avec une perte dans le compte général et un déficit de 309 672 fr. 48 du compte global. Le budget prévoyait un déficit du compte général de 763 635 francs et un déficit du compte global de 1 282 305 francs, soit

une amélioration par rapport au budget de 763 635 francs pour le compte général et de 972 632 fr. 52 pour le compte global. En résumé, ce résultat reflète de plusieurs faits durant l'année 2020, soit: des revenus fiscaux globaux dans les comptes municipaux par rapport au budget, 830 000 francs de recettes supplémentaires dans la tâche «impôts communaux généraux nets». La part communale aux charges des œuvres sociales 2020 a été estimée à 2 731 000 francs, soit (525 francs pour 5200 habitants), budget de 2 731 000 francs auquel il y a lieu encore d'ajouter la franchise de 20% à la charge de la commune pour la crèche. Soit 137 430 fr. 52 en 2020 contre 194 211 francs en 2019. Nous notons également une diminution de plus de 1,2 million de francs, représentant 14,3% des dépenses brutes de prestations de soutien dans l'aide sociale, soit 7 197 775 fr. 42 en 2020 contre 8 397 845 fr. 86 en 2019. La pandémie a toutefois engendré des charges pour la Municipalité à hauteur de 267 700 francs, ce montant a permis d'acheter du matériel (masques, désinfectant, plexiglas), mais il a également été possible d'ouvrir la piscine en plein air avec la mise en place des mesures nécessaires liées à la Covid, les bons CIDE pour la population, ce montant a pu être partiellement compensé par des dépenses planifiées qui n'ont pas eu lieu. Nous sommes ravis de la proposition d'attribuer différents montants à hauteur de 500 000 francs pour le fonds spécial à l'impôt des personnes morales, 300 000 francs au fonds spécial relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et 300 000 francs relatifs au fonds spécial à l'entretien des routes. Comme à son habitude, le travail effectué par l'administration est de qualité et très rigoureux, nous remercions Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe. La fraction libérale-radical accepte à l'unanimité les différentes attributions proposées ainsi que l'ensemble des comptes communaux 2020.»

Joëlle Häller, sans parti: «J'ai étudié les comptes et le rapport. Je n'ai qu'un mot: «Merci» à Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à son équipe pour le travail effectué.»

Au vote, les comptes communaux 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Patrick Domon, président: «Merci Mario.»

... Il est 20h 10, Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

### 9. Modification du Règlement sur le service dentaire scolaire: décision

Rapport du Conseil municipal:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les communes sont responsables du service dentaire scolaire. Le canton a fixé les conditions minimales dans la loi sur l'école obligatoire (art. 60):

«Le service dentaire scolaire a pour but de prévenir la détérioration de la dentition et d'en assurer le traitement à des coûts avantageux. [...] Il incombe au service dentaire scolaire d'assurer la prévention nécessaire en organisant un contrôle dentaire annuel et en prenant régulièrement des mesures préventives à l'école avec l'assistance d'un personnel compétent. Le SED doit garantir le traitement à des coûts avantageux en cas de déficience ou d'anomalie de la dentition en désignant des dentistes scolaires et en appliquant le tarif des soins dentaires scolaires.»



Selon la loi bernoise, les communes de domicile supportent les coûts de la prévention, fournissent une aide aux parents de condition modeste et **peuvent verser** en outre des contributions aux frais de traitement.

En 2002, Saint-Imier a pris l'option généreuse, mais nullement contraignante, de participer auxdits frais de traitement.

En transitant par trois services communaux, la procédure est relativement complexe et revêt indéniablement certains inconvénients. Ainsi, le risque de factures impayées est entièrement supporté par la commune qui doit le cas échéant procéder à des rappels voire des poursuites. On soupçonne également certains parents malintentionnés, sans possibilité réelle de connaître l'ampleur du phénomène, de s'enrichir de façon illégitime en se faisant rembourser des factures tant par la Municipalité que par leur assurance dentaire privée. Ajoutons que depuis 2018 le canton a émis de nouvelles recommandations après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs Dentator, qui vont renchérir conséquemment les coûts incombant à la commune si aucune mesure n'est prise.

Toutes ces raisons ont conduit le Conseil municipal à se pencher sur une réforme du service dentaire scolaire depuis plusieurs années déjà. Le projet présenté est susceptible de remédier à ces inconvénients sans diminuer pour autant le rôle social de la commune.

La décision la plus radicale eut été de renoncer purement et simplement à offrir cette prestation non obligatoire à la population. Compte tenu des perspectives qui s'annoncent, le risque existe que Saint-Imier y soit contraint à l'avenir. Toutefois, avant de devoir en arriver là, le Conseil municipal propose une autre solution, soit un changement de paradigme offrant une nouvelle prestation tout aussi généreuse pour un coût mieux maîtrisé.

En effet, plutôt que de rembourser directement une partie des factures des patients, la nouvelle réglementation prévoit le versement de subsides pour une participation à la prime d'une assurance dentaire complémentaire souscrite par les parents à titre privé. Ainsi, à l'avenir, ce sont les assurances maladie privées qui prendront en charge les frais de prophylaxie et de traitements dentaires ainsi que les coûts liés à l'orthodontie.

Selon les projections réalisées, basées sur les tabelles proposées par le canton et sur le revenu, la fortune et le nombre d'enfants, avec un montant maximal annuel plafonné à 300 francs par enfant, la commune dépenserait au maximum environ 47 500 francs, contre 40 562 francs en 2019. Ce plafond correspond globalement aux primes annuelles moyennes d'une assurance dentaire pour les enfants.

Ce plafond pourrait aussi être ajusté en fonction d'une éventuelle hausse des primes d'assurance dentaire.

La grande différence entre l'assurance maladie et l'assurance dentaire, c'est que la seconde est une complémentaire qui n'est par conséquent pas obligatoire, ce qui revient à dire que les familles ne sont pas forcément toutes assurées aujourd'hui. Force est cependant de constater qu'elle est très largement répandue dans les ménages; cette offre pousse à dire que les familles ne sont pas forcément toutes assurées aujourd'hui. Force est cependant de constater qu'elle est très largement répandue dans les ménages; cette offre pousse à dire que les familles ne sont pas forcément toutes assurées aujourd'hui.

Outre le fait qu'elle est plus simple et certainement plus généreuse, puisque davantage de familles bénéficieraient d'un soutien, cette manière de procéder rendrait impossible l'enrichissement illégitime. De plus, les risques de recouvrement ne reposeraient plus sur la Municipalité.

Avec une aide limitée à 300 francs maximum par enfant, la spirale ascendante des coûts serait enfin stoppée, à un plafond certes un peu plus haut qu'actuellement. En conservant le règlement de 2002, ce plafond serait cependant très vite atteint, voire même dépassé.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil municipal propose de modifier le règlement du service dentaire scolaire selon les modalités décrites plus haut. En cas d'acceptation, l'entrée en vigueur dudit règlement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En outre, le règlement prévoit une disposition transitoire qui précise que les traitements dentaires en cours lors de son entrée en vigueur seront payés par la commune conformément à l'ancien droit, pour autant que le requérant fournisse une preuve de non-prise en charge desdits traitements par son assurance dentaire.

En se basant sur les préavis unanimes des commissions des écoles primaire et secondaire, des de l'action sociale, de la santé et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver les modifications du règlement sur le service dentaire scolaire.

#### Ouverture de la discussion :

Patrick Domon, président : « Dans un premier temps, je vais ouvrir la discussion afin que vous puissiez partager globalement vos positions. Puis je vais parcourir les différents points de ce règlement. Vous pourrez alors intervenir pour toute remarque et/ou proposition de modification. Le cas échéant, nous procéderons alors au vote sur les modifications proposées. Puis nous passerons au vote du règlement dans sa version convenue. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette manière de procéder ? »

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : « Juste en complément, avant le traitement de ce point de l'ordre du jour, sur demande de la Commission action sociale, nous avons informé les cabinets dentaires et hygiénistes dentaires imériens du dossier qui vous est soumis ce soir. Nous n'avons pas eu de retour. »

Raphaël Perotto, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal ainsi que des documents annexes concernant la modification du Règlement sur le service dentaire scolaire. Le règlement en vigueur depuis 2002 a fait ses preuves, mais également son temps et les failles qu'il recèle imposent une

modification. Le projet proposé est susceptible de remédier à ces inconvénients sans diminuer pour autant le rôle social de la commune. Nous soulignons l'effort du Conseil municipal qui, plutôt que de renoncer purement et simplement à son soutien, propose, sans y être obligé, une solution tout aussi généreuse pour un coût mieux maîtrisé. Même si l'assurance dentaire est devenue très populaire pour les nouvelles générations, elle n'est pas encore répandue dans tous les ménages et c'est là qu'il va falloir être vigilant et méthodique pour que les ménages qui ne souscriront pas à l'assurance dentaire le fassent en toute connaissance de cause et non pas par ignorance. Le premier janvier 2022 peut vite être demain lorsqu'il s'agit d'engager des démarches auprès des assurances complémentaires parce qu'il va falloir montrer « dents blanches » et c'est pourquoi tout en acceptant la modification du règlement, nous demandons au Conseil municipal d'engager une campagne de communication auprès de la population. »

Jean-Paul Gerber, PLR : « Lors de la fraction nous avons discuté des changements entre l'ancien règlement de 2002 et celui qui nous est soumis ce jour. C'est à l'unanimité que la fraction PLR accepte ce nouveau règlement. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour nous soumettre ce nouveau règlement. »

Marie Ruchonnet, PS : « Nous devons ce soir nous prononcer quant à la potentielle modification du règlement dentaire scolaire. La fraction socialiste a pris connaissance des nombreux documents et se présente comme favorable aux modifications. En effet, nous sommes sensibles au fait que les familles aux revenus modestes pourront continuer d'être aidées financièrement pour les traitements dentaires des enfants. Nous déplorons simplement le fait que les familles ayant des revenus juste à la limite (dès 37 000 francs) seront probablement défavorisées puisqu'elles devront prendre en charge à 100% les frais dentaires jusqu'au troisième enfant. De plus, la simplification de procédure ne semble pas être un argument recevable puisque le processus ne sera pas décomplexifié par le nouveau règlement. Enfin, la supposée malhonnêteté de certaines familles ne peut être en rien quantifiée puisque nous sommes dans le domaine privé. Dès lors, un tel argument ne semble pas non plus recevable. Malgré ces quelques incohérences, la fraction socialiste qui s'engage pour une justice sociale peut être satisfaite des modifications prévues et souligne qu'il s'agit d'un service essentiel à la population. C'est pourquoi elle est favorable aux modifications proposées. »

Patrick Domon, président : « Il ne semble pas y avoir d'autre demande de prise de parole, nous allons passer en revue le règlement. »

Nathalie Fiechter, PS : « Au niveau de l'article 13 « Dispositions transitoires » : « Les traitements en cours lors de l'entrée en vigueur du présent règlement seront payés par la Commune conformément à l'ancien règlement pour autant que le requérant fournisse une preuve de non-prise en charge desdits traitements par son assurance dentaire. » Je me demandais comment vous imaginez ceci. Si la personne dit qu'elle n'a pas d'assurance, est-ce que ceci est réglé par cet article ? On ne peut pas le vérifier si elles ont une assurance ou pas. »

Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et

culture : « Tel qu'il est rédigé, l'article 13 prévoit que pour les traitements en cours, le remboursement ne sera effectué que sur présentation par les parents d'une attestation de non-prise en charge par leur assurance dentaire. En d'autres termes, il faut que les parents aient déjà souscrit une assurance dentaire à ce moment-là. »

Nathalie Fiechter, PS : « Donc, quelqu'un avec un traitement en cours et qui n'a pas d'assurance n'aura pas son traitement pris en charge ? Parce qu'il ne pourra pas fournir d'attestation. C'est ça que ça veut dire ? »

Patrick Tanner, maire : « Je pense que la compréhension qu'il faut en faire est que la personne qui n'avait pas d'assurance au moment du changement de réglementation souscrira alors une nouvelle assurance. Celle-ci confirmera très probablement qu'elle ne prendra pas en charge un cas antérieur ou en cours au moment de la conclusion du contrat d'assurance. A ce moment-là, c'est la commune qui prendra en charge sur la base de l'ancien droit et des présentes dispositions transitoires. Le but est donc bien d'éviter qu'un cas en cours ne se retrouve sans soutien entre le changement des deux systèmes. »

Nathalie Fiechter, PS : « Merci. »

Au vote, le Règlement sur le service dentaire scolaire est accepté à l'unanimité.

## 10. Création et mise en place du Parlement des jeunes de Saint-Imier: adoption du règlement ad hoc et crédit d'engagement de 82000 francs: décision

### Rapport du Conseil municipal :

Inscrite dans le programme de la précédente législature, la mise en place d'un parlement des jeunes à Saint-Imier n'a pas pu être concrétisée durant l'année précédente en raison des mesures sanitaires très restrictives et du vote sur la fusion de la commune d'Erguël.

La Suisse compte actuellement environ 80 parlements et conseils des jeunes (PJ). Ils sont organisés de différentes façons, mais ils poursuivent tous les mêmes objectifs :

- visibiliser les préoccupations des jeunes et des jeunes adultes dans la politique et la société;
- réaliser des projets pour les jeunes et les jeunes adultes;
- amener les points de vue des jeunes dans l'arène politique;
- motiver les jeunes et les jeunes adultes pour la politique;
- améliorer l'éducation civique des jeunes et des jeunes adultes;
- être le référent en matière de jeunesse auprès des autorités.

La mise en place d'un tel parlement à Saint-Imier représente ainsi une véritable opportunité de donner la parole aux jeunes avec pour corollaire le risque assumé qu'ils la prennent.

Il est à souligner que la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes soutient de façon formelle la mise en place de cet organe démocratique. Elle précise, comme le prévoit le projet présenté, que les modalités et modes de fonctionnement devront être élaborés par les jeunes eux-mêmes.

Evolution des coûts nets annuels depuis 2005 (denture normale et anormale)



Après plusieurs échanges, un règlement définitif a trouvé un large consensus qui permet un soutien unanime de la Commission de la jeunesse à la mise en place de ce parlement.

La création d'un tel organe nécessite des moyens financiers permettant de mener à bien des projets, mais également pour le soutenir et l'accompagner par des adultes. Si l'aspect financier constitue un élément important, il faut être conscient qu'il ne saurait être question de ne pas prévoir, en plus du budget annuel de 8000 francs pour des projets et le fonctionnement, une certaine disponibilité du personnel du Service de l'action sociale. Il appartiendra en effet à ce dernier d'accompagner le futur comité et de suivre les activités parlementaires. Cet accompagnement ne provoquera toutefois pas de dépenses supplémentaires pour la Municipalité, ces tâches étant englobées dans les missions de l'animation jeunesse déjà existante aujourd'hui.

En outre, afin de permettre la mise en œuvre du parlement des jeunes, un montant unique complémentaire de 2000 francs est sollicité pour couvrir les frais de lancement (campagne de sensibilisation et de recrutement, création d'un flyer).

La mise sur pied d'un parlement des jeunes à Saint-Imier contribuera à répondre à plusieurs attentes, dont celle d'impliquer nos jeunes dans des choix politiques et de société. Ils pourront ainsi contribuer à prendre leur destin en main et à renforcer durablement notre système politique de milice tout en se familiarisant avec les processus démocratiques et le fonctionnement d'une collectivité.

Sur préavis de la commission de la jeunesse à une forte majorité et de la commission des finances unanime, le Conseil municipal vous propose de libérer un crédit d'engagement de 82000 francs pour le fonctionnement, à hauteur de 8000 francs par année dès 2021 et d'un montant unique de mise en œuvre de 2000 francs. Le montant sera inscrit dans le budget de fonctionnement de la commune dès 2022.

#### Ouverture de la discussion :

Patrick Domon, président : «Comme tout à l'heure, je vais commencer par ouvrir la discussion afin que vous puissiez partager globalement vos positions. Puis je vais parcourir les différents points de ce règlement. Vous pourrez alors intervenir pour toute remarque et/ou proposition de modification. Le cas échéant, nous procéderons alors au vote sur les modifications proposées. Puis nous passerons au vote du règlement dans sa version convenue ainsi que du crédit d'engagement. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette manière de procéder? »

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Denis Gerber, PLR : «Voilà plus de 10 ans que notre fraction a déposé une motion demandant la création d'un Parlement des jeunes. Notre groupe s'était basé sur une enquête faite dans les écoles de la localité. Il s'en était dégagée une majorité pour la création du Parlement des jeunes contre l'idée du Cyber-parlement. Or pendant de nombreuses années, c'est le thème minoritaire qui a été poussé en avant. Une fois de plus nous avons dû intervenir pour obtenir que notre motion soit traitée sur son fondement, soit la création d'un Parlement des jeunes. Sans l'intervention d'un autre parti demandant l'analyse d'un Cyber-Parlement, le dossier présenté ce

soir serait déjà traité depuis longtemps. Nous allons revenir sur quelques remarques importantes lors du traitement des articles du règlement. »

Morgane Bussian, ARC : «Je tiens tout d'abord à préciser que le texte que je vais lire a été rédigé par ma collègue Morgane Burgener, ARC, malheureusement absente ce soir. ARC a pris connaissance avec grand intérêt des rapports établis par le Conseil municipal, par la cheffe du Département action sociale, ainsi que du règlement ad hoc. Notre fraction tient à souligner l'intérêt pour notre commune de créer une telle plateforme. En plus de permettre aux jeunes et jeunes adultes de s'engager, nous leur donnons l'opportunité de devenir acteurs de la vie de leur Cité. En effet, outre la réalisation de leurs projets, nous leur offrons également une voix leur permettant de participer à l'élaboration de solutions, aux préoccupations et intérêts qui les animent. D'autre part, ouvrir les discussions entre les générations insufflera à l'arène politique imérienne de nouvelles perspectives de réflexion, construisant une société de dialogue, tournée vers l'avenir. Enfin, donner la responsabilité aux jeunes de créer leurs projets, gérer leur budget et amener leurs idées dans la vie politique et sociale de Saint-Imier, c'est aussi leur apporter une éducation civique basée sur la pratique, tout en encourageant le développement de leur intérêt politique. En conclusion, la fraction Alternative régionale et communale soutient la mise en place d'un Parlement des jeunes à Saint-Imier, avec le règlement tel qu'il nous est présenté ce soir, ainsi que le crédit d'engagement de 82000 francs prévu pour le projet. »

Nathalie Fiechter, PS : «Depuis plusieurs années, Saint-Imier se retrouve assez systématiquement en queue de classement du Jura bernois en ce qui concerne le taux de participation de ses citoyens aux votations et élections. Est-il possible d'inverser la tendance? Peut-être, pour autant qu'on s'en donne les moyens. Dans cette optique, un Parlement des jeunes est une piste à creuser. Intégrer les jeunes dans la politique, les faire participer aux prises de décisions d'objets qui les concernent, mais aussi les écouter et tenir compte de ce qu'ils ont à dire, leur apprendre à débattre et à défendre leurs propres opinions, voilà peut-être de quoi impliquer davantage la jeune génération dans notre société. Bien que le désintérêt de la chose publique soit un phénomène qui se généralise dans le monde occidental, il vaut tout de même la peine de ne pas baisser les bras, même si les effets d'un tel projet seront difficiles à évaluer. Il en va dépendant de la responsabilité des plus expérimentés d'assurer la relève. Je n'ai pas dit des plus «vieux», parce que nous devons bien avoir une demi-douzaine de jeunes de moins de 25 ans au sein de notre Conseil et deux jeunes conseillers municipaux. Les discussions de l'assemblée ne doivent d'ailleurs pas toujours grandement les passionner, mais ils sont là, ils écoutent, prennent la parole et se font leurs idées. Je profite de l'occasion pour toutes et tous les féliciter et les remercier de leur investissement pour leur fraction respective et pour Saint-Imier. C'est donc unanime que la fraction socialiste accepte de libérer un crédit d'engagement de 82000 francs pour le fonctionnement du Parlement des jeunes, à hauteur de 8000 francs par année dès 2021 et d'un montant unique de mise en œuvre de 2000 francs. »

Patrick Domon, président : «Il ne semble pas y avoir d'autre

demande de prise de parole, nous allons passer en revue le règlement. »

Denis Gerber, PLR : «Article 3, alinéa 1 : Le groupe PLR propose la formulation suivante : «Le Parlement des jeunes est ouvert à tous les jeunes, de nationalité suisse ou étrangère, âgés de 15 à 20 ans, domiciliés légalement au sein de la Commune de Saint-Imier ou qui y travaillent, ou y étudient, ou sont engagés sportivement ou culturellement. » Nous estimons qu'à 20 ans un(e) jeune citoyen(ne) a eu suffisamment d'occasions pour s'intéresser à la politique. D'autre part la «confrontation» entre un jeune de 15 ans et un citoyen de 25 ans ne semble pas la plus équilibrée qu'il soit! Nous exigeons qu'un contrôle précis des conditions de lien avec la commune de Saint-Imier soit mis en place. »

Patrick Domon, président : «Nous allons mettre au vote votre proposition de modification de l'âge, c'est bien cela? »

Denis Gerber, PLR : «Oui. »

Denis Gerber, PLR : «Et nous souhaitons savoir comment le contrôle va être effectué. »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : «Nous nous sommes renseignés sur les parlements des jeunes existants. Ils sont tous dans cette tranche d'âge, et cela a montré des résultats très positifs, car cela peut amener des idées constructives. Nous avons donc fixé la limite à 24 ans. Concernant l'article 3, alinéa 2, le contrôle. J'ai envie de vous dire : «Faisons confiance!» Ils ne vont pas être 200. Ils se connaissent. Ils sont à l'école ensemble. Ils travaillent ensemble. Le but c'est de leur donner la possibilité de s'exprimer. Laissons-les se gérer. Je vous rassure, je suis convaincue que si quelqu'un arrive et que les autres ne le connaissent pas, ils vont déjà bien se demander : qui sait? Et là, il sera contrôlé. Alors, je ne me fais pas de souci. Je vous invite à lever la tête et à regarder la galerie. Nous avons des jeunes ce soir qui assistent à notre séance. Je les remercie d'être venus. Je souhaite vraiment que ce point de l'ordre du jour soit accepté. Avec ce Parlement des jeunes, vous pourrez défendre vos projets. Prendre la parole. C'est important. »

Denis Gerber, PLR : «J'avais déjà entendu ceci une fois. »

Patrick Domon, président : «Nous allons voter la proposition du PLR quant à la modification de l'âge. »

Denis Gerber, PLR : «Oui M. le président. Merci. »

M. Patrick Domon, président : «Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la modification suivante : article 3 : «Le Parlement des jeunes est ouvert à tous les jeunes, de nationalité suisse ou étrangère, âgés de 15 à 20 ans, domiciliés légalement au sein de la Commune de Saint-Imier ou qui y travaillent, ou y étudient, ou sont engagés sportivement ou culturellement. », sont priés de se lever. »

Au vote, la modification de l'âge est refusée par 16 voix. 10 voix étaient en faveur de la modification. Il y a eu 0 abstention.

Le texte de l'article 3, alinéa 1, reste par conséquent inchangé soit : «Le Parlement des jeunes est ouvert à tous les jeunes, de nationalité suisse ou étrangère, âgés de 15 à 24 ans, domiciliés légalement au sein de la Commune de Saint-Imier ou qui y travaillent, ou y étudient, ou sont engagés sportivement ou culturellement. »

Patrick Domon, président : «Il ne semble pas y avoir d'autre

Denis Gerber, PLR : «Toujours à l'article 3, alinéa 4, let d. : l'appartenance à une commission temporaire est-elle aussi une raison d'incompatibilité? »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : «Actuellement les commissions sont constituées par les partis politiques. Ici, la volonté, c'est que les membres du Parlement des jeunes ne soient pas associés à un parti politique. Je suis convaincue que d'avoir des représentants du Parlement des jeunes dans les commissions permanentes se serait quelque chose de positif également. Avec notre règlement actuel, ils pourront être invités. »

Patrick Tanner, maire : «Concernant la composition des commissions permanentes ou temporaires, le Conseil de ville peut toujours réserver une place à un membre du Parlement des jeunes. C'est une décision qui vous appartient. »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : «Avec voix décisionnelle, si c'est une volonté de votre part. »

Denis Gerber, PLR : «Article 14 : «Le comité gère les activités du Parlement des jeunes et a les compétences suivantes... » :

- Quels seront les moyens mis à disposition de ce comité pour qu'il puisse remplir de manière efficace son mandat? »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : «Au début, il y aura un mentor qui suivra le Parlement des jeunes. Il s'agira d'un collaborateur du Service action sociale. Il faudra accompagner les jeunes, former ce parlement, diriger, organiser, mettre en place. »

Denis Gerber, PLR : «Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits de la réponse, mais ce n'est pas grave. »

Elisabeth Beck, PS : «A l'article 13, et autres articles, je constate qu'il y a beaucoup de «e» entre parenthèses. Ceci me dérange que l'on mette les femmes entre parenthèses. Je propose d'utiliser le langage inclusif, avec le petit point, comme cela se fait de plus en plus. »

Christian Tharin, PLR : «Je rebondis sur ce que vient de dire Elisabeth Beck, PS. A la page 2 de ce règlement, c'est écrit : «Remarque préliminaire : tous les termes utilisés au masculin dans les dispositions qui suivent s'entendent également au féminin». Donc, ce qu'il faut supprimer ce sont toutes les mentions du féminin entre parenthèses comme les (e). »

Elisabeth Beck, PS : «Je peux tout à fait accepter cette proposition. »

Denis Gerber, PLR : «Article 15 : Le mentor :

- Quel est son rôle précis ?
- Son appartenance à un service communal est-elle indispensable ?
- Est-il désigné de manière permanente pour une année de fonctionnement ou sera-t-il désigné au coup par coup ?
- Un recours à un(e) médiateur(trice) scolaire ne serait-il pas une garantie d'indépendance plus grande pour ce parlement? »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : «Etant donné que c'est la commune qui subventionne, il nous paraissait préférable que ce soit quelqu'un de la commune qui assume cette tâche. Après, les jeunes pourront s'approcher d'autres personnes

pour les aider à monter leurs projets. »

Denis Gerber, PLR : «La fraction PLR Saint-Imier va évidemment soutenir la création de ce Parlement des jeunes. La fraction PLR accepte le montant de 82000 francs (8000 francs par année pour le fonctionnement sur 10 ans et 2000 francs comme montant permettant la mise en place de cette assemblée). »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : «En conclusion, les parlements des jeunes existent déjà depuis plusieurs années en Suisse. Cela fonctionne très bien. Il y en a un tout proche, à La Chau-de-Fonds. C'est vraiment quelque chose de bien. C'est vraiment un organe qu'il faut développer. Le règlement proposé est conforme. Il est identique dans les grandes lignes aux autres qui existent en Suisse. Donnons la possibilité à Saint-Imier de se développer également dans ce domaine. »

Au vote, la création et la mise en place du Parlement des jeunes de Saint-Imier, ainsi que le règlement ad hoc, et le crédit d'engagement de 82000 francs, sont acceptés à l'unanimité.

#### 11. Crédit(s) d'engagement supplémentaire(s) de :

**d) Soit 274000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret (2022 à 2024), sous réserve du cofinancement de la Municipalité de Villeret (boucle Hôpital et boucle Villeret) : décision**

**e) Soit 304000 francs en vue de la prolongation (2022 à 2024) de la phase pilote de la desserte locale en transports publics à Saint-Imier (boucle Hôpital) : décision**

**f) 200000 francs en option pour l'ajout d'une boucle supplémentaire non reconnue par l'OTP en direction du funiculaire pour les années 2022 à 2024 : décision**

#### Rapport du Conseil municipal :

La Municipalité de Saint-Imier, en collaboration avec l'Office cantonal des transports publics (OTP) et l'entreprise de transport des Chemins de fer du Jura (les CJ), a mis en service, en décembre 2018, une ligne urbaine pilote pour desservir le centre de la localité ainsi que l'Hôpital du Jura bernois et le pôle économique de La Clef.

Cette mise en service visait à répondre à l'intérêt marqué de la population, des établissements de formation, des pendulaires et des entreprises sises à Saint-Imier. Elle faisait suite à l'acceptation par le Conseil de ville du crédit d'engagement de 477000 francs pour une période de trois ans allant de décembre 2018 à décembre 2021.

Il était initialement prévu de tirer un bilan du fonctionnement et de la fréquentation au terme des trois années d'exploitation, afin d'inscrire éventuellement cette ligne dans l'offre de base du canton, pour autant que les critères de fréquentation et de taux de couverture le permettent.

Malheureusement, la pandémie de Covid-19 et son cortège de restrictions ne permettent pas aujourd'hui de tirer des conclusions objectives du succès rencontré par la ligne urbaine, mais seulement de dessiner une certaine tendance.

#### Bilan de la première phase pilote (2019-2021)

La période test a débuté en 2019 (changement d'horaire décembre 2018) et doit se poursuivre jusqu'à fin 2021.

En 2019, la fréquentation a été amplifiée par les étudiants du ceff Santé-Social qui se rendaient au bâtiment de la Route de Sonvilier 3 pour suivre leurs cours. La fréquentation de la ligne a toutefois diminué de manière significative en 2020 en raison, d'une part, du déménagement du ceff à la rue de la Clef 44 et, d'autre part, de la crise provoquée par le coronavirus.

Il faut raisonnablement admettre que la fréquentation des courses par les pendulaires est relativement décevante. Elle trouve néanmoins une partie d'explication dans la volonté initialement affirmée de réaliser des économies d'échelle en tirant profit du matériel roulant et du personnel affecté à d'autres lignes, afin de limiter les coûts pour les collectivités amenées à financer la desserte.

La ligne urbaine ne dispose ainsi pas de toute la flexibilité requise pour répondre aux attentes des entreprises et assurer les correspondances à la gare CFF. Le taux de fréquentation minimum est certes atteint, mais il est très faible, voire insuffisant. En neutralisant les pointes du matin et de la fin d'après-midi, où le nombre d'étudiants dans les bus est important et biaise ainsi les résultats, la fréquentation des autres courses est plutôt anecdotique. L'OTP ajoute dans son analyse que la demande actuelle ne justifierait pas une intégration dans l'offre de base. En d'autres circonstances, l'OTP se retirerait du financement au terme des trois ans de la phase pilote.

#### Perspectives

L'OTP envisage malgré tout, de concert avec l'entreprise de transport et la Municipalité, de prolonger la phase d'essai de trois ans supplémentaires, soit jusqu'à fin 2024, aux mêmes conditions : 1/3 à charge du canton, 1/3 assumé par la commune et 1/3 assuré par les recettes. Il ne sera par conséquent pas possible de consolider cette ligne avant le changement d'horaire de décembre 2024.

Le canton propose même, pour la période 2022 à 2024, d'étendre l'essai à Villeret selon le nouveau concept de desserte locale établi par le Büro Dudler en y intégrant la prolongation de l'essai de Saint-Imier.

Fort de ces constats de fréquentation, le Büro Dudler propose la mise en place de boucles pour desservir Saint-Imier et Villeret. La desserte locale reposerait ainsi sur la mise en place de deux voire trois boucles.

La variante de desserte locale à deux boucles se concentre sur le potentiel des pendulaires travaillant à Saint-Imier et Villeret. Cette option a également l'avantage de relier en bus le secteur de l'hôpital et de La Clef, le centre de Saint-Imier, la zone industrielle et le centre de Villeret.

La variante de desserte locale à trois boucles consiste à compléter la variante à deux boucles avec une boucle desservant à la fois le funiculaire et le quartier nord de Saint-Imier.

Pour les coûts énoncés ci-dessous, les bus circuleront selon les fréquences et horaires suivants :

Boucles	Lundi à vendredi	Samedi et dimanche
Hôpital – La Clef (boucle actuelle)	12 courses / jour	2 courses / jour
Villeret	12 courses / jour	–
Funiculaire	8 courses / jour	–

D'après les informations reçues des CJ, la primauté tarifaire va à Onde Verte. Les prix appliqués sont donc ceux de cette communauté tarifaire.

Les trajets à l'intérieur de Saint-Imier (avec origine et destination) bénéficient du tarif « court parcours » (réduit 2 fr. 10, entier 2 fr. 30 pour une validité de 30 minutes et/ou un trajet).

Etant donné que Saint-Imier et Villeret ne se trouvent pas dans les mêmes zones tarifaires, un trajet entre les deux communes nécessite un billet 1-2 zones (tarif Onde Verte 1-2 zones réduit 2 fr. 20 / prix entier 4 fr. 20). Toutefois, la boucle Villeret ne desservant pas la gare de Villeret, des négociations avec Onde Verte et accessoirement Libero pourraient être menées pour que les arrêts situés sur le territoire communal de Villeret soient inclus dans la même zone que ceux de Saint-Imier. Cela permettrait de pratiquer un tarif unique (court parcours) sur l'ensemble du futur réseau urbain de Saint-Imier – Villeret et faciliterait la communication à la clientèle.

L'amélioration de la desserte locale et son développement vers Villeret induisent indubitablement des coûts supplémentaires pour les communes, d'autant plus avec les nouvelles exigences posées par l'OTP.

Le calcul des coûts présenté par CJ tient compte d'une desserte locale Saint-Imier – Villeret opérée avec un bus stationné à Saint-Imier et qui lui est entièrement dédié. En effet, l'OTP demande que la desserte locale soit considérée séparément, comme une ligne à part entière en trafic local et non plus conjointement avec la ligne interurbaine Tramelan – Saint-Imier.

Les synergies entre les lignes à Saint-Imier, dont bénéficie l'actuelle desserte locale, ne peuvent donc plus être poursuivies, mais le principe général appliqué par le canton pour le financement des lignes pilotes reste inchangé. Les coûts sont pris en charge à raison d'un tiers par le canton, un tiers par les communes, le tiers restant devant être financé par les recettes et le déficit assumé par les communes.

En raison d'une économie d'échelle possible, les CJ envisagent en outre d'appliquer une réduction de 30 % à 35 % des coûts si la boucle de l'Hôpital et celle de Villeret sont toutes les deux mises en service.

Dans la variante à deux boucles, les habitants de Saint-Imier et de Villeret retirent les bénéfices d'une amélioration de la desserte locale. Celle-ci rendra par exemple l'Hôpital du Jura bernois, la gare de Saint-Imier ou encore la station inférieure du funiculaire accessible en transports publics depuis Villeret ou la zone industrielle de Villeret depuis Saint-Imier.

Le coût des prestations des CJ étant étroitement lié à la mise en service des boucles Hôpital et Villeret, le modèle de répartition prévoit une prise en charge paritaire entre les communes de la moitié des coûts d'exploitation. L'autre moitié des coûts d'exploitation étant répartie en fonction du nombre d'arrêts par boucle sur le territoire de la commune considérée (boucle Hôpital -> 9 arrêts à Saint-Imier et 0 arrêt à Villeret, boucle Villeret -> 5 arrêts à Saint-Imier et 4 à Villeret).

L'OTP n'entrant pas en matière sur un financement, il est admis que la boucle Hôpital durant les week-ends-bénéfice exclusivement aux habitants de Saint-Imier; la commune en assume dès lors l'intégralité des coûts.

Le canton n'entre pas en matière non plus sur le financement de la troisième boucle du funiculaire, car il estime que le potentiel clientèle est bien trop faible. Ainsi, si elle était mise en place, cette dernière ne disposerait d'aucune participation financière du canton et ne pourrait pas être consolidée dans l'offre de transports publics à l'échéance de la période d'essai.

Les CJ ne disposent d'aucune base pour estimer les recettes. Celles-ci sont avant tout générées par la vente de billets individuels courts parcours, billets individuels par zones et de cartes multicourses selon les tarifs Onde Verte en vigueur. Elles dépendront en grande partie de l'intérêt du public pour cette nouvelle offre de déplacements à Saint-Imier.

Par prudence, il est proposé de ne pas tenir compte des recettes escomptées et de porter le montant à charge de la Municipalité (part Municipalité + couverture du déficit).

Les coûts liés au renouvellement de la phase pilote et à l'extension vers Villeret de la desserte locale demeurent relativement limités. Ils sont exclusivement générés par le fait d'indiquer et d'équiper les nouveaux arrêts de bus sur le territoire de Saint-Imier de la boucle de Villeret et éventuellement de la boucle du funiculaire, soit environ 20 000 francs au total.

Compte tenu de la situation, il existe trois variantes possibles et une option possible pour les variantes 1 et 2 :

Description des variantes	Crédit d'engagement pour 3 ans [CHF]
Variante 1 : renouvellement de la période d'essai de la boucle Hôpital et élargissement avec une seconde boucle en direction de Villeret (82 000 francs x 3 + équipement des nouveaux arrêts 8 000 francs + TVA)	274'000.–
Variante 2 : renouvellement de la période d'essai de la boucle Hôpital selon les conditions suivantes : (94 000 francs x 3 + TVA)	304'000.–
Variante 3 : abandon de la phase pilote des lignes urbaines et réorientation des moyens financiers vers une autre solution	0.–
<b>Option</b>	
Ajout d'une boucle supplémentaire non reconnue par l'OTP en direction du funiculaire (58 000 francs x 3 + équipement des nouveaux arrêts 12 000 francs + TVA)	200'000.–

Le Conseil municipal de Villeret, tout comme l'exécutif imérien, privilégie la variante 1. La décision définitive de Villeret devrait être connue d'ici au 8 juin 2021. Si la réponse de la Municipalité de Villeret devait être négative, il s'agirait alors de décider du renouvellement ou non de la boucle actuelle « Hôpital » pour une nouvelle période de trois ans.

D'autres réflexions, non abouties, ont été émises quant à l'étude et à la mise en place de solutions alternatives à l'avenir (taxis pour les aînés ou les personnes à mobilité réduite, transports sur appel, etc.). La durée de la phase pilote, si elle est reconduite, devrait permettre d'appréhender ces questions à la lumière des perspectives d'intégration des lignes Saint-

Imier – Villeret dans l'offre de base par l'OTP.

La question de la boucle supplémentaire en direction du funiculaire est plus complexe à mettre en œuvre en raison de sa non-prise en compte par le canton de Berne. En effet, cette ligne ne pourrait pas être consolidée dans l'offre de transports publics à l'échéance de la phase d'essai et devrait être supportée entièrement par notre commune. La question de la répartition des recettes pour ces nouveaux arrêts serait également source de complexité une fois les lignes Saint-Imier – Villeret consolidées dans l'offre de base TP.

La prolongation de l'essai pilote et le développement de l'offre à Saint-Imier et à Villeret renforceront également le rôle central que Saint-Imier est appelé à jouer au sein du Jura bernois en fonctionnant, à son échelle, comme une mini-agglomération.

Dans cette perspective, les transports publics occuperont une place de plus en plus prépondérante dans les futurs schémas de mobilité de notre région.

Si les taux de fréquentation et de couverture des lignes sont attestés à l'issue des phases pilotes (à l'exception de la boucle funiculaire), il appartiendra à l'OTP d'intégrer les lignes urbaines Saint-Imier – Villeret dans l'offre de base des transports publics. Le cas échéant, le mode de financement de ces lignes changera. La Municipalité n'aura plus à payer un tiers des coûts et à assurer l'éventuel déficit, mais elle contribuera par une augmentation de sa participation au pot commun cantonal (participation fixée par des points TP selon un calcul complexe basé sur le nombre de points TP et le nombre d'habitants).

Mis ensemble, ces éléments préfigurent le nouveau visage que pourraient revêtir les transports publics à Saint-Imier, avec une réduction de la part modale « trafic individuel » et par ricochet une diminution des charges sur l'environnement et la population.

La Commission urbanisme et mobilité à l'unanimité ainsi que la Commission des finances à une large majorité sont favorables à recommander la libération d'un crédit d'engagement supplémentaire de 274 000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret pour les années 2022 à 2024, pour autant que la Municipalité de Villeret se prononce également favorablement.

En ce qui concerne l'option d'ajouter une boucle supplémentaire en direction du funiculaire, aucune majorité claire ne se dégage au sein de la Commission urbanisme et mobilité, alors que la Commission des finances propose à l'unanimité d'y renoncer pour les raisons évoquées plus haut. En effet, cette situation impliquerait le vote d'un nouveau crédit supplémentaire en cas de consolidation en 2024 de la desserte urbaine au sein de l'offre de base en transports publics pour un montant estimé aujourd'hui à 625 000 francs (58 000 francs x 10 + TVA).

Finalement, si Villeret devait renoncer au financement des deux boucles (Hôpital + Villeret), la Commission urbanisme et mobilité est favorable à la prolongation de la phase pilote de la desserte locale de Saint-Imier (boucle Hôpital), alors que la Commission des finances s'est prononcée à une courte majorité contre la poursuite de la phase pilote, souhaitant privilégier une solution plus flexible

et adaptée à la situation imérienne.

L'Exécutif communal constate ainsi qu'une majorité claire se dégage en faveur de l'amélioration de la desserte locale avec le développement d'une nouvelle boucle en direction de Villeret. Il soutient également cette variante, mais précise que la décision des autorités de Villeret sera déterminante.

Ainsi, compte tenu des éléments en sa possession et sur la base des différents préavis, le Conseil municipal vous recommande :

- en cas d'accord de la commune de Villeret, d'accepter de libérer un crédit d'engagement supplémentaire de 274 000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret pour les années 2022 à 2024 (variante 1 – boucles Hôpital et Villeret);
- dans le cas contraire, d'accepter de libérer un crédit d'engagement supplémentaire de 304 000 francs en vue de la prolongation de la phase pilote de la desserte locale en transports publics à Saint-Imier pour les années 2022 à 2024 (variante 2 – boucle Hôpital);
- de renoncer à l'option d'ajouter une boucle supplémentaire en direction du funiculaire et entièrement à charge de la Municipalité de Saint-Imier pour un crédit d'engagement supplémentaire de 200 000 francs pour les années 2022 à 2024.

#### Ouverture de la discussion :

Patrick Domon, président : «Voici comment je prévois de procéder: je vais commencer par passer la parole à Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, pour qu'elle puisse nous informer des derniers éléments relatifs à ce point. Puis j'ouvrirai la discussion. Puis nous passerons au vote de la manière suivante :

- Les variantes a) et b) étant en opposition (on ne va pas les accepter les deux), au moment du vote chaque conseillère et conseiller de ville ne pourra accorder son vote positif qu'à l'une ou l'autre de ces deux variantes. Par contre, il est possible en tout temps de s'abstenir ou refuser l'une et/ou l'autre de ces variantes. Le premier vote qui remportera la majorité absolue sera retenu.
- Puis nous nous prononcerons pour ou contre l'option décrite au point c).

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?»

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Patrick Domon, président : «Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, je vous passe la parole.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : «Je souhaitais simplement prendre la parole pour revenir sur les dernières informations diffusées cette semaine. Mardi soir, j'ai fait parvenir aux chefs de fraction une bonne nouvelle. Celle de la confirmation de la participation de Villeret dans le projet. Encore une fois, le Conseil municipal s'excuse pour cette information tardive indépendante de notre volonté. Au vu des derniers dénouements, le Conseil municipal vous recommande ce soir d'accepter le crédit d'engagement en lettre a), et de refuser les crédits b) et c).»

Vital Carnal, PS : «La fraction socialiste accepte la variante a), crédit d'engagement supplémentaire de 274 000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret pour les années 2022 à 2024, puisque Villeret s'est prononcé favorablement à cette offre. En effet la phase pilote de desserte en transports publics de Saint-Imier commencée pour trois ans de 2019 à 2021 va se prolonger pour trois nouvelles années si nous acceptons ce soir ce nouveau crédit. Même si le bilan est plutôt décevant, l'Office cantonal des transports souhaite prolonger cet essai. Le canton propose même d'étendre l'essai à Villeret en proposant une 2<sup>e</sup> boucle. La variante de desserte locale à deux boucles se concentre sur le potentiel des pendulaires travaillant à Saint-Imier et Villeret. Cette option a également l'avantage de relier en bus le secteur de l'hôpital et de La Clef, le centre de Saint-Imier et la zone industrielle et le centre de Villeret. La fraction socialiste souhaite que des discussions aient lieu, dès le début de cette nouvelle phase pilote, avec les Longines pour étudier la possibilité de relier cette entreprise au nouveau tracé. En espérant que la population saura apprécier cette nouvelle offre, par une plus grande fréquentation de ce moyen de transport public, au risque de ne pas pouvoir la reconduire si l'essai n'est pas concluant.»

Claude Voisin, ARC : «Nous avons pris connaissance du rapport concernant la prolongation de la phase pilote de la desserte en transports publics pour les années 2022 à 2024 ainsi que son extension éventuelle. Il est vrai que de prime abord, il apparaît peu convaincant de soutenir un bus qui circule sous nos yeux souvent à vide, aux heures creuses de la journée. Saint-Imier n'a pas la taille, ni la population qui permettent des cadences rapprochées et des transports pleins à craquer. Toutefois, il est important de laisser une chance à cette desserte urbaine. La participation de Villeret à l'extension de la ligne est une très belle opportunité et un excellent compromis. Cela devrait nous permettre de booster la fréquentation de ce transport public. Si cette seconde boucle est ajoutée, l'offre en transports desservira également de nouveaux arrêts dans la partie est du village. Ces points sont positifs et devraient nous permettre de consolider cette offre à la fin de la phase pilote. Nous espérons vivement que les citoyens et citoyennes jouent le jeu et montent dans le bus! Si les objectifs devaient être atteints en 2024, pourquoi ne pas lancer l'idée de continuer l'aventure avec un bus électrique, aux couleurs de Saint-Imier? C'est dans l'air du temps. Vous l'aurez compris, la fraction ARC soutient le crédit d'engagement de 274 000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret.»

Cédric Spielhofer, PLR : «Le Parti libéral radical a étudié le point concernant le ou les crédits d'engagement supplémentaires pour la prolongation de la phase pilote de la desserte en transports publics pour les années 2022 à 2024 ainsi que son extension éventuelle. Au vu de l'acceptation du Conseil municipal de Villeret concernant le cofinancement de la boucle Villeret et l'Hôpital, le PLR unanime accepte le crédit d'engagement du point a), soit 274 000 francs pour une période de 2022 à 2024. Les points b) et c) n'ont pas été retenus. Ils seront tous les deux refusés par notre parti. Nous nous réjouissons de cette amélioration des axes de transports publics pour la population de Saint-Imier et environs.»

Patrick Domon, président : «Comme annoncé, nous allons commencer par choisir entre la version présentée au point a) et celle présentée au point b). Chacune et chacun d'entre vous ne pourra se prononcer favorablement que pour une ou pour l'autre, mais peut en tout temps signifier son avis contraire ou son abstention. Le premier vote qui dégage une majorité absolue détermine la variante choisie.»

Au vote, la libération d'un crédit d'engagement supplémentaire de 274 000 francs en vue de l'amélioration de la desserte locale à Saint-Imier et Villeret pour les années 2022 à 2024 (variante 1 – boucles Hôpital et Villeret) est acceptée à l'unanimité.

Patrick Domon, président : «La variante a) ayant été acceptée à l'unanimité, il n'y a plus de raison de passer au vote la variante b).»

Au vote, le renoncement à l'option c) d'ajouter une boucle supplémentaire en direction du funiculaire et entièrement à charge de la Municipalité de Saint-Imier pour un crédit d'engagement supplémentaire de 200 000 francs pour les années 2022 à 2024 est accepté par 25 voix en faveur du renoncement. 0 voix contre le renoncement. Il y a 1 abstention.

#### 12. Rapport final de la commission temporaire «Création d'un poste de travailleur social hors murs»

##### Rapport du Conseil municipal :

Conformément à la décision du Conseil de ville du 3 septembre dernier, une commission spéciale, conformément aux art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO), a été nommée par votre autorité en date du 22 octobre 2020.

Le mandat de cette commission temporaire consistait notamment à étudier les conditions-cadres devant permettre la création d'un poste de travailleur social hors murs, à l'élaboration d'un descriptif de fonction ainsi qu'à la définition d'un concept et d'une organisation permettant de maximiser son action sur le terrain.

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final établi par cette commission.

En cas d'acceptation du rapport final par votre autorité, l'Exécutif communal mettra en œuvre les conclusions du rapport dans les meilleurs délais. Il votera également le crédit supplémentaire nécessaire pour l'année en cours, aucun montant ne figurant actuellement au budget. Le poste de travailleur social hors murs sera par la suite intégré dans le processus budgétaire ordinaire pour l'année 2022 et les suivantes.

En cas d'acceptation ou de refus du rapport final, la commission temporaire pour la création d'un poste de travailleur social hors murs sera dissoute.

##### Ouverture de la discussion :

Michèle Comte, ARC : «La fraction ARC tient à remercier toutes les autrices et auteurs de ce rapport et ne peut qu'approuver l'entrée en fonction d'une ou d'un travailleur social hors murs au sein de la Cité imérienne. En effet, le travail social est une profession encore peu reconnue et pourtant essentielle à la cohésion sociale. Si l'on s'en réfère à l'une des définitions du travail social hors murs, voilà ce

que nous pouvons en dire: «Le travail social hors murs a pour objectif principal d'accroître l'émancipation et la qualité de vie des populations rencontrées dans la rue et/ou leur milieu de vie. Leur pratique a pour buts de promouvoir et renforcer le lien social, contribuer à l'autonomie des individus et intervenir de manière précoce dans des situations d'exclusion et de précarité tout en leur permettant l'accès aux structures dans lesquelles elles sont susceptibles de trouver leur compte.» C'est exactement pour toutes ces raisons que nous avons besoin d'un ou une travailleuse sociale hors mur dans notre Cité. En effet, les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs rattachés au service de la jeunesse jouent un rôle de médiateur extrêmement important qui permet le vivre ensemble. Celui-ci va d'une part se rendre auprès des jeunes, prendre le temps avec eux de comprendre quels sont leurs besoins, leurs frustrations, leur questionnement, etc., et ainsi renforcer le lien social. Une fois le lien créé, les jeunes vont se rendre pour la plupart d'eux-mêmes vers ce ou cette dernière (travailleur social) et partager leurs ressentis et vécus, ce qui permet au professionnel de construire un projet commun avec les jeunes et ainsi éviter que ces derniers se sentent livrés à eux-mêmes et commettent des délits. De plus par l'aspect professionnel de cette profession, les jeunes sont encadrés et vont ainsi pouvoir évoluer dans un milieu plus sécurisant et pour eux et pour le reste des habitant(e)s de la ville. Encore une fois la fraction ARC soutient à l'unanimité la création du poste de travailleur(se) social(e) hors murs et accepte donc le rapport final.»

préparer un concept et c'est finalement les événements cités plus haut qui nous ont fait accélérer le mouvement et déposer une motion urgente. Nous avons été particulièrement attentifs à tous les points qui figurent dans ce rapport et nous allons l'accepter à l'unanimité. En effet, il répond tout à fait à nos attentes et à nos interrogations. Sans présager du vote de ce soir, nous pensons que ce poste va être créé et c'est maintenant une lourde responsabilité qui est remise entre les mains du Conseil municipal qui va mettre le poste au concours et choisir la personne la plus adéquate. Notre commune est parfois jugée comme «près de ses sous» et ce n'est pas complètement faux. Dans le choix du futur occupant de ce poste, il s'agira surtout de bien analyser



Mathias Nikles, PLR: «La fraction PLR est consciente qu'il est nécessaire de faire face à la situation de déprédation que la commune de Saint-Imier subit. La fraction souhaite toutefois attirer l'attention sur la proposition d'installation de vidéosurveillance qui a été refusée en date du 12 mars 2020 par 17 non et 10 oui. En effet cette alternative aurait peut-être empêché d'en arriver à ce stade tout en étant moins onéreuse. Cependant, la fraction accepte à l'unanimité la création d'un poste de travailleur social hors murs tout en espérant que certaines conditions et mesures supplémentaires soient respectées telles que:

- La soumission et la ratification du cahier des charges par la COS, qui est également l'organe de surveillance du TSHM.
- La limitation à deux ans du poste, qui pourra être maintenu si ce dernier répond aux besoins exprimés.
- La remise d'un rapport semestriel par le TSHM et le chef du service de l'action au Conseil municipal et aux présidents des groupes.
- L'installation de vidéosurveillance qui a été refusée le 12 mars 2020 par 17 non et 10 oui, soit installée sur l'Esplanade des Collèges et de la Place au nord des halles de gymnastique.»

Michel Ruchonnet, PS: «Il s'agit de nous positionner ce soir sur le rapport final de la commission temporaire «Création d'un poste de travailleur social hors murs». La commission faisait suite à une motion que notre fraction avait déposée après les événements fâcheux du 31 juillet 2020 qui avaient vu se dérouler une véritable «bataille rangée» entre la police et des jeunes citoyens de notre Cité. Nous avons déjà réagi avant l'été 2020 où nous avons rencontré les mois précédents plusieurs intervenants afin de

les aptitudes et les expériences de ladite personne et cela peut avoir un certain prix, ou un prix certain. Evitons de nous montrer pingres et nous formons tous nos vœux pour que la commission de nomination vise l'efficacité. Nous approuvons donc ce rapport à l'unanimité et remercions la commission pour l'important travail fourni et nous avons particulièrement apprécié qu'elle ait fait des recherches approfondies pour connaître l'expérience des autres communes qui se trouvent dans la même situation et qui ont trouvé des solutions.»

Au vote, le rapport final de la commission temporaire «Création d'un poste de travailleur social hors murs» est accepté à l'unanimité.

### 13. Nomination de 5 membres au sein de la commission temporaire «Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier»

Ugo Boillat, ARC, propose Morgane Burgener, ARC, et Roger Comte, ARC.

Marie Ruchonnet, PS, propose Nathalie Fiechter, PS, et Michel Ruchonnet, PS.

Yann Doutaz, PLR, propose Samuel da Silva, PLR.

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Patrick Domon, président: «Félicitations.»

Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture: «Félicitations. Nous allons convoquer très rapidement la commission étant donné l'échéancier à tenir. Je prie les membres de la commission présents de bien vouloir s'approcher de moi à la fin de la séance afin de fixer rapidement une date.»

### 14. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de Michel Bastardoz, démissionnaire

Yann Doutaz, PLR, propose Cécile Calame.

Au vote, Cécile Calame est nommée à l'unanimité.

### 15. Motions et interpellations

Patrick Domon, président: «Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme: «Je souhaite apporter un complément de réponse à l'interpellation de M. Michel Ruchonnet intitulée «Hôtellerie régionale, recherche de partenariat». J'aimerais donner quelques informations sur l'avancement du dossier. Un groupe de travail s'est formé au sein de JbT intitulé «Pour l'accueil du Vert-Bois». Il compte JbT et les communes de Villeret et Cormoret, qui sont en train de dégrossir les propositions d'utilisation des lieux. Dès qu'ils auront avancé, ils reviendront vers les communes de Saint-Imier et Courtelary pour nous soumettre quelques propositions. Dès que nous aurons plus d'informations, nous reviendrons vers vous.»

Michel Ruchonnet, PS: «Merci. J'attends la suite.»

Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre réponse, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu cinq du PLR.»

... Patrick Tanner, maire, indique à Patrick Domon, président, qu'il y a également l'interpellation urgente de la fraction socialiste...

Patrick Domon, président: «Oui. Désolé. Il y a également une interpellation urgente déposée au Conseil municipal de mardi dernier.»

Patrick Domon président: «Elisabeth Beck, PS, excusez, ceci m'a échappé.»

Elisabeth Beck, PS: «Je pensais que vous l'aviez reçue. Cette interpellation urgente a été déposée à la Chancellerie municipale, pour être traitée lors du Conseil municipal de mardi dernier.»

Elisabeth Beck, PS: «Interpellation intitulée: Hâte-toi lentement ou vas-y comme je te pousse quant à la création d'une place d'accueil de camping-cars équipée.» Il y a une année, la fraction socialiste déposait une interpellation à ce sujet. Suite à cela, les membres de la commission économique ont traité ce point et formulé une proposition d'emplacement. Le conseiller municipal en charge de ce dossier a eu des échanges avec l'acteur régional JbT. Dès lors, quel rôle a-t-il joué pour mettre en avant ce projet concrètement? Il est triste de constater que le dossier stagne et qu'entretemps Tramelan a mis à disposition un espace! Corgémont y songe, selon l'article de presse du JdJ du 10 mai 2021. Etonnant que de Saint-Imier, rien ne paraisse à ce propos malgré la demande formulée il y a belle lurette. On nous répondra que l'on souhaite réfléchir à une mise en place au niveau régional. Force est de constater que certains réfléchissent pendant que d'autres agissent. Rien n'empêche pourtant de démarrer un projet et de le développer ensuite régionalement. Un deuxième emplacement à proximité de Maison Chasseral serait d'ailleurs également intéressant. L'été est à nos portes et toujours rien à l'horizon alors que l'on s'arrache les locations de camping-cars en Suisse! La fraction socialiste demande qu'une place d'accueil soit rapidement mise à disposition pendant la belle

saison, dans un premier temps sur le parking à l'est de la patinoire comme suggéré à la Commission économie et tourisme l'automne passé, sachant que la première réunion de la commission de JbT réunissant les communes n'aura pas lieu avant cet automne. Si l'équipement de cette place, vidange et arrivée d'eau, voire horodateur, ne peut être installé rapidement, il est certainement possible de mettre, dès la mi-juillet, un emplacement à disposition et d'en faire la promotion.»

Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme: «Je vous remercie pour cette interpellation, mais comprenez mon étonnement. Il y a à peu près un mois, nous avons eu la Commission économie et tourisme, dont vous faites partie, et à laquelle ont participé Serge Rohrer, président de Jura bernois Tourisme, et Guillaume Davot, qui en est le directeur. Tous les thèmes abordés dans votre interpellation ont été discutés lors de cette séance. Ils ont répondu qu'ils ont été mis devant le fait accompli pour ce qui est de la place pour les camping-cars de Tramelan, et qu'ils le regrettaient, préférant une vision globale pour cette thématique. Ils vont d'ailleurs en débattre ce soir à la séance qui se tient en même temps que la nôtre, et non pas en automne, comme dit dans votre interpellation. Ils vont prendre la température auprès d'autres communes quant à la pertinence de créer de nouvelles offres de stationnement pour camping-cars, sachant qu'une super offre, au camping de La Cibourg est déjà proposée (à 9 minutes de Saint-Imier) et qu'il y a également le camping des Breuleux (à 11 minutes de Saint-Imier). Nous aurons des réponses tout prochainement. Pour ce qu'il en est de la place d'accueil de Tramelan, j'ai pris langue avec le responsable, qui m'a dit qu'ils avaient fait du provisoire, et qu'ils n'avaient que tiré une rallonge électrique depuis le téléski, mais pas d'évacuation pour les eaux usées. Une installation plus conséquente devrait voir le jour à Tramelan. Ils ont demandé une offre, et ces installations peuvent coûter de 50 000 à 100 000 francs selon la grandeur voulue. Donc, si Saint-Imier fait cavalier seul nous devons supporter tous les coûts de construction, et demander ultérieurement de l'aide à la région pour le financement de ces installations. Nous avons remarqué avec notre ligne de bus direction Chasseral que cette méthode est chronophage. En conclusion, je pense que si nous agissons comme des poulets sans tête, en voulant brûler toutes les étapes, on va se retrouver avec un tableau électrique et deux TOI TOI derrière la Patinoire (TOI TOI, pour les non-initiés, c'est des toilettes de

chantier) ou pire encore une installation à 100 000 francs dans un endroit inadapté. J'aimerais vous rappeler que déjà du temps de La Fontaine c'était la tortue qui triomphait à la fin. Et enfin, permettez-moi de terminer par cette citation: «Chi va piano va sano e va lontano». J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation.»

Elisabeth Beck, PS: «La réponse donnée ne me satisfait pas. J'étais présente à la séance et il a été dit que le sujet ne pourrait pas être traité avant les vacances. Il est demandé ici de mettre à disposition un emplacement rapidement, même s'il n'est pas équipé. Je suis tout de même un peu surprise qu'un municipal en charge du tourisme cite d'abord tous les inconvénients à développer cette nouvelle offre alors que son rôle est de promouvoir notre Cité! Je me vois déçue du manque de réactivité à ce sujet en rappelant que nous serons, probablement d'ici 2026, la commune la plus peuplée du Jura bernois.»

Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme: «Parfois, il est aussi bon de réfléchir ensemble. Egalement avec d'autres communes. C'est important aussi de voir «grand», et non pas toujours uniquement notre nombril.»

Michel Bastardoz, PLR: «Interpellation intitulée: Conduite de transport en eau potable. 90% des citoyens et citoyennes... Ah, non, attendez, je recommence pour Elisabeth Beck, PS. 90% des... citoyennes... et des citoyens ont approuvé le crédit de 5 011 281 francs pour la conduite de transport en eau potable. Le PLR se réjouit naturellement de ce résultat qui permettra d'assurer l'alimentation en eau de qualité pour toute la population de la région. Le message au Corps électoral ne répond cependant pas à plusieurs questions qui doivent être clarifiées avant le début des travaux. Les questions:

1. Sous coûts du projet, on peut y lire: «La variante retenue est celle du terrassement traditionnel (excavatrice) qui est a priori la plus avantageuse. Une variante d'entreprise n'est toutefois pas à exclure lors de la phase d'appel d'offres.» Si la variante du terrassement traditionnel, la plus avantageuse n'est pas retenue, pouvons-nous être sûrs que si la variante entreprise est envisagée, celle-ci ne va pas entraîner des surcoûts? A-t-il été tenu compte d'un éventuel renchérissement dans le crédit soumis au Corps électoral du fait que les travaux s'étaleront sur plusieurs années?



2. A propos des subventions, le message n'est pas clair: «Selon les échanges avec l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, ce projet pourrait cependant encore être soumis à l'ancienne loi de subvention des infrastructures d'eau potable. Une contribution cantonale de 25 %, ce qui représente plus d'un million de francs pourrait ainsi venir en diminution de l'investissement.» Nous demandons qu'avant le début des travaux la réponse du canton soit obtenue, car la contribution cantonale représente selon le message, 25 %, un montant important pour les finances de la commune.

3. Adjudication des travaux La loi sur les marchés publics (LCMP) du canton de Berne précise à l'article 2 «Champ d'application», sont soumis à la présente loi: b) les communes au sens de l'article 2 de la loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo), leurs établissements et les collectivités de droit public auxquelles elles participent. Comment ces travaux de plus de 5 millions seront-ils adjugés? De gré à gré, sur invitation ou selon une autre procédure? Nous demandons que la LCMP soit respectée tout en essayant de garder les travaux pour les entreprises de la région.»

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: «Concernant la subvention, nous devons faire la demande dans sa totalité, pour espérer l'obtenir, justement en totalité. D'après nos discussions, vous devriez l'obtenir, mais tant que ceci n'est pas signé, je préfère ne pas vous confirmer que nous allons l'avoir. Si nous devons ne pas obtenir la totalité de cette subvention, à ce moment-là, je serais dans l'obligation de venir vers vous pour en expliquer les causes.»

Je n'ai pas 4 millions à mettre d'un coup, donc, laissons l'opérationnel travailler et prendre le dossier en main. Il faut déjà faire le permis de construire, établir un planning, une vision, avec des adjudications de gré à gré, en privilégiant le régional comme nous l'avons toujours fait.

Au niveau «variante de coût». Il ne m'est pas possible de répondre à l'heure actuelle. Il faut déjà commencer et attendre de mettre les choses en place.»

Michel Bastardoz, PLR: «Merci.»

Mathias Nikles, PLR: «Interpellation intitulée: Les vélos sont-ils autorisés de circuler dans un sens unique? Une augmentation sensible de circulation

des vélos dans le sens unique a été constatée à la rue Agassiz, plus précisément entre l'Ecole primaire et le restaurant Berna. Parmi les personnes qui circulent dans ce sens unique bon nombre d'enfants insouciantes ne se rendant pas compte du danger pour eux-mêmes, pour les conducteurs de véhicules à moteur, mais encore les piétons, car certains cyclistes utilisent le trottoir. Nous avons pris bonne connaissance que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans peuvent circuler à vélo sur les trottoirs pour autant qu'il n'existe aucune infrastructure dédiée aux vélos. Ce faisant, les jeunes cyclistes doivent faire preuve d'égards envers les piétons. Nous demandons que l'on informe les écoles du danger et que des contrôles soient effectués par la Police administrative à titre préventif.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Nous étions sur le point de régler la problématique de la rue Agassiz. Un mandat avait été confié à l'entreprise ATB pour établir un projet de piste cyclable à contresens. Lorsque l'OPC en a eu connaissance, il n'a plus été d'accord d'entrer en matière sur cet objet. Nous allons devoir recommencer l'analyse du projet depuis le début. Je vais reprendre le dossier en commission d'urbanisme, et refaire tout le cheminement pour essayer de trouver une solution.»

Patrick Tanner, maire: «Ce que je peux ajouter, c'est que la Police cantonale a déjà effectué des contrôles suite à l'intervention de riverains de la rue Agassiz. Quant à notre Police administrative, elle peut signaler et rendre attentifs les cyclistes, mais elle ne peut pas verbaliser.»

Mathias Nikles, PLR: «Merci.»

Denis Gerber, PLR: «Interpellation intitulée: Dossier «Dangers naturels». En 2016 une chute de pierre avait incité les organes communaux à reprendre les divers documents des années précédentes. Des études furent menées afin de revoir la carte des dangers de notre commune en collaboration avec une entreprise spécialisée dans ce type d'analyse. En 2018 le service d'urbanisme et mobilité a proposé au Conseil municipal:

– De valider les mesures proposées par l'entreprise mandatée et validée par l'OFOR.

– D'entreprendre les démarches en vue de la mise en œuvre.

1. L'OFOR, après contrôle de la carte des dangers 2017 nouvellement émise, l'a recommandée afin que la

commune en tienne compte dans l'aménagement du territoire.

2. Les communes au courant des évolutions de leur territoire sont responsables de l'actualisation de la carte.

3. Il est aussi recommandé de présenter cette carte à la population (selon une procédure à définir).

Les accidents de terrain observés depuis deux-trois ans dans différentes régions du pays incitent notre fraction à demander ce qu'il en est de ce dossier «Dangers naturels à Saint-Imier» en 2021.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Le dossier avance. Des séances d'information aux propriétaires concernés vont avoir lieu début juillet.»

Denis Gerber, PLR: «Merci.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Notre fraction souhaite obtenir des informations et des engagements suite au vote de Moutier et à la communication du Conseil-exécutif bernois qui informe les communes que la Question jurassienne est terminée et qu'il n'y aura plus de votes sur l'appartenance cantonale. Notre fraction souhaite connaître l'avis du Conseil municipal suite à ces récents événements et souhaite obtenir la garantie que la Déclaration d'intention de 2012 pour régler la Question jurassienne soit bien appliquée et que l'avis clair de la population de Saint-Imier (1434 non contre 456 oui) soit respecté, autrement dit que la Question jurassienne est bien réglée à Saint-Imier et définitivement, comme le prévoit la Déclaration. Notre inquiétude vient notamment d'une interview accordée par notre maire en septembre 2017 dans le Jura libre dans laquelle il se revendique clairement comme autonomiste, ce qui est son droit, mais nous souhaiterions être assurés que la Question jurassienne et le séparatisme n'ont plus leur place dans notre commune. Nous aimerions aussi savoir pourquoi tout au long de cette entrevue notre maire appelle la région qu'il dit défendre le Jura-sud, terme passéiste, alors que notre région et arrondissement administratif porte officiellement le nom de Jura bernois? Notre fraction ne souhaite pas créer de polémique, mais obtenir des clarifications afin de pouvoir avancer unis, au sein du canton de Berne, pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier.»

A la demande de connaître les bases légales permettant ce type de marquage, la réponse transmise par le chef de service concerné est plus que surprenante:

– Le marquage de cases de stationnement en zone blanche ne requiert selon nous pas décision formelle ni publication (art. 107, al. 3 et 4 OSR) si le stationnement n'est pas indiqué exclusivement par une marque (art. 107, al. 3, lit. a OSR).

– Des panneaux complèteront le dispositif le moment venu. Quand?

– Afin de lever toute ambiguïté (un aveu tout de même) nous envisagerons l'opportunité de publier ces nouvelles règles de stationnement conjointement avec la mise en zone 30 km/h du secteur.

Nous sommes donc actuellement dans une situation de non-loi. Magnifique!

Et voilà que l'on parle d'une zone 30 km/h, à l'étude actuellement.

donnée vienne du collège, et ne soit pas l'avis personnel du maire. Je vais m'arrêter là, je pense que c'est mieux ainsi.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Merci.»

Denis Gerber, PLR: «Interpellation intitulée: «rue de la Fourchaux – Stationnement».

Le lundi 31 mai 2021, les habitants de la rue de la Fourchaux ont pu découvrir que des places de stationnement avaient été marquées le long de cet axe.

La planification de ce marquage a été réalisée sans aucune information officielle aux riverains qui commencent, disons-le clairement, d'avoir l'habitude d'être mis devant des faits accomplis.

Et que dire des zones de stationnement placées trop près des passages de piétons dans cette 1<sup>re</sup> phase?

La réaction d'un riverain a entraîné la suppression de tous les passages piétons depuis le carrefour route de Mont-Soleil – rue de la Fourchaux, le vendredi 4 juin 2021 le long de cet axe. Sans aucune motivation objective. Actuellement le passage d'un côté de la rue à l'autre, dans une zone 50 km/h, doit se faire au risque et péril de chaque usager!

Cette rue est utilisée par l'ambulance très fréquemment, de nombreux écoliers empruntent les trottoirs les amenant de la maison à l'école entre autres.

A la demande de connaître les bases légales permettant ce type de marquage, la réponse transmise par le chef de service concerné est plus que surprenante:

– Le marquage de cases de stationnement en zone blanche ne requiert selon nous pas décision formelle ni publication (art. 107, al. 3 et 4 OSR) si le stationnement n'est pas indiqué exclusivement par une marque (art. 107, al. 3, lit. a OSR).

– Des panneaux complèteront le dispositif le moment venu. Quand?

– Afin de lever toute ambiguïté (un aveu tout de même) nous envisagerons l'opportunité de publier ces nouvelles règles de stationnement conjointement avec la mise en zone 30 km/h du secteur.

Nous sommes donc actuellement dans une situation de non-loi. Magnifique!

Et voilà que l'on parle d'une zone 30 km/h, à l'étude actuellement.

Par qui? Quelle commission? Quand le Conseil de ville sera-t-il informé? Avec des places de parc déjà existantes?

Nous tenons à clarifier le point suivant:

– A notre avis les places blanches sont régies par la LCR et ne peuvent pas être assimilées à des places de stationnement permanentes.

– Est-ce bien juste?

– Des contrôles sont-ils effectués? Nous prenons acte qu'à ce jour le stationnement de la rue de la Fourchaux n'a jamais été réglementé.

– Y a-t-il un règlement pour l'ensemble du territoire communal?

Nous constatons que la Municipalité par son service compétent a agi sans base juridique, sans planification d'actions, sans décision politique et surtout sans information précise aux personnes concernées (ce n'est pas le seul quartier touché par un embargo sur ce qui s'y passe) cela est très grave.

Le PLR n'est pas fondamentalement opposé à des zones 30 km/h dans les rues périphériques, mais exige que la population soit informée et partie prenante.

C'est ainsi que devrait fonctionner un système démocratique.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Au vu des nombreuses questions, et afin de répondre de la manière la plus précise possible, je vais répondre lors du prochain Conseil de ville.»

Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous allons pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour.»

## 16. Petites questions

Patrick Domon, président: «Je commence par donner la parole au Conseil municipal pour les éventuelles réponses aux petites questions.»

Patrick Domon, président: «Bien, allons-y. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme, je vous donne la parole.»

Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme: «Je vois que Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, lève la main. Honneur aux dames.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «En complément à ma réponse concernant la petite question intitulée la déchetterie, déposée le 11 mars 2021 par Gaëtan Aellen, PLR, je peux apporter les éléments suivants:

1. Si un règlement actualisé de la déchetterie existe?

Non, il n'existe pas de règlement sur la déchetterie à proprement dit, mais des dispositions sont incluses dans le règlement sur les déchets. Il est prévu d'avoir un règlement de la déchetterie avec la nouvelle déchetterie, car il ne semble pas opportun de modifier les pratiques si l'infrastructure n'est pas sensiblement améliorée. Un règlement sera donc présenté en parallèle avec le nouveau projet.

2. Si les entrepreneurs peuvent aller éliminer leurs déchets gratuitement bien que les citoyens payent une taxe d'élimination en cas de travaux privés?

Tout comme les citoyens imériens, les entreprises ayant une activité à Saint-Imier sont assujetties à la taxe de base pour l'évacuation et l'élimination des déchets. Elles s'acquittent en outre de la taxe au sac ou d'une vignette pour container. En contrepartie du paiement de ces différentes taxes, la Municipalité assure l'évacuation de la part des déchets assimilés à des ordures ménagères des entreprises via des filières appropriées. Ces dernières ont aussi accès à la déchetterie municipale pour l'élimination des déchets valorisables issus de la part non commerciale de leur activité. En pratique, il n'est pas évident de faire la distinction entre la part des déchets issue des activités commerciales et celle qui ne l'est pas. C'est pourquoi les quantités acceptées à la déchetterie sont des quantités dites «domestiques». Pour la part des déchets issus de leur activité commerciale, les entreprises doivent prendre leurs propres dispositions pour évacuer les déchets produits. Comme les particuliers d'ailleurs qui entreprendraient un gros chantier chez eux.

3. Les entrepreneurs sont-ils facturés lors du dépôt de grandes quantités de déchets? Quelles sont les règles appliquées?

J'ai traité cette question en même temps que la réponse à votre deuxième question. J'ajouterais que l'absence de dispositif de pesage rend toute tentative de facturation hasardeuse et difficilement applicable en vertu du principe d'égalité de traitement. C'est aussi un point que nous pourrions améliorer avec la nouvelle déchetterie.

4. Maintenant que le projet fusion est passé, où en est-on avec la nouvelle déchetterie?

J'avais répondu à cette question la dernière fois. Je peux cependant vous redonner un petit historique et vous informer de la situation actuelle. Le dossier de la déchetterie intercommunale a été réactivé à la suite du résultat du vote sur la fusion. Comme je vous l'avais dit. En février, les communes de Renan à Courtelary ont été approchées afin de relancer le projet. Nous voulions connaître leurs intérêts afin de nous orienter au mieux pour envisager d'éventuelles collaborations. Il était également demandé si une ou l'autre commune souhaitait accueillir sur son territoire la déchetterie. Toutes les communes ont manifesté de l'intérêt et souhaitent se joindre à notre démarche, mais Sonvilier dispose d'un terrain en zone constructible qui pourrait aussi accueillir un projet de ce type. Le site de Sonvilier est en cours d'analyse par Vadec. Des résultats sont attendus prochainement. Il est souhaitable que nous puissions effectuer une comparaison globale entre les deux sites et nous positionner sur la meilleure option.

5. Est-ce que Saint-Imier représente toujours le Vallon au conseil d'administration de Vadec?

La réponse a été donnée au conseil de ville précédent.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Merci. On se réjouit de connaître la suite pour la nouvelle déchetterie.»

Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme: «J'aimerais vous donner quelques informations sur l'hommage que nous voulons rendre à Walter von Känel. Nous avons raté le premier tir, et le Covid s'en est mêlé. Suite à la petite question de Denis Gerber PLR, cette lourde tâche m'a été confiée par mes collègues du Conseil municipal. J'ai pris langue avec Walter von Känel, et il m'a dit que pour le moment

il était trop occupé par la finalisation de l'Espace muséal des Troupes jurassiennes, par la publication du tome 2 du livre «Des milices cantonales à l'armée», ainsi que du tome 3 du livre «L'ère des réformes armées 95», qui seront publiés en juin 22. Donc, cette cérémonie aura lieu en automne 22. Je reviendrai vers vous dès que j'aurai un programme des plus festifs à vous proposer.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Je souhaite apporter un complément à ma réponse concernant la petite question intitulée: Protection civile. Déposés le 11 mars 2021, par Denis Gerber, PLR. Le PLR souhaitait connaître:

- Quel est le plan de protection spécifique à notre localité pour les Imériennes et Imériens en cas d'accident majeur?
- Nos citoyens sont-ils informés des directives locales qu'ils doivent suivre? Si non, quelles sont les mesures prévues pour générer une information précise?

Afin de répondre de la façon la plus précise possible à la question, je me permets de reprendre en début de réponse les informations figurant sur le site la Confédération. «En Suisse, quelque 5000 sirènes fixes servent à transmettre l'alarme générale. Grâce aux 2200 sirènes mobiles supplémentaires, il est possible d'atteindre quasi toute la population. Le fonctionnement des sirènes est vérifié dans tout le pays le premier mercredi de février. Lors de ce test, la population n'est pas appelée à prendre des mesures. Le signal de l'alarme générale est diffusé à 13h30. Parallèlement, tous les cantons diffusent une notification sur les canaux d'Alertswiss. Alertswiss est l'émetteur d'alertes de la Confédération et des cantons. Utilisé correctement, il protège la population en fournissant rapidement des informations fiables et complètes. Vous trouvez ce canal sous forme d'application sur smartphone. Il peut même diffuser des messages et des recommandations en dehors d'une alarme par les sirènes, par exemple en cas d'événement de moindre gravité comme un risque de coulée de boue ou une contamination de l'eau potable. Si l'alarme générale retentit en dehors des tests annoncés, cela signifie que la population peut être en danger. Dans ce cas, il faut écouter la radio ou s'informer sur les canaux d'Alertswiss, suivre les consignes des autorités et mettre ses voisins au courant.» Saint-Imier et sa population ne dérogent donc pas à cette règle et nos concitoyens sont priés et tenus de s'en tenir strictement aux directives fédérales et cantonales en la matière. Il est à relever que Saint-Imier dispose depuis peu de sirènes mobiles qui permettront à des équipes désignées d'alerter les secteurs du territoire communal hors de portée des sirènes fixes. Une procédure dans ce sens est d'ailleurs sur pied et a été validée par l'Office de la sécurité civile. Le document rédigé a également reçu des félicitations lors de sa validation. Si cela devait intéresser quelqu'un, le dossier est disponible pour consultation à l'administration. Je vous signale aussi ce soir que le canton de Berne a élaboré, sur le modèle d'un projet soutenu par l'Office fédéral de la protection de la population, une planification cantonale portant sur les points de rencontre d'urgence (PRU). Ces PRU pourraient être utilisés, dans les communes, pour répondre aux besoins de la population locale et servir de stations téléphoniques de secours. Ce serait le cas par exemple en cas

d'événements extraordinaires, comme des pannes d'électricité à grande échelle, quand les canaux de communication d'informations standards ne fonctionnent plus. A ce moment-là, ces points de rencontre pourraient être utilisés, dans les communes, pour répondre aux besoins de la population locale et servir de stations téléphoniques de secours. Un PRU est d'ailleurs en préparation entre Saint-Imier et Villeret et pourrait voir le jour d'ici à la fin de l'année si tout se passe bien.»

Denis Gerber, PLR: «Merci pour ces informations. Je m'inquiète tout de même un petit peu de la manière dont l'information à la population est faite, car aller lire la loi fédérale, ce n'est pas toujours évident. J'aimerais bien que l'on transmette à la population un petit document, papier, pour dire ce qu'il y a à faire. Quelque chose de simple, concret. Je ne suis pas convaincu que tout le monde aille consulter des pages internet, des sites internet, différents.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Je prends note, et je vais voir ce qu'il est possible de faire.»

Denis Gerber, PLR: «Merci.»

Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux petites questions, nous allons passer aux nouvelles petites questions.»

Daniel Müller, PLR: «Petite question urgente déposée au Conseil municipal de mardi dernier intitulée: «Haro sur le bruit. Nous avons été surpris d'apprendre les mesures prévues par le canton afin de pallier au bruit de la circulation par voie de presse. Comme vous avez pu en prendre connaissance, notre parti a publié un communiqué de presse à ce sujet. Nous souhaitons pouvoir obtenir des réponses sur ce thème lors du prochain Conseil de ville du 17 juin 2021:

- En effet, nous sommes curieux de savoir que deviendront les passages pour piétons de ces zones 30 km/h, nous pouvons en dénombrer trois le long de la Route de Tramelan et ces derniers sont très fréquentés par les piétons. Aucune information n'a été donnée aux riverains à ce sujet.
- Toutes les informations nécessaires ont-elles été communiquées concernant les parois antibruit? Car selon nos recherches, il y a des contraintes pour leur installation afin qu'elles déploient toute leur capacité. En effet, dans certains cas, l'installation des murs a augmenté la nuisance sonore. De plus, l'humidité de l'air, le vent et la chaleur ont également un impact. Le matin, lorsqu'un sol frais se réchauffe, les sons sont réfractés vers le bas au lieu d'aller vers le haut.
- Nous sommes également surpris des déclarations du chef de service du Jura bernois des Ponts et Chaussées qui déclare dans un communiqué que la mise en place d'un revêtement antibruit a été jugée inopportune en raison de la problématique de l'utilisation des chaînes à neige en hiver ce qui influerait sur la durabilité de tels revêtements. Combien de véhicules sont équipés de chaînes sur cet axe en hiver? Peut-être 10% et pour la majorité des poids lourds?
- Qu'en est-il des dépenses consécutives pour l'entretien de ces infrastructures, seront-elles à la charge de la Commune ou du Canton?

- Nous pouvons encore lire qu'il s'agira de veiller à éviter un report du trafic dans les quartiers d'habitation. Quels moyens seront développés pour ne pas se trouver confrontés à cette situation?

Nous désirons également connaître les possibilités de faire un recours total ou partiel sur les mesures proposées par le canton.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «En premier lieu, il convient de remercier le PLR pour son intervention. S'agissant d'une route cantonale, la souveraineté est donc au canton. Je vais répondre aux interrogations formulées par le PLR en reprenant les explications obtenues de l'OPC lors de leur présentation à la Municipalité.

- Passages pour piétons...

Il faut distinguer la réduction de la vitesse à 30 km/h et l'introduction d'une zone 30. Pour le projet en question, la Route de Tramelan sera concernée par une zone 30 km/h. S'agissant de la problématique du maintien des PPP dans les zones 30 km/h, ceux-ci ne sont en principe pas autorisés. Il est toutefois possible de déroger à cette règle pour les routes à orientation du trafic dont font partie les routes cantonales N° 248.2 et N° 1328. L'OPC s'engage à analyser cette problématique plus en détail dans le cadre des projets de réaménagements desdites routes. L'OPC déclare à ce sujet «qu'au stade actuel, il n'est pas prévu de supprimer les PPP».

- Toutes les informations nécessaires ont-elles été communiquées concernant les parois antibruit...

En premier lieu, il est important de préciser que les propriétés concernées par une paroi antibruit (PAB) peuvent renoncer à sa construction. Cette renonciation ne libère pas le canton de son obligation d'assainissement et le propriétaire peut revenir en arrière en tout temps. Chaque projet de PAB est accompagné d'un architecte-urbaniste, d'ingénieurs et d'un acousticien de manière à intégrer au mieux la PAB dans le paysage afin de limiter son impact, de dimensionner les éléments constructifs et d'optimiser les dimensions tout en évitant un report du bruit.

- Nous sommes également surpris des déclarations du chef de service du Jura bernois des Ponts et Chaussées qui déclare dans un communiqué que la mise en place d'un revêtement antibruit a été jugée inopportune...

Une étude a été menée par le canton et c'est le résultat de cette étude qui a été présentée à la Municipalité. Pour les questions techniques et de génie civil, nous ne pouvons pas entrer en matière. Si vous souhaitez obtenir des précisions, nous vous encourageons à contacter l'OPC directement.

- Qu'en est-il des dépenses consécutives pour l'entretien de ces infrastructures...

Les PAB restent propriété du canton de Berne grâce à l'inscription de servitudes. De ce fait, les coûts d'entretien sont à la charge du canton.

- Report du trafic dans les quartiers d'habitation...

La commission d'urbanisme a discuté de la problématique lors de sa dernière rencontre. Il a été convenu de proposer au Conseil municipal de confier un mandat d'étude à un bureau spécialisé afin d'analyser les conséquences sur le réseau

communal et faire des propositions pour empêcher les reports de charges non désirés.

- Possibilités de faire un recours...

Concernant les PAB, leur construction est soumise à une procédure de plan de route durant laquelle il est possible de formuler opposition. Pour le 30 km/h, chaque réduction de la vitesse doit faire l'objet d'une expertise selon l'article 108 OSR. Et d'un arrêté de circulation qui sera publié conformément à la LCR et l'OR et pourra faire l'objet d'un recours auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne.

J'espère avoir répondu à votre petite question urgente.»

Daniel Müller, PLR: «Merci pour vos réponses.»

Daniel Müller, PLR: «Petite question urgente déposée au Conseil municipal de mardi dernier intitulée: Proposition d'un nouvel emplacement pour le Conseil de ville. Depuis le début de la pandémie, notre Conseil de ville s'est retrouvé «forcé» de siéger dans un tout autre concept dans notre Salle de spectacles permettant ainsi de respecter les mesures anti-Covid. Nous souhaiterions proposer que cette disposition reste ainsi. Permettant à chaque parti, mais également à la presse d'avoir la place nécessaire à disposition. Nous trouvons actuellement que notre salle du Conseil de ville ne répond plus à nos besoins en termes de place. Nous avons pu constater que des citoyens participent volontiers à nos séances depuis quelque temps et nous nous en réjouissons, le balcon répond parfaitement à la possibilité offerte aux citoyens d'être présents lors de nos Conseils de ville. Le seul petit bémol est probablement la rédaction du procès-verbal de nos séances par notre vice-chancelier sur la base des enregistrements sonores. Cependant, nous sommes certains que des moyens efficaces pourraient être mis en place afin de faciliter son travail de retranscription. Nous vous prions de bien vouloir étudier cette éventualité.»

Patrick Tanner, maire: «Le lieu de la tenue des séances du Conseil de ville étant de votre compétence, nous transmettrons votre petite question urgente au bureau du Conseil de ville. Je peux encore vous préciser que vu les mesures sanitaires actuelles, la Salle de spectacles est d'ores et déjà réservée pour toutes vos séances jusqu'à la fin de cette année.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Petite question intitulée: Conteneurs sur les trottoirs. Nous avons remarqué qu'à plusieurs endroits de la localité des conteneurs pour déchets se trouvent sur les trottoirs. Certains occupent une bonne partie des trottoirs laissant ainsi très peu de place aux piétons, les menant parfois à emprunter la route. De plus, ces conteneurs sont souvent pleins et débordent, dès lors les déchets sont déposés à côté de ces derniers et il s'en dégage forcément des odeurs nauséabondes. Nous souhaitons savoir s'il existe une règle pour l'emplacement de ces conteneurs, mais également que des mesures soient prises afin que ce genre de problème se résolve dans les meilleurs délais.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Il n'existe pas de règlement en tant que tel. Je vais voir en interne, avec mon service, les mesures qui peuvent être prises.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Je vous remercie pour cette réponse partielle.»

Michel Ruchonnet, PS: «Je vais la jouer très courte. Ceci pourrait s'appeler: «Curieuse procédure». Nous avons reçu récemment (quand je dis nous, il s'agit des chefs de fraction) un rapport concernant la Place du Marché avec le résultat de l'expertise de fonctionnement. Ce document a été, je l'espère, transmis maintenant à tous les membres du Conseil de ville, mais nous aimerions profiter de la réunion de ce soir pour obtenir une courte présentation et surtout connaître quelle va être la suite de la procédure. Ceci n'est pas courant. Normalement, on met un point à l'ordre du jour, et l'objet est présenté et discuté au Conseil de ville. Là, on cherche à avoir l'avis des partis. C'est bien cela? Alors que c'est une question qui relève de la compétence de la population, puisque ceci est passé en votation populaire. Je ne comprends pas la procédure.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «L'idée c'est d'avoir l'avis des fractions. A l'époque, l'OPC n'entraînait pas en matière concernant cette entrée/sortie. Maintenant il y a une possibilité d'entrer en matière avec condition. La Commission urbanisme et mobilité aurait aimé connaître la tendance pour envisager la suite.»

Michel Ruchonnet, PS: «Vous avez contacté Berberat, vous avez vu comment il fonctionne. Ceci ne va pas servir à grand-chose ce qu'on va faire. Une séance publique aurait été préférable. On veut bien vous répondre tout de même.»

Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «On nous donne un choix. Il y a un choix à faire: soit le statu quo, soit une entrée/sortie mais avec condition. C'est important que vous puissiez donner votre avis.»

Michel Ruchonnet, PS: «Cela ne semble pas très utile, mais on veut bien vous répondre.»

Patrick Tanner, maire: «Effectivement, cette question de limitation sur la route principale a été tranchée par le peuple qui s'est prononcé en faveur du 50 km/h. Maintenant, l'OPC serait prêt à entrer en matière concernant l'aménagement de cette place. Cet aménagement appartient au Conseil municipal et au canton. Il nous paraissait important, vu la sensibilité du sujet, de connaître l'avis des fractions. Ce n'est pas une décision du Conseil de ville qui est attendue, c'est bien de prendre la température des fractions.»

Michel Ruchonnet, PS: «On fera quelque chose, mais une séance publique serait plus représentative pour traiter cet objet.»

Christian Tharin, PLR: «Pour rebondir sur ce que vient de dire Michel Ruchonnet, PS, et en ayant pris connaissance de cet objet qui m'a été transmis par notre cheffe de fraction, j'ai demandé à voir le rapport de l'entreprise mandatée. Quand je lis qu'il y a trois variantes. Et c'est surprenant! Une: 20 km. Une: 30. Et une: 50 km/h. Tout en sachant que le peuple a voté pour 50 km/h. C'est ceci qui sera choisi. M. Berberat ne respecte pas la volonté de la population imérienne. Et d'ailleurs, c'est écrit qu'il est possible de faire un passage pour piétons en face de la Brasserie de la Place, alors que M. Berberat refuse de le faire.»

Michel Ruchonnet, PS: «Mais, c'était chouette de nous consulter.»

Patrick Domon, président: «Bien, d'autres petites questions?»

Patrick Domon, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant.»

## 17. Divers et imprévu

Patrick Domon, président: «Y a-t-il des divers et imprévu?»

Samuel da Silva, PLR: «La situation sanitaire s'améliore. J'aimerais vous annoncer, vous rappeler, l'organisation du triathlon le 14 août 2021. Vous pourrez découvrir une nouvelle forme. Au choix: 1, 2, ou 3 disciplines. Parlez-en autour de vous. Il faut aussi des bénévoles pour encadrer l'événement, et faire rayonner notre Cité. Bel été à tous.»

Michel Bastardoz, PLR: «Durant la période estivale, les chantiers routiers fleurissent un peu partout. Il est vrai que parfois cela embête les cyclistes, les automobilistes, les piétons. Lorsque l'on demande aux Ponts et chaussées pourquoi c'est réalisé à ce moment-là, on nous répond que c'est la période. Il fait beau, il faut profiter de réaliser ces travaux pendant la belle saison. Après, qu'est-ce que l'on apprend? Les chantiers communaux de réfection des routes s'arrêtent trois semaines en juillet-août. Alors, faudrait savoir! Soit on profite du beau, et on fonce. Ou alors, on nous dit des bêtises, et on n'attribue pas de mandat. Je n'arrive pas à saisir.»

Patrick Domon, président: «Merci Michel Bastardoz, PLR.»

Patrick Domon, président: «Encore des divers et imprévu?»

Patrick Domon, président: «Ce n'est pas le cas. Je vous remercie, et je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h55.



## Au nom du Conseil de ville

Le président: Patrick Domon

Le vice-chancelier: Tiago Rodrigues



# Un nouvel exploitant pour les dernières années de la Step

Sacha Rieder a succédé le 1<sup>er</sup> juillet à Matthieu Schnegg, pour exploiter une installation en fin de vie. Les discussions avec le SETE avancent bien.

Passation de témoin, jeudi dernier 30 juin à la Step de Tramelan, où Sacha Rieder a repris le poste de Matthieu Schnegg, en tant qu'exploitant de l'installation. La transition s'est passée de la meilleure manière possible, le nouvel employé de la commune ayant travaillé durant près de deux mois avec son prédécesseur.

## La grande solitude de l'exploitant...

Responsable de la Step tramelote depuis juillet 2009, Matthieu Schnegg vient donc de quitter cette fonction pour travailler dans le même domaine exactement, mais à Roches, pour le compte du Syndicat d'épuration de Moutier et environs (SEME).

« Mon travail me plaît toujours autant, mais la solitude et le poids du service de piquet est lourd, à Tramelan où l'exploitant travaille seul. A Roches, nous sommes deux employés », explique Matthieu Schnegg en soulignant que cet élément a été clairement présenté aux candidats à sa succession.

## Lourde responsabilité, mais variété appréciable

« Une responsabilité et un rôle importants pèsent indéniablement sur les épaules de l'exploitant », souligne Matthieu Chaignat, conseiller municipal en charge des Services techniques.

Sacha Rieder, l'habitant de Perrefitte qui a été nommé, se réjouit justement de travailler seul. « La variété du travail et sa parfaite indépendance m'ont complètement séduit », souligne celui qui a suivi une formation d'électricien, avec Brevet fédéral de maintenance technique notamment. La mécanique constitue un autre de ses centres d'intérêt et d'activité, et il se réjouit d'y ajouter la chimie de l'eau.



Le 30 juin, Matthieu Schnegg (à gauche) a passé le témoin à Sacha Rieder, à la tête de la STEP locale

## Une formation de trois ans

Ainsi que l'a suivie en son temps son prédécesseur, Sacha Rieder entamera, en janvier 2022, la formation menant au Brevet fédéral d'exploitant de Step, laquelle est dispensée sur trois ans en divers endroits de Suisse romande. Une filière qui passionne déjà cet employé aux intérêts multiples, pourvu qu'ils soient techniques et concrets.

Cette nouvelle formation, Sacha Rieder peut parfaitement compter la mener à terme à Tramelan. Par contre, il ne rêve heureusement pas d'une longue carrière dans cette installation.

dont on ne doit pas oublier qu'elle est en fin de vie. « Après 40 ans de services, alors que la durée de vie moyenne des Step est d'une trentaine d'années, nous devons penser à de nouvelles solutions pour l'avenir », précise Matthieu Chaignat.

## A l'échelle régionale

Le problème des micropolluants, à la Step de Tramelan, a déjà été abordé largement dans ces colonnes. Rappelons qu'en mars 2018, une pollution au cyanure a déclenché une réflexion de fond, des discussions poussées avec le Canton et une étude globale de l'instal-

lation. Cette étude a révélé qu'il faudrait investir au bas mot 4,3 millions de francs pour prolonger la vie et le travail actuel de la Step, donc toujours sans traitement des micropolluants.

Dans la foulée a donc été lancée une étude régionale de traitement des micropolluants, centrée sur la solution qui apparaît optimale: amener les eaux de Tramelan, à la sortie de la Step, jusqu'à la station de Loveresse.

Cette étude est portée par un groupe de travail réunissant des délégués du Conseil municipal tramelot et des représentants du Syndicat des eaux de

Tavannes et environs (SETE). Le Copil du projet, qui englobe également deux bureaux d'ingénieurs, ainsi que des spécialistes de l'OED (Office cantonal bernois des eaux et des déchets) et de l'OPC (Office cantonal des ponts et chaussées), est actuellement en phase d'étude de faisabilité.

## Une étape importante le 18 août

Les discussions avancent bien, dans un climat très constructif. La prochaine étape sera cruciale, qui consistera à proposer l'adhésion de Tramelan au SETE. Le Conseil gén-

ral devra se prononcer dans un premier temps, puis l'électorat. Dans l'idéal, le comité de pilotage souhaite pouvoir passer ce cap avant la fin de 2021.

Une phase très importante, qui fera figure de test, est agendée au 18 août prochain. Ce jour-là, le Copil présentera les détails du projet aux commissions communales concernées, à savoir celles des services techniques, de l'environnement et des finances respectivement. Matthieu Chaignat: « Le sujet est très complexe, qui revêt de nombreux aspects, notamment l'alimentation en eau et les bassins versants y relatifs, les infiltrations, la rivière, les épineuses questions techniques et j'en passe. »

## Ce n'est pas pour demain

Il reste qu'en cas d'approbation par le Législatif, puis par les ayants droit, la Step de Tramelan sera réduite, à terme, à ses parties d'épuration primaire, dégrilleur, bassins d'orages, pièges à gravier et dessableur essentiellement. Après passage dans ces appareils de nettoyage mécanique, l'eau sera conduite, par une canalisation ad hoc, jusqu'à la Step de Loveresse.

Dans le meilleur des cas, soit celui d'approbations politiques immédiates et de travaux sans complication ni surprise, cette solution pourrait entrer en vigueur en 2025 ou 2026.

« Tous les partenaires sortiraient gagnants d'une collaboration avec le SETE, collaboration que l'on pourrait élargir par la suite. Nous traiterions mieux nos eaux sales, nous polluerions donc moins, et les coûts seraient partagés sur un bassin de population nettement plus important, ce qui serait financièrement bénéfique pour chaque commune membre du syndicat... » | cm

## On ne jette rien dans les toilettes !



La poubelle est la seule destination de tous ces objets, qui ne doivent en aucun cas être jetés dans les WC

Cette passation de témoin est l'occasion idéale de rappeler à la population que certains gestes doivent absolument être bannis de notre quotidien, en particulier celui de jeter, dans la cuvette des toilettes, des objets ou autres produits qui n'ont absolument rien à y faire.

Ainsi les lingettes, humides ou non, utilisées pour des enfants ou pour des adultes, ne doivent jamais aboutir dans les WC. Il faut impérativement les jeter à la poubelle et les éliminer avec les ordures ménagères, qu'elles aient nettoyé un visage ou des parties intimes. Il en va

de même pour les serviettes de papier utilisées pour s'essuyer les mains, ainsi que pour les protections hygiéniques périodiques, tampons ou serviettes.

Trop souvent encore, des cotons tiges (pour nettoyer les oreilles ou les plaies), des disques de ouate et des serviettes démaquillantes sont jetés dans la cuvette. Tous, absolument tous, doivent être joints aux ordures ménagères.

Le papier de toilettes est le seul élément solide, autre que les excréments, qui termine sa vie sous la chasse d'eau.

De même, les liquides

chimiques et/ou toxiques (solvants, restes de peinture ou de produits de nettoyage, etc.), les médicaments, les désinfectants, doivent être éliminés par des filières spécialisées, en particulier auprès des commerces.

Les matériaux de pansement, utilisés par les privés, n'ont rien à faire non plus dans les WC, mais doivent être jetés à la poubelle.

Chacune et chacun est par avance remercié de veiller à respecter ces mesures qui visent exclusivement à protéger nos eaux et nos installations d'épuration. | cm

## Une séparation très appréciée

« Nous récoltons aujourd'hui les fruits d'un travail de longue haleine mené par la Commune », soulignent de concert Matthieu Schnegg et Matthieu Chaignat. Et de préciser que la procédure de séparation des eaux, lancée en 2016, a permis de faire passer les eaux claires parasites, à l'entrée de la Step, de 76 pour cent à 32 pour cent. « Et cela va encore diminuer, promettent-ils, au fur et à mesure des systèmes séparatifs installés en divers secteurs de la commune. »

On rappellera qu'en 2016, on procédait à l'étape principale de cette évolution: la sépa-

ration du collecteur principal avec les eaux de la Trame. Jusque-là en effet, les eaux usées de huit bâtiments de la localité aboutissaient encore directement dans la rivière, ce qui contraignait à traiter l'intégralité du cours d'eau.

Cette énorme diminution des eaux claires parasites a évidemment exercé une incidence très positive sur l'efficacité des traitements des eaux usées d'une part, sur les coûts de l'épuration d'autre part.

Voilà qui ne manquera pas, le cas échéant, de diminuer également la facture des traitements prévus ultérieurement à Loveresse. | cm

## Masques et désinfection maintenus

Le Conseil municipal s'est penché mardi 29 juin sur les dernières décisions du Conseil fédéral en matière de mesures sanitaires. Il a décidé de maintenir masques et désinfectant pour les visiteurs de l'Hôtel de Ville (Grand-Rue 106) et du bâtiment des Services techniques (rue de la Promenade 3), tout comme pour ses employés. Pour le bâtiment de la voirie (Trame 13), les mesures sanitaires sont identiques. Les visiteurs de la déchetterie ne seront quant à eux plus contraints de porter le masque. Le nombre de véhicules dans l'enceinte aux heures d'ouverture ne sera plus limité. Leur flux sera encore et toujours canalisé. | cm

## Encore des incivilités à la déchetterie

Régulièrement, le dimanche ou sur l'heure de midi, des déchets sont déposés devant les grilles du bâtiment de la voirie, à la rue de la Trame 13. Le Conseil municipal déplore ce genre d'attitude et demande instamment à la population de respecter les heures d'ouverture de l'infrastructure. Un appel avait déjà été diffusé l'été dernier avec une sensibilisation sur le tri des déchets au Champs-de-Foire. Le Conseil municipal réfléchit à prendre des mesures plus strictes si le phénomène devait se poursuivre.

| cm

## Avis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 23 juillet, 30 juillet et 6 août prochains, première parution après les vacances: le vendredi 13 août. L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 19 juillet au 8 août. Bel été à tous !

RECONVILIER

# De nouvelles forces pour l'école de schwyzoise

Jeudi dernier, l'amicale de l'école de schwyzoise de Reconvilier a tenu son assemblée générale après une année 2020 au ralenti en raison de la pandémie. Privés de leurs deux manifestations phares que sont la foire de Chaidon et la soirée folklorique des 10 heures, les musiciens ont tout de même pu profiter de leur passe-temps favori, tout en respectant les diverses mesures sanitaires en vigueur.

Depuis décembre dernier, l'école de schwyzoise s'est retrouvée orpheline, puisque son fondateur, Pierre Sangsue, est décédé après une longue maladie. Qu'à cela ne tienne, tous les regards étaient tournés vers l'avenir. L'école



De gauche à droite, Graziella Gerber, Lydia Sangsue et Monique Straub, photo: Sarah Sommer



De gauche à droite Michel Holzer, Sarah Sommer, Céline Guenot, Matthieu Beuchet et Edith Bessire, photo: Monique Straub

proposera à nouveau dès le jeudi 19 août, ses cours de plusieurs niveaux, soit pour les débutants à 18h et pour les plus expérimentés dès 19h, le jeudi soir à l'ancienne salle communale de Reconvilier. A ce sujet, l'assemblée a décidé que l'école continuera d'offrir la location des schwyzoises aux enfants désirant commencer à jouer de ce bel instrument, avis aux amateurs!

### Du changement au comité

Après s'être investies durant plusieurs années, Lydia Sangsue (Reconvilier), Monique Straub (Sonceboz) et Graziella Gerber (Bienne) ont souhaité passer la main. L'assemblée a donc élu son nouveau comité avec Edith Bessire (Péry) responsable de l'amicale, Céline Guenot (Corgémont) secrétaire, Michel Holzer (Péry), Matthieu Beuchet (Court) et Sarah Sommer (Reconvilier) caissière. Les membres présents ont encore fait part de leur souhait de remodeler la soirée des 10h de la musique folklorique, un nouveau concept sera présenté prochainement, on se réjouit déjà.

| ss

## EN SALLES

### AU ROYAL À TAVANNES

**LES CROODS 2**  
**UNE NOUVELLE ÈRE**  
VENDREDI 9 JUILLET, 9H30  
SAMEDI 10 JUILLET, 9H30  
DIMANCHE 11 JUILLET, 9H30

de Joël Crawford. Les Croods doivent trouver un nouveau lieu pour vivre. La toute première famille préhistorique va donc partir à la découverte du monde en quête d'une nouvelle maison dans un environnement plus sûr. En français. 6 ans. Durée 1 h 35.

**TOM & JERRY**  
LUNDI 12 JUILLET, 9H30  
MARDI 13 JUILLET, 9H30

de Tim Story. La petite souris Jerry a trouvé un nouveau foyer dans le chic hôtel new-yorkais RG Hotel. En français. 6 ans (sugg. 8). Durée 1 h 41.

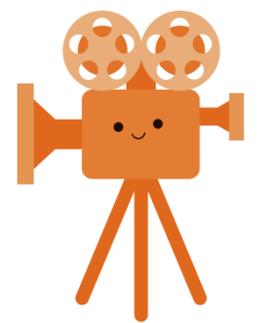
**BENEDETTA**  
VENDREDI 9 JUILLET, 20H  
SAMEDI 10 JUILLET, 21H  
DIMANCHE 11 JUILLET, 17H  
LUNDI 12 JUILLET, 20H

de Paul Verhoeven, avec Virginie Efira, Charlotte Rampling. Au

15<sup>e</sup> siècle, alors que la peste se propage en Italie, la très jeune Benedetta Carlini rejoint le couvent de Pescia en Toscane. En français. 16 ans. Durée 2 h 11.

**LE SENS DE LA FAMILLE**  
SAMEDI 10 JUILLET, 17H  
DIMANCHE 11 JUILLET, 20H  
MARDI 13 JUILLET, 20H

de Jean-Patrick Benes, avec Franck Dubosc, Alexandra Lamy. Un matin, les Morel se réveillent avec un gros problème. Ils découvrent que l'esprit de chacun est coincé dans le corps d'un autre membre de la famille! En français. 8 ans (sugg. 10). Durée 1 h 18.



### AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

**ANNETTE**  
SAMEDI 10 JUILLET, 18H  
DIMANCHE 11 JUILLET, 20H

de Léos Carax, avec Adam Driver, Marion Cotillard. Los Angeles, de nos jours. Henry est un comédien de stand-up à l'humour féroce et Ann une cantatrice de renommée internationale. En VO s.-t. 16 ans. Durée 2 h 21.

**BLACK WIDOW**  
VENDREDI 9 JUILLET, 20H30  
SAMEDI 10 JUILLET, 21H  
DIMANCHE 11 JUILLET, 17H  
LUNDI 12 JUILLET, 20H30

de Cate Shortland, avec Scarlett Johansson, Florence Pugh. Natasha Romanoff, alias Black Widow, voit resurgir la part la plus sombre de son passé pour faire face à une redoutable conspiration liée à sa vie d'autrefois. En français. Durée 2 h 13.

**MINARI**  
VENDREDI 9 JUILLET, 18H  
LUNDI 12 JUILLET, 18H  
MARDI 13 JUILLET, 18H

de Lee Isaac Chung, avec Steven Yeun, Ye-Ri Han. Une famille américaine d'origine sud-coréenne s'installe dans l'Arkansas où le père de famille veut devenir fermier. En VO s.-t. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 56.

**FAST & FURIOUS 9**  
MARDI 13 JUILLET, 20H30  
ET SEMAINE SUIVANTE...

de Justin Lin, avec Vin Diesel, Charlize Theron, Helen Mirren. Dominic Toretto a toujours accordé une grande importance à la famille qui entoure sa femme Letty, sa sœur Mia et ses compagnons d'armes Roman et Tej. Jusqu'à ce qu'un autre parent de sang apparaisse sur la scène. En français. 12 ans. Durée 2 h 23.

## CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

# Pour le CIP aussi, une année 2020 exigeante

En janvier 2020, le monde commençait à peine à entendre parler de la Covid-19. Le CIP a, à l'instar des autres acteurs économiques, établi un budget qui n'en tenait évidemment pas compte...

Tous les signaux étaient au vert, et l'institution s'apprêtait à réaliser une magnifique année autant au niveau des formations que du secteur hôtellerie et restauration.

L'évolution rapide et inattendue du virus en a décidé autrement et a obligé le CIP à annoncer l'ensemble du personnel de l'institution partiellement en RHT dès la mi-mars et jusqu'à fin août.

Les activités n'ont cependant pas cessé pour autant.

Les formations liées au secondaire II ont pu être maintenues ainsi que celles destinées aux demandeurs d'emploi et le département HRS (Hôtel-Restaurant-Séminaires) n'a pas cessé de fonctionner tout au long de l'année, l'hôtel montrant même un taux d'occupation étonnamment bon.

En ajoutant à ces éléments le fait que les subventions cantonales n'ont pas été réduites malgré les prestations imman-

quablement diminuées du CIP, l'établissement a pu boucler l'année 2020 avec un excédent de presque 91 000 francs.

Dans le cadre des discussions pour le renouvellement du contrat de prestations entre le CIP et la Direction de l'instruction et de la culture du canton de Berne, il a été convenu que ce bénéfice pouvait être investi dans le développement de nouveaux produits, notamment la mise en place d'une plate-

forme de formation qui permettra dès l'automne 2021 d'offrir une palette de formations en « blended learning ».

Le CIP prévoit que l'année 2021 sera certes encore très marquée par l'évolution de la situation sanitaire, mais il est optimiste quant à sa capacité de continuer à adapter ses prestations au fur et à mesure du cadre légal tout en restant fidèle à ses principes de qualité.

| cip

### Réclame

**Pouvoir tout dire et être écouté**

Un entretien aide.  
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.  
Aide par mail: [www.143.ch](mailto:www.143.ch)



**Tel 143**  
La Main Tendue

Compte 30-14143-9

### Réclame

Pour vous démarquer en un



clin d'œil

Agence de communication

Logo / Graphisme  
Site internet  
Campagne publicitaire

Création de stand  
Multimédia  
[www.clin-d-oeil.net](http://www.clin-d-oeil.net)

**FIN D'ÉTUDES**

# Ils ont reçu leur diplôme

En cette fin d'année scolaire, plusieurs étudiants de notre région ont réussi leurs examens de fin de formation.

**CIFOM – Ecole technique**

**Opératrice en horlogerie AFP (formation continue):** Tatiana Secara, Courtelary.

**Praticien en mécanique AFP:** Andre Bispo Andrade Dos Santos, Saint-Imier.

**CIFOM – Ecole d'arts appliqués**

**Création de vêtements:** Saleha Hosseini, Saint-Imier.

**Création de vêtements N'mod:** Kelia Schmied, Courtelary; Patricia Tschanz, Courtelary.

**Polydesigner 3D:** Aline Boder, Orvin.

**ceff INDUSTRIE**

**Automaticien-ne CFC:** Maxime Bütikofer, Sonvilier; Aurélien Challet, Saint-Imier; Samuel Grosjean, Corgémont; Julien Hadorn, Sonceboz; Joël Morend, Tramelan; Louis Paupe, Tramelan; Diego Rumo, Saint-Imier; Colin Sifringer, Tramelan.

**Dessinateur-trice constructeur-trice industriel-le, site Saint-Imier:** Gaëtan Battistig, Courtelary; Alexis Schaffter, Villeret.

**Dessinateur-trice en construction microtechnique:** Mélissa Barré, Sonceboz; Cassandra Santschi; Villeret.

**Electronicien-ne CFC:** Damien Tschan, Renan; Loïc Van Oel, Saint-Imier; Quentin Vaney, Saint-Imier.

**Electronicien-ne en multimédia:** Cyril Bitz, Saint-Imier; Félix Emanuel Antonio Carvalho, Saint-Imier; Dwayne Fiaux, Tramelan.

**Informaticien-ne CFC:** Julien Brechbühler, Frinvilier; Noah Carnal, Tramelan; Bryan Cudré-Mauroux, Courtelary;



La remise des diplômes au ceff INDUSTRIE représente toujours un moment émouvant pour les participants

Kevin Geara, Saint-Imier; Diogo Paiva Costa, Saint-Imier; Steve Péquignot, Sonvilier; Nicolas Schwab, Renan; Julien Schwendimann, Sonvilier.

**Mécanicien de production CFC – site de Saint-Imier:** Robert Borcea, Sonceboz; Anis Darraji, Saint-Imier; Jonas Gilles Egger, Villeret; Biniam Haile, Sonceboz; Benjamin Mathez, Saint-Imier.

**Mécanicien de production, site de Moutier:** Neo Pavone, Sonceboz.

**Micromécanicien-ne CFC:** Loïc Saint-Martin, Saint-Imier; Jordan von Bergen, Villeret.

**Monteur automaticien CFC:** Ben Rodrigues, Corgémont.

**Polymécanicien CFC – site de Saint-Imier:** Dimitri Schwab, Renan; Timéo Zürcher, Villeret.

**Polymécanicien CFC – site de Moutier:** Cyril Oppliger, Sonvilier.

**Praticien-ne en mécanique AFP:** Natsinet Mulugeta, Saint-Imier; Iba Nar Salane, Renan.

**Maturité professionnelle technique post CFC:** Lucas Dalla Piazza, Saint-Imier; Léon Delétoile, Sonvilier; Cyril Despontin, Corgémont; Dylan Dumureau, Saint-Imier; Mat-

thieu Jobin, Saint-Imier; Kaan Kalayci, Saint-Imier; Stéphane Knuchel, Saint-Imier; Leonardo Romao, Tramelan; Mathieu Schindelholz, La Heutte; Boris Varoni, Saint-Imier; Sonia Colomba Vazquez, Saint-Imier.

**Maturité professionnelle intégrée:** Aurélien Challet, Saint-Imier; Samuel Grosjean, Corgémont; Julien Hadorn, Sonceboz; Joël Morend, Tramelan; Louis Paupe, Tramelan; Loïc Saint-Martin, Saint-Imier; Alexis Schaffter, Villeret; Colin Sifringer, Tramelan; Damien Tschan, Renan; Jordan von Bergen, Villeret.

**ceff SANTÉ-SOCIAL**

**Maturité intégrée:** Manon Bernard, Saint-Imier; Dylan Fougeray, Saint-Imier; Alessio Gabus, Saint-Imier; Maé Isler, Mont-Soleil; Emilie Lauber, Tramelan; Léonie Lehmann, Tramelan.

**Maturité post-cfc:** Mélissa Allimann, Saint-Imier; Arevik Babayan, Saint-Imier; Leeloo Béguin, Cormoret; Milena Broggi, Sonceboz-Sombeval; Pablo Gianoli, Villeret; Dunia Gonzalez, Saint-Imier; Clément Jobin, Saint-Imier; Julia Migliori, Saint-Imier; Lauryne

Paroz, Tramelan; Rémy Piazzalunga, Courtelary; Melody Rossel, Sonceboz-Sombeval; Simon Rossel, Villeret; Lana Zaava, Tramelan; Chloé Zürcher, Tramelan.

**Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) PT:** Marie Babey, Courtelary; Céline Bourget, Courtelary; Alessio Gabus, Saint-Imier; Emilie Lauber, Tramelan; Simon Marendaz, Tramelan.

**Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) Dual:** Rose-Anne Akono, Saint-Imier; Manon Bernard, Cortébert; Charline Desarzens, Corgémont; Laurentin Docourt, Courtelary; Soyeen Huguellet, Tramelan; Luna Menconi, Sonceboz-Sombeval; Laetitia Molinari, Sonceboz-Sombeval; Léa Parolari, Corgémont; Leandro Taina Richoz, Saint-Imier; Zoé Vuilleumier, Tramelan; Fabio Zürcher, Tramelan.

**Assistant-e en soins et santé communautaire, formation raccourcie:** Nebiyat Aron, Saint-Imier; Meriem El Afia, Sonceboz-Sombeval; Anastasie Merz, Sonceboz-Sombeval.

**Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) PT:** Tatiana Nair Afonso Tavares Da Moura, Saint-Imier; Dylan Fougeray, Saint-Imier; Maé Isler, Mont-Soleil; Elaurane Jeanmaire-Dit-Quartier, Saint-Imier; Hiwa Jsedig, Saint-Imier; Illéa Juillerat, La Heutte; Mélanie Owusu, Orvin; Shirley Julia Pedro Morais, Corgémont; Mama Tinot, Sonvilier.

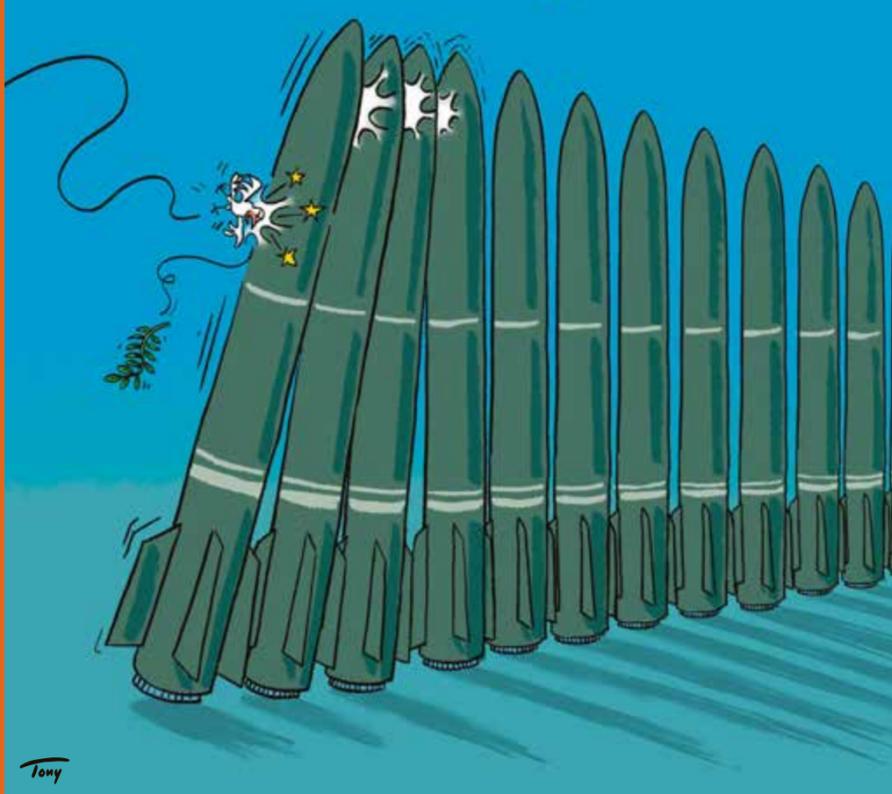
**Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) Dual:** Jessica Da Silva Gomes, Saint-Imier; Lara Hunziker, Orvin; Léonie Lehmann, Tramelan; Sarah Nicayenzi, Courtelary; Sarah Salvador, Saint-Imier; Luana Spina, Orvin; Ana Margarida Teixeira Alves, Saint-Imier; Soha Zanolari, Tramelan.

**Aide en soins et accompagnement (AFP ASA):** Fritz-Johann Aeberhard, Cortébert; Niman Ibrahim, Tramelan; Jeffrey Kukulu, La Heutte.

Nous les félicitons et leur souhaitons plein de succès pour la suite de leur carrière. | *fac*

**le clin d'œil**  
www.dessindepresse.ch

2020: Hausse record de matériel de guerre dans le monde

**BIENNE**

## Première aubade pour la Filarmonica la Concordia

Dix-huit mois de diète musicale, quatre répétitions depuis le mois de mai et voilà que la Filarmonica la Concordia peut présenter une aubade de ses nouveaux morceaux de musique. Pour marquer cette reprise, les amis de la société ont été conviés au collège du Geyis-

ried de Mâche afin de fêter cette timide reprise. C'est une bonne quarantaine de fidèles qui ont rallié le collège pour honorer la reprise musicale et les nouveaux morceaux prévus pour le concert d'automne qui aura lieu en septembre si la situation le permet, en présentant l'œuvre

traditionnelle *Bella Ciao* de la série *La Casa De Pape* dans un arrangement de Celestino Quaranta, maestro de l'ensemble. Pour remercier les amis présents et marquer la reprise des activités musicales, la société a organisé une grillade, la soirée s'est ainsi clôturée en beauté. | *jcl*



C'est sous la direction de Celestino Quaranta que la Filarmonica la Concordia a entamé sa reprise musicale, photo: jcl

ÉCOLE DE JEAN-GUI LA TANNE

# L'art en fête



Les élèves de la classe CDM ont présenté un magnifique spectacle de danse

C'est avec impatience que les élèves de notre école attendaient ce moment : présenter à leurs familles le fruit de semaines de travail. Le fil rouge du spectacle, créé de toutes pièces par les élèves à une exception près, était l'Art sous toutes ses formes : la danse, le chant, le théâtre, la musique, etc.

Les élèves ont préparé avec minutie ce spectacle un peu particulier, après une année de pandémie : notre école a en effet bénéficié du soutien financier de SWISSLOS et Culture Canton de Berne pour mettre sur pied la partie danse. C'est Jessica Maire, du Jazz Dance

Corgémont, qui a su prendre en compte les idées des enfants pour mettre au point un magnifique programme et motiver les 12 élèves de notre classe CDM (Classe à Degrés Multiples).

Pour l'occasion, le spectacle a été présenté en extérieur afin de mettre au mieux en évidence les talents de chaque élève. Ceci a notamment été possible grâce à une sonorisation parfaite, gérée par Daniel Maire, ingénieur du son.

La présentation a été agrémentée de chants, des interventions musicales d'Aline (violon), de Valentine (violoncelle), d'Eschiel (basson) et de Lois (clarinette), des interviews (d'une

comédienne et d'une violoncelle), d'une pièce de théâtre et d'un jeu de mains très visuel.

Cette année coïncide avec les 45 ans d'existence du bâtiment scolaire, qui a été construit en 1976 par la communauté scolaire de Jean-Gui, regroupant les communes de Sonceboz-Sombeval, Tavannes et Tramelan. Actuellement, il accueille les élèves de ces communes ainsi que de Corgémont. Avant la construction, l'enseignement était dispensé dans la chapelle du Jean-Gui.

Monsieur Fuhrer, président de la commission scolaire, puis Madame Bühlmann, directrice de l'école, ont chaleureusement

remercié les intervenants de ce magnifique spectacle ainsi que tous les partenaires qui œuvrent, au fil de l'année, au bon fonctionnement de notre école de montagne. Sans le soutien et l'engagement de toutes ces personnes, la vie de notre école ne serait sans doute pas la même.

La matinée s'est terminée par le traditionnel repas, préparé cette année par la commission scolaire et un somptueux buffet de desserts.

| le personnel enseignant

Pour plus d'informations au sujet de l'école : [www.eplatanne.ch](http://www.eplatanne.ch)

JURA BERNOIS TOURISME

# Programme des prochaines visites guidées

Durant les vacances estivales, les visiteurs et les habitants de la région auront l'occasion de participer à une visite guidée chaque jour

En effet, du vendredi 2 juillet au dimanche 15 août, Jura bernois Tourisme organise 45 visites guidées (36 en français, 9 en allemand). En lieu et place des dates habituelles étalées d'avril à octobre et pour répondre à la belle fréquentation touristique sont condensées, cette année, sur les vacances scolaires. Elles permettront de découvrir ou redécouvrir des lieux emblématiques de la région.

Onze types de visites seront au programme à divers moments de la journée.

Voici le programme des prochains jours (du vendredi 9 au dimanche 18 juillet) :

Après cette longue période d'inaction liée à la pandémie, les 17 guides et 2 comédiennes se réjouissent de partager de nouveau leurs connaissances et de faire déambuler les hôtes dans les recoins du Jura bernois.

La réservation est obligatoire via le site Internet [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch) ou dans les bureaux d'accueil touristique de Jura bernois Tourisme à Moutier, Saint-Imier et La Neuveville. Des renseignements peuvent être obtenus au 032 494 53 43 (Jura bernois Tourisme Moutier).

Les tarifs sont identiques pour toutes les visites : 10 francs (adulte), 8 francs (AVS, AI, étudiant), 5 francs (enfant). |jbt

Vendredi 9 juillet	Le Salaire de la Suze	FR	14 h 30
Samedi 10 juillet	Tramelan	FR	14 h
Dimanche 11 juillet	Qui a tué le Lieutenant Jacquat?	FR	10 h
Lundi 12 juillet	Saint-Imier	FR	14 h
Mardi 13 juillet	Abbatiale de Bellelay	ALL	10 h
Mercredi 14 juillet	Moutier	ALL	17 h
Judi 15 juillet	Tramelan	FR	14 h
Vendredi 16 juillet	La Neuveville aux lanternes	FR	21 h 30
Samedi 17 juillet	Qui a tué le Lieutenant Jacquat?	FR	14 h
Dimanche 18 juillet	Le Salaire de la Suze	FR	10 h

LETTRE DE LECTEUR

## Quand le dernier arbre sera abattu...

Il y a quelque temps, nous avons reçu un e-mail : « Avec Cellnex et Swiss Infra Service, nous sommes mandatés par la société Viasat pour installer une parabole de transmission dans votre région. »

D'après les quelques échanges que nous avons eus, cette société voulait installer une grande parabole dans nos champs, près d'une antenne SALT pour que les endroits montagneux, isolés de connexion, puissent recevoir un débit bien plus élevé que la 3G actuelle.

Après recherches, il s'avère que cette parabole servirait surtout aux gens voyageant en business class, afin qu'ils puissent recevoir leurs e-mails et télécharger leurs photos dans les airs. Sérieusement, on en arrive là ?

Dans le monde dans lequel nous vivons actuellement, n'y a-t-il pas plus important ?

Par ce courrier, j'aimerais simplement rendre attentives les personnes qui pourraient être contactées par ce genre de société. S'ils acceptent leur proposition, bien sûr, ils auront certainement quelques milliers de francs en plus par année sur leur compte en banque, mais à quel prix ? En effet, les habi-

tations et les animaux autour de la parabole seront exposés à des radiations de très haute fréquence. Sincèrement, est-ce que cela en vaut le prix ?

Oui, il faut vivre avec son temps. Oui, internet c'est bien, c'est utile et presque indispensable de nos jours.

Mais avec la pandémie ou les changements climatiques qui se font de plus en plus ressentir dans notre pays, ne devrait-on pas réfléchir autrement ?

Nous sommes la génération qui a absolument tout eu !

Aujourd'hui, c'est à nous de bouger, de recycler, de réutiliser, etc. Cette surconsommation, cette aberration technologique, tout cela nous tuera ... alors agissons maintenant, avant qu'il ne soit trop tard !

Nous n'avons qu'une vie, profitons-en et posons-nous la vraie question : avons-nous vraiment besoin de tout ce superflu ?

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors le visage pâle s'apercevra que l'argent ne se mange pas » S.B.

| fanny schöenberg

RECETTE D'ICI

# Gratin d'épinards à la provençale

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

Mise en place  
2 échalotes  
4 pommes de terre moyennes

Cuisson  
1 cs huile d'olive  
1 dl bouillon de volaille  
1 dl crème à 35%  
Sel et poivre  
500 g épinards en branches décongelés ou 1,5 kg épinards frais, blanchis  
250 g tomates cerises

Finitions  
1 branche de romarin  
1 bouquet persil plat  
½ bouquet basilic  
50 g panure  
1 gousse d'ail pressée  
4 cs huile d'olive

PRÉPARATION

1. Peler et hacher finement les échalottes. Peler les pommes de terres, les couper en dés de 1 cm.
2. Chauffer l'huile d'olive dans une casserole. Ajouter les échalotes hachées, les faire revenir. Ajouter les dés de pommes de terre et laisser mijoter 5 minutes à couvert.

Rubrique offerte par

Nous avons le vin qu'il faut pour accompagner votre recette

CHIESA VINS 1905 Dr-Schwab 6 • 2610 St-Imier • 032 941 23 55 [www.chiesavins.ch](http://www.chiesavins.ch) • [info@chiesavins.ch](mailto:info@chiesavins.ch)



Ajouter le bouillon de volaille et la crème. Laisser cuire jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres. Assaisonner et réserver. Essorer légèrement les épinards avec les mains, les couper grossièrement, les déposer dans une terrine. Laver les tomates cerises, les couper en 2 ou en 4, les ajouter. Ajouter les pommes de terre cuites aux autres légumes ainsi que la sauce, mélanger délicatement et verser dans un plat à gratin beurré.

3. Hacher finement le romarin, le persil et le basilic. Ajouter la panure, l'ail et l'huile d'olive, mélanger et saupoudrer sur les légumes.
4. Cuisson : à 200°C, 20 minutes, 2° coulis du bas du four.

## Avis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 23 juillet, 30 juillet et 6 août prochains

Première parution après les vacances : le vendredi 13 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 19 juillet au 8 août

Bel été à tous !

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

**SAINT-IMIER**  
Du 9 au 15 juillet: Pharmacie Plus du Vallon, 032 942 86 86  
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h45.  
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19h 15-19h45

**TRAMELAN**  
Du 9 au 15 juillet: Pharmacie Plus Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas  
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

**ORVIN, SAUGE ET ROMONT**  
24 heures sur 24 0900 900 024  
www.cabinetdurgencesbienne.ch

**DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE**  
24 heures sur 24  
032 941 37 37

**TRAMELAN**  
0900 93 55 55  
En semaine: 18h-8h  
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈRES

**VALLON DE SAINT-IMIER**  
0800 225 500  
Par3 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

**SAMAIDD**  
VALLON DE SAINT-IMIER aide et maintien à domicile, soins en diabétologie  
079 439 28 95  
samaidd@bluewin.ch  
www.samaidd.com

**SASDOVAL SAINT-IMIER**  
rue de Jonchères 60  
032 941 31 33  
sasdoval@bluewin.ch  
www.sasdoval.ch

**SERVICE DU BAS-VALLON**  
032 358 53 53  
Tél. national 0842 80 40 20  
secretariat@sasbasvallon.ch  
www.sasbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

**TRAMELAN**  
rue du Pont 20  
Jeudi: 16h-18h  
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

**PÉRY-LA HEUTTE**  
Mercredi: 13h-18h  
Jeudi: 13h30-18h  
Vendredi: 13h-22h  
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

**CEJARE SAINT-IMIER**  
rue du Midi 6  
Sur rendez-vous, en principe:  
lundi et mercredi: 9h-17h  
032 941 55 45  
cejare@cejare.ch  
www.cejare.ch

**MÉMOIRES D'ICI**  
SAINT-IMIER rue du Midi 6  
Lundi et jeudi: 14h-18h  
032 941 55 55  
contact@m-ici.ch  
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

**SAINT-IMIER**  
rue du Marché 1  
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets  
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)  
Jeudi et vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans  
032 940 12 17  
espacejeunesse@saint-imier.ch  
www.e-j-e.ch  
espacejeunesseerguel  
espacejeunesse.derguel

BIBLIOTHEQUE UPJ

**CORGÉMONT** gare  
Mardi 31 août: 15h 15-17h

**LA FERRIÈRE** commune  
Samedi 10 juillet: 9h 45-11 h 45

**FRINVILLIER**  
Mardi 17 août: 16h 30-17 h 15

**ORVIN** centre du village  
Mardi 17 août: 17 h 45-19 h 30  
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

**PLAGNE** ancienne école primaire  
Vendredi 20 août: 17 h 30-19 h 15

**ROMONT** entrée du village  
Vendredi 20 août: 16h-17h

**SONCEBOZ-SOMBEVAL** commune  
Mardi 24 août: 16h30-19h30

**VAUFFELIN** place du village  
Vendredi 20 août: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

**CORMORET** collège  
Mardi: 17h-18h30

**CORTÉBERT**  
école, rez-de-chaussée  
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

**COURTELARY** collège  
Lundi: 15h-17h30  
Mardi: 17h-19h  
Jeudi: 15h-16h30  
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

rue du Marché 6  
Horaires spéciaux  
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables  
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes  
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages  
032 941 51 41  
bibliotheque@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch/bibliotheque  
Catalogue en ligne: nouveautés

**SONVILIER** collège  
Lundi: 17h-19h  
Mercredi: 16h-18h

**PÉRY-LA HEUTTE** collège  
Mardi: 15h 15-17 h 15  
Jeudi: 17h-19h

**VILLERET** rue principale 20  
Mardi: 9h-10h, 15h-18h  
Jeudi: 18h 15-19h

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

**COURTELARY**  
Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE  
Mardi-dimanche: 10h-18h (dernière entrée à 17h)

LE SHOP ET LE BISTROT  
Mardi-dimanche: 9h30-18h

LA PLACE DE JEUX  
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13  
welcome@chezcamillebloch.ch  
www.chezcamillebloch.ch

GYMNASTIQUE

**CORGÉMONT** halle de La Combe  
Gym Tonic: mercredi 14h-15h  
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10  
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.  
Danielle Beraldo 079 105 40 34

**ORVIN** halle  
Lundi: 16h 30

**PÉRY-LA HEUTTE**  
Lundi: 14h 15 à la halle de Péry  
Dimanche: 11h-12h à la place ourge  
Leçons ouvertes à tout le monde

**PLAGNE** centre communal  
Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires)

**SONCEBOZ** halle de gymnastique  
Mardi: 20h 15-21h 15  
60 francs/an  
Étudiantes 30 francs/an  
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

**SAINT-IMIER** rue du Marché 6  
Mercredi et vendredi: 15h-18h  
Maria Concetta Houriet  
Renseignements: 032 941 14 22  
032 941 51 41  
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

**TRAMELAN** chemin des Lovières 13  
1<sup>er</sup> samedi du mois: 9h-12h  
Lundi-vendredi: 13h-18h  
Mercredi: 13h-20h  
032 486 06 06  
cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch

MUSÉES

**JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES** chapelle  
Sur réservation 079 797 33 53  
e.rm.geiser@bluewin.ch

**LONGINES SAINT-IMIER**  
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h  
Réservation recommandée

**MUSÉE DE SAINT-IMIER**  
Jusqu'en 2021, l'exposition permanente du Musée de Saint-Imier sera fermée afin d'effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement.  
032 941 14 54  
musee@saint-imier.ch  
www.musee-de-saint-imier.ch

**MAISON DES SARRASINS**  
ORVIN au cœur du village  
Ouvert sur demande, entrée libre  
032 358 18 35, 032 358 17 27  
erwinlehot@bluewin.ch

PISCINES

**PISCINE DU CHÂTEAU**  
TRAMELAN chemin du Château 30  
Lundi à dimanche: 9h-20h  
Septembre: 9h-19h  
Caisse: 032 487 59 50  
Buvette: 032 487 59 26

**PISCINE D'ERGUËL**  
SAINT-IMIER sur le Pont  
Lundi à dimanche: 9h-20h  
Septembre: 9h-19h  
032 941 28 42

SKI CLUB COURTELARY

Prochain week-end: 7 et 8 août assuré par Nicolas Mermod et Stéphane Etique, bienvenue aux promoteurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

**DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE**  
Fermé: du 19 juillet au 6 août  
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h  
Mardi-jeudi: 8h30-12h  
032 485 01 53  
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

**CORGÉMONT**  
Fermé: du 19 juillet au 2 août, du 12 au 16 juillet, ouvert le matin  
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h  
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h  
Vendredi: 8h30-11h30  
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont  
032 488 10 30  
admin@corgemont.ch  
www.corgemont.ch

**CORMORET**  
Fermé: du 19 juillet au 6 août  
Lundi: 15h-18h  
Mercredi: 14h30-16h30  
Jeudi: 9h30-12h  
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret  
Administration: 032 944 15 13  
Mairie: 032 944 20 71  
Voyer: 079 381 68 60  
contact@cormoret.ch  
www.cormoret.ch

**CORTÉBERT**  
Fermé: du 19 juillet au 6 août, ouvert les mardis et jeudis matin de 9h30 à 11h45 uniquement  
Lundi et mardi: 10h-12h  
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h  
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert  
032 489 10 67  
Fax: 032 489 19 27  
admin@cortebert.ch  
www.cortebert.ch

**COURTELARY**  
Lundi-jeudi: 8h-12h  
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone  
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary  
032 944 16 01  
admin@courtelary.ch  
www.courtelary.ch

**LA FERRIÈRE**  
Fermé: du 16 juillet au 2 août à 10h  
Lundi-vendredi: 10h-12h  
Mardi et jeudi: 16h-17h30  
Rue des Trois-Cantons 20  
2333 La Ferrière  
032 961 12 77  
Secrétariat: info@laferriere.ch  
Finances: commune@laferriere.ch  
www.laferriere.ch

**MONT-TRAMELAN**  
Lundi: 16h-18h  
Métairie des Princes 13  
2723 Mont-Tramelan  
032 487 62 53  
info@mont-tramelan.ch

**ORVIN**  
Fermé: du 26 juillet au 13 août (permanence maire: 17h30-18h30)  
Lundi: 16h-18h  
Mercredi: 10h30-12h  
Jeudi: 16h-18h  
Vendredi: 10h30-12h  
La Charrière 6, 2534 Orvin  
032 358 01 80  
administration@orvin.ch  
www.orvin.ch

**PÉRY-LA HEUTTE**  
Fermé: du 19 juillet au 6 août  
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h  
Mardi-jeudi: 8h30-12h  
Grand-Rue 54, 2603 Péry  
032 485 01 50  
commune@pery-laheutte.ch  
www.pery-laheutte.ch

**RENAN**  
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30  
Mardi-vendredi: 8h-12h  
Rue du Collège 5, 2616 Renan  
032 962 65 00  
Fax: 032 962 65 05  
info@renan.ch  
admin@renan.ch  
www.renan.ch

**ROMONT**  
Fermé: du 19 juillet au 9 août  
Mardi: 16h-18h  
Jeudi: 10h-12h  
Route Principale 1, 2538 Romont  
032 377 17 07  
info@romont-jb.ch  
www.romont-jb.ch

**SAINT-IMIER**  
Fermé: les après-midis du 12 juillet au 6 août  
Lundi-mercredi: 8h-11h45, 14h-17h  
Jeudi: 14h-18h  
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h  
Rue Agassiz 4  
2610 Saint-Imier, CP 301  
032 942 44 24  
Fax: 032 942 44 90  
info@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch

**SAUGE**  
Fermé: du 19 juillet au 13 août  
Mardi et jeudi: 15h-17h  
Haut du Village 8  
2536 Plagne, 032 358 20 25  
Fax: 032 358 20 26  
info@sauge-jb.ch  
www.sauge-jb.ch

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
Fermé: du 19 au 30 juillet  
Lundi: 8h-12h, 16h-18h  
Mardi, mercredi et jeudi: 8h-12h, 16h-17h30  
Vendredi: 8h-12h  
Rue des Prés 5  
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47  
032 488 33 00  
Fax: 032 488 33 01  
secretariat@sonceboz.ch  
www.sonceboz.ch

**SONVILIER**  
Fermé: du 19 juillet au 6 août

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET  
Mardi et mercredi: 8h-12h  
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h  
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier  
032 941 11 20  
Fax: 032 941 19 73  
administration@sonvilier.ch  
www.sonvilier.ch

- Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

**TRAMELAN**  
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45  
Mercredi: 14h-16h45  
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h  
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h  
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan  
032 486 99 99  
Fax: 032 486 99 80  
www.tramelan.ch

**VILLERET**  
Fermé: du 19 au 30 juillet  
Lundi-vendredi: 9h-12h  
Rue Principale 24, 2613 Villeret  
032 941 23 31  
admin@villeret.ch  
www.villeret.ch

Réclame

**NE JETEZ PAS VOS MACHINES ET APPAREILS !**  
Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres  
Prise en charge gratuite à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h  
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

Bestattungen  
Pompes funèbres  
Onoranze funebri 7/7 - 24/24  
**MONBARON** GmbH / Sàrl / S.r.l  
Tél. 032 365 99 88 / Natel 079 253 75 79  
Cimetière / Friedhof Madretsch, Brüggstrasse 121  
CH-2503 Biel / Bienne info@monbaron.swiss

IMPRESSUM

**Journal d'annonces et d'information**  
12000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Editeur**  
Imprimerie Bechtel SA  
Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Heures d'ouverture:** lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

**Mise en pages**  
Coraline Bolle (responsable)  
Claude Sansonnens (annonces)  
Claudia Lopes

**Corr. et facturation:** Nicole Loriot  
**Impression:** Druckzentrum Bern  
**Distribution:** La Poste

**Délais de remise des publications**  
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir  
Officiel: mardi 12h  
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

**Tarif des annonces**  
www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/

**Abonnement annuel:** 98 fr.

imprimé en suisse

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

# Partez à la découverte des plantes médicinales



On pourra marcher sur les traces d'Hildegarde de Bingen dans les coteaux de La Neuveville, le samedi 10 juillet, avec le guide naturopathe et naturaliste Sylvain Garraud, photo: © Parc Chasseral

Le Parc Chasseral propose deux sorties guidées sur la thématique des plantes médicinales cet été. Le 10 juillet on part dans les coteaux de La Neuveville sur les traces de la figure emblématique Hildegarde de Bingen. Le 17 juillet, une marche facile au départ des Prés-d'Orvin mènera les participants à la découverte des plantes médicinales de la région, puis jusqu'à la Distillerie de l'Echelette à Orvin pour un atelier. Inscription obligatoire et informations complémentaires auprès des guides. Toutes les sorties guidées du Parc Chasseral sont sur [parcchasseral.ch](http://parcchasseral.ch).

### Sur les pas d'Hildegarde...

Le Parc Chasseral invite à une randonnée en quête de connaissances de la médecine par les plantes, sur les traces d'Hildegarde de Bingen, figure historique du Moyen Age dont les écrits résonnent aujourd'hui. Le guide mènera les participants dans les coteaux de La Neuveville, afin d'y inventorier les plantes médicinales et livrera anecdotes et recettes de la pratique d'Hildegarde. Une surprise musicale rendra hommage à cette femme également compositrice.

### Renseignements pratiques et inscriptions

- Date et horaire: samedi 10 juillet, 9h-13h
- Départ/arrivée: gare de La Neuveville
- Prix: 60 fr. adulte, 30 fr. enfant de moins de 12 ans
- Inscriptions et informations complémentaires auprès du guide: Sylvain Garraud, naturopathe-herboriste-enseignant et naturaliste, 076 358 18 04, [contact@sylvain-garraud.ch](mailto:contact@sylvain-garraud.ch), [www.sylvain-garraud.ch](http://www.sylvain-garraud.ch)

### Plantes médicinales du Chasseral

Randonnée facile sur les chemins pédestres du Chasseral à la découverte des plantes médicinales typiques de la région. Pique-nique dans les pâturages boisés et présentation du travail de transformation de certaines plantes à la Distillerie de l'Echelette, suivie d'un atelier ludique. Chacun pourra repartir avec sa création.

### Renseignements pratiques et inscriptions

- Horaire: samedi 17 juillet, 11h 15-16h 15
- Départ/arrivée: Les Prés-d'Orvin, arrêt de bus Bellevue
- Prix: 40 francs, enfants de 7 à 16 ans gratuit. Pique-nique à prendre avec soi.

### Qui sommes-nous ?

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38 000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans. | [parcchasseral](http://parcchasseral.ch)

- Inscription et informations complémentaires: Elodie Gerber, 079 636 26 78, [elodie.gerber@parcchasseral.ch](mailto:elodie.gerber@parcchasseral.ch)

| [parcchasseral](http://parcchasseral)



Les deux sorties guidées du mois de juillet mènent à la découverte des plantes médicinales, comme l'alchémille, photo: © Parc Chasseral

## NOTRE HISTOIRE

en images avec **MEMOIRES D'ICI**



Cormoret au début du 20<sup>e</sup> siècle

Le premier collège, construit en 1807, a été détruit par un incendie la nuit du 9 au 10 mai 1863. Lors de l'érection du nouveau bâtiment, en 1864, on hisse deux cloches à son sommet. Elles rappelleront constamment aux écoliers qu'il est temps de retrouver livres et cahiers.

Carte postale éditée par Phototypie Co à Neuchâtel.

© Mémoires d'Ici, Fonds Famille Emile Herrli

## AGENDA

### VENDREDI 9 JUILLET

- Vernissage des Cadavres exquis photographiques, CIP, Tramelan, dès 18h

### MERCREDI 14 JUILLET

- Animations mobiles de l'AJR à la piscine de Tramelan, de 14h à 17h

### MERCREDI 11 AOÛT

- Animations mobiles de l'AJR à la piscine de Tramelan, de 14h à 17h

### SAMEDI 21 AOÛT

- Courtelary, usine à vendre, ancienne usine Langel, Courtelary, en allemand à 14h, en français à 16h

### EXPOSITIONS

- Rencontre photographique Cadavres exquis, CIP, Tramelan, du 9 juillet au 11 septembre. Lu-ve: 8h à 20h, sa: 15h à 20h, di: fermé

## DIVERTISSEMENT

Sudoku N° 1028

moyen

	4			9			8	7
9	6	8		7				
					3		9	
					4	7		1
		4	7		6	9		
8		7	9					
	2		1					
				6		1	5	9
6	7			5			4	

## GREEN VALLEY WESTERN RIDING 🐎

# Un programme très varié pour les rencontres équestres 2021

Si la situation sanitaire n'a pas permis à la société d'équitation western Green Valley d'organiser ses traditionnelles Rencontres équestres l'année passée, elles auront bien lieu en 2021. Initialement prévue en juin, la 7<sup>e</sup> édition de ce traditionnel rendez-vous équestre a été repoussée aux 17 et 18 juillet prochains. L'événement se déroulera à Tramelan, au manège de la Hasler Farm. Les concours débuteront samedi matin avec la traditionnelle course d'orientation, ouverte à tous les cavaliers, qui auront l'occasion de parcourir avec leur monture une vingtaine de kilomètres à travers les magnifiques paysages de la région. Les jeunes cavaliers de moins de 15 ans pourront de leur côté démontrer leur habileté pendant le gymkhana junior. Ensuite, concurrents, chevaux et vachettes se feront face durant les différentes classes de Cutting NCHA et de Working Cow Horse. Entre ces deux épreuves, on désignera l'équidé le plus rapide du week-end durant la course autour des tonneaux, le Barrel Racing.

Le programme de la journée sera complété par le Freestyle Reining, durant lequel les participants présenteront un parcours précis, déguisés. La soirée continuera dans la remise, où tout le monde est cordialement convié à venir boire un verre au bar.

Le dimanche, les cavaliers se disputeront le titre de champion suisse 2021 lors de la Ranch Sorting Swiss Cup, épreuve de tri de bétail pendant laquelle une équipe doit faire passer une dizaine d'animaux d'un cercle à un autre dans un ordre défini. Le



week-end sera clôturé par une épreuve de Cattle Penning, une nouveauté cette année. Liant adresse et rapidité, le but de cette discipline est de séparer une génisse du troupeau et

de l'amener dans un enclos à l'autre bout du manège.

Le comité de Green Valley remercie d'ores et déjà les sponsors, les participants, les bénévoles et toutes les personnes

qui œuvreront avant, pendant et après la manifestation pour que tout se déroule sans accroche. Restauration chaude et ambiance western garantie tout au long du week-end. | aw

## FC SAINT-IMIER ⚽ ET HC SAINT-IMIER 🏒

## Finale de l'Euro 2020 à la Clientis Fan Zone Arena



L'Euro 2020 a été un lieu de rencontre et d'échanges

Un peu à l'arrache en fonction des incertitudes sanitaires en vigueur début juin, les clubs chers aux présidents Ludovic Barras et Grégor Doutaz ont gagné leur pari. Ils ont eu le courage de se lancer dans une organisation de longue durée. Contre vent et marée, météo s'entend, ils ont assuré une animation hors du commun dans la cité imérienne. Las de plusieurs mois sans activité

publique, les deux clubs ont offert un renouveau de sociabilité à tout un chacun. Soutenu en particulier par la Municipalité de Saint-Imier et la banque Clientis Caisse d'Epargne de Courtelary et grâce au bénévolat des membres du FSCI et du HCSI, la Clientis Fan Zone Arena a vécu des moments chaleureux et divertissants. Qui autour d'une tranche de jambon, d'une saucisse, d'une

bière ou d'un verre de vin, pour les adultes, la convivialité a été retrouvée. En cela, c'est déjà un succès.

Ce dimanche, dès 19h30, la Clientis Fan Zone vous accueillera dès 19h30 pour refaire les matchs de l'Euro 2020 autour d'une assiette, d'un verre, en attendant la grande finale. Un Euro à la formule intereuropéenne que vous avez pu traverser sur votre Fan Zone, vous avez vibré, vous avez eu les yeux troubles parfois, soyez des nôtres pour couronner le champion d'Europe 2020. Merci à vous spectateurs, sponsors, et membres des clubs organisateurs. | gde



## FOOTBALL CLUB COURTELARY ⚽

## 90<sup>e</sup> assemblée générale

C'est dans un contexte particulier que s'est déroulée l'assemblée générale du FCC. Programmée et convoquée à la même heure que le match de notre Nati, elle fut repoussée à la fin de celui-ci et permit aux 24 membres présents de suivre cette rencontre passionnante.

En à peine plus d'une heure, les 18 points de l'ordre du jour furent passés en revue par le président Jean-Marc Tonna, avant la dégustation d'un délicieux filet de perche de René.

Dans son rapport, le président insista sur le gros travail qu'il a fallu réaliser pour mettre à jour toute la partie administrative du club, les documents concernant les aides covid-19, les plans de protection à mettre régulièrement à jour pour pouvoir permettre aux juniors de s'entraîner en toute sécurité. L'installation du nouveau chauffage, l'entretien du terrain, la recherche de sponsors et le suivi sportif avec les clubs voisins et les associations ont usé le président qui a passé pas moins de 720 h depuis 16 mois pour le bien du club!

### Appel à l'aide

Trop c'est trop, continuer de gérer un club avec seulement 4 ou 5 personnes au sein d'un comité n'est pas viable, même si beaucoup de petites mains aident anonymement (tondeur, marqueur, nettoyeur, laveur des maillots), il manque actuellement un secrétaire, un vice-président, un responsable cantine et des aides permanents au sein du team manifestation et buvette. Si personne ne vient renforcer le comité rapidement, la fin est proche!

### Positif

Malgré son rapport peu encourageant, beaucoup de positif, ce qui devrait motiver les personnes à s'investir. A savoir: installations en parfait état, finances saines au vu de la situation sanitaire, administration mise à jour, situation sportive bonne malgré la relégation de l'équipe masculine et surtout une très bonne collaboration pour les juniors et le Team-Vallon. Le FC Courtelary a tout pour bien faire, il ne reste qu'à trouver des personnes pour faire tourner la machine.



### Programme d'activités

- Mi-août, reprise du championnat
- Fin août, journée avec les sponsors
- Fin octobre, repas du 90<sup>e</sup> (si la situation le permet)
- Fin novembre, vente de panier de Noël
- Début décembre, Saint-Nicolas (si la situation le permet)
- Avril 2022, vente de vin.

### Et toujours la Carte Vallon Gourmet

A commander directement auprès du Président Jean-Marc Tonna au 079 631 48 34.

Nous vous rappelons qu'elle vous donne droit à aller manger (1 repas payé = 1 offert) et ceci 1x dans chacun des 29 restaurants et métairies du Vallon pour 100 francs. Le bénéfice va entièrement à nos juniors du Team-Vallon.

### Comité pour la saison 2021/22

Jean-Marc Tonna, président; Patricia Boillat, caissière; Raphael Bovy, responsable juniors Team Vallon; Marco Toreggianni, responsable administratif; Pierre-André Langel, responsable sponsoring; Baptiste Langel, responsable manifestations.

Postes vacants: vice-président, secrétaire, responsable buvette, aides dans les divers teams buvette et manifs (tous ces postes sont répartis actuellement au sein du comité).

### Remerciements

Des remerciements à tous ceux qui s'investissent pour la vie associative, à la population qui nous soutient, aux sponsors et donateurs et un remerciement particulier à la municipalité de Courtelary pour son soutien.

Au nom du FC Courtelary, je vous souhaite de belles vacances.

| jean-marc tonna, président

## FSG PÉRY-REUCHENETTE 🏐

## Recherche volleyeurs ou unihockeyeurs

Les salles sont à nouveau ouvertes pour la pratique du sport à la FSG Péry, et ce également durant les vacances scolaires.

La société propose pour le moment deux types de sport qui sont le volley loisir et le unihockey. Force est de constater qu'après cette longue période de repos forcé, pour l'instant les amateurs ne se pressent pas au portillon.

Alors vous, les jeunes qui avez besoin de dépenser votre énergie, si vous avez envie de bouger, de découvrir un nouveau sport, vous êtes les bienvenus. Hommes, femmes et les plus âgés également bien entendu.

Les entraînements de volley loisir se déroulent tous les mercredis de 20h30 à 22h et les entraînements d'unihockey tous les mercredis et

vendredis de 19h à 20h30.

Vous souhaitez débiter dans l'un de ces sports? Vous avez des questions? N'hésitez pas à contacter les responsables. Pour le unihockey, Christophe Joray, 079 362 85 14 et pour le volley loisir, Florian Lorient au 079 232 64 54. Nous espérons avoir satisfait votre curiosité et vous retrouver nombreux dans la halle de sport du centre sportif de Péry. | fl

Délai sport  
LUNDI SOIR

## COURSE À PIED 🏃

# Que de progrès pour Mickael Marti depuis son séjour au Kenya

Depuis son retour du camp d'entraînement au Kenya (mai) qu'il a suivi durant 3 semaines, Mickael Marti suit scrupuleusement les plans d'entraînement de Charlie Hofmann, qui était son entraîneur sur place à Iten.

Les progrès sont constants et dès sa 1<sup>re</sup> course en Suisse il a pris une belle 2<sup>e</sup> place à la PasswangBerglauf (catégorie junior), course qualificative pour rejoindre l'équipe nationale de la discipline. Ce résultat lui a permis de se positionner au 9<sup>e</sup> rang (toutes catégories confondues) sur un total de 296 participants.

Il a ensuite enchaîné les étapes du tour du canton de Neuchâtel où à nouveau il termine au 2<sup>e</sup> rang sur le petit parcours de 7 km, puis les premières compétitions sur piste ont pu se dérouler en prenant soin de respecter les mesures sanitaires.

Il réalise un nouveau record personnel sur 3000 m à La Chaux-de-Fonds le 2 juin en 9'14 puis participe sur la même distance aux championnats de la zone Ouest (cantons romands + Berne) où il décroche le 20 juin une magnifique médaille d'argent (U18) en 9'04, ceci confirmant la médaille d'argent déjà gagnée en 2019 sur la distance de 2000 m en catégorie U16.

Avec des fourmis dans les jambes, il s'est rendu le 29 juin à Brugg (AG) pour essayer encore d'améliorer son temps et s'approcher des 9 minutes.



A mi-parcours l'objectif était encore possible, mais comme il s'est retrouvé seul sur le dernier km, il a perdu de précieuses secondes, mais améliore à nouveau son temps à 9'02''60 qui correspond actuellement au 2<sup>e</sup> temps suisse de sa catégorie d'âge. Bravo pour la performance.

Grâce à sa constance et ses bons résultats, Mickael a pu être la personne qui présentait le 3<sup>e</sup> parcours du BCN Tour à Neuchâtel et il a ensuite été invité pour un reportage sur le plateau de Canal Alpha à Cortaillod le jeudi 1<sup>er</sup> juillet. Il est possible de revoir ce reportage de 8 minutes sur Internet à l'adresse suivante: [www.canal-alpha/play/le-canal-sportif/episode](http://www.canal-alpha/play/le-canal-sportif/episode).

Il faut dire que le BCN Tour Neuchâtel a toujours été sa course de cœur avec 11 années sans jamais louper une seule des 5 étapes annuelles, course où il a porté à 45 reprises le maillot jaune de leader, dont 5x sur le grand parcours en catégorie junior. Depuis 2 ans, la course se déroule par des départs individuels à cause de la pandémie.

On peut souhaiter à Mickael de belles vacances d'été avec comme objectif de réaliser une grande performance aux championnats suisses de course de Montagne qui auront lieu à la Tour de Moron le dimanche 26 septembre. | son coach

## LA VIGNEROLLE SONCEBOZ 📍

## Tir de printemps de l'AJBST



Pierre von Känel (1940) et Cédric Mathez (2005), le plus âgé et le plus jeune du tir 2021

Le week-end dernier a eu lieu le traditionnel tir de printemps de l'AJBST qui a réuni 18 tireurs dans les deux disciplines de 25 et 50 m. Sur la distance de 25 m, sur les 18 participants, 12 avec pistolet d'ordonnance

(PO) 9 mm et 6 avec pistolet sport à percussion annulaire (PPA). Parmi les 18 participants, on trouvait 11 élites/seniors, 4 vétérans, 2 seniors/vétérans et 1 junior U17. Cette édition 2021 n'avait pas de classement par

société, mais seulement des classements individuels.

### Distance 25 m

149 pts: Laurent Tièche, Sonceboz, Patrick Weber, Sonceboz. 146 pts: Yann

Schindler, Sonceboz. 143 pts: Raphaël Stampfli, Sonceboz. 139 pts: Christian Grossenbacher, Sonceboz, Bernard Grossniklaus, Châtillon-Prêles, Paul-Albert Gauchat, Châtillon-Prêles. 138 pts: Deolinda Valente, Sonceboz, Henri Mathez, Sonceboz. 136 pts: Bernard Grosjean, Sonceboz, Christophe Hazard, Sonceboz. 134 pts: Daniel Muller, Sonceboz, Cédric Mathez, Sonceboz, Pierre von Känel, Malleray-Bévilard. 133 pts: David Deletête, Sonceboz. 132 pts: Patrick Küng, Châtillon-Prêles. 105 pts: Pierre-André Nicolet, Sonceboz. 88 pts: Patricia Küng, Châtillon-Prêles.

### Distance 50 m

96 pts: Patrick Weber, Sonceboz. 85 pts: Pierre von Känel, Malleray-Bévilard, Paul-Albert Gauchat, Châtillon-Prêles, Christophe Hazard, Sonceboz. 83 pts: Davis Deletête, Sonceboz. 78 pts: Raphaël Stampfli, Sonceboz.

A relever la participation de deux dames, Deolinda Valente et Patricia Küng et celle du junior Cédric Mathez âgé de 16 ans qui prend la 13<sup>e</sup> place en catégorie 25 mètres. | jcl

## TENNIS CLUB MONT-SOLEIL 🎾

## Jeunes séniors héroïques



Après un début de saison et un tour qualificatif compliqués, l'équipe du TC Mont-Soleil jeunes séniors a su réagir lors des finales contre la relégation.

Alors que tous les voyants étaient au rouge, notre équipe se déplaçait en terre fribourgeoise dans un match couperet contre le Tennis-Club Glâne.

Sous une pluie fine et après des matchs équilibrés, aucune équipe ne prenait l'avantage, 3-3 à l'issue des simples.

Notre capitaine Frank Schneider composait alors des paires de doubles qui allaient être décisives. Remportant les 2 premiers doubles, notre dream team savourait sa victoire 5-3, ne devant même pas jouer la dernière partie. Bravo et merci pour ces bons moments se terminant bien évidemment autour d'une table en chantant: «Non, non, non, Montso n'est pas mort... car il gagne encore.»

| gs

Réclame

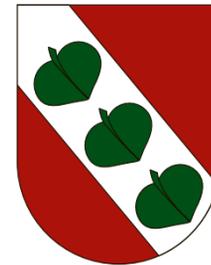


**Cadeau attractif à l'ouverture**  
[cec.clientis.ch/jeunesse](http://cec.clientis.ch/jeunesse)

## Compte privé25

- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro gratuite
- e-Banking et app bancaire sur ton mobile

**Clientis**  
Caisse d'Epargne Courtelary



## District



PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée paroissiale

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la paroisse de Rondchâtel, le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 15 juin 2021 est déposé publiquement auprès du secrétariat paroissial au chemin du Collège 12 à Péry jusqu'au 9 août 2021 inclus où il peut être consulté durant les heures d'ouverture, mais en prenant au préalable rendez-vous au no de tél 032 485 11 85. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil de paroisse, chemin du Collège 12 à 2603 Péry.

Péry, le 9 juillet 2021

*Le Conseil de paroisse de Rondchâtel*

## Cortébert



### Avis de construction

**Requérant:** Fenster-tec GmbH, rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz-Sombeval.  
**Auteur du projet:** Fenster-tec GmbH, Safi Shekeb, rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz-Sombeval.  
**Propriétaire foncier:** Fenster-tec GmbH, rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz-Sombeval.  
**Projet:** construction d'une maison familiale de 6,5 pièces.  
**Lieu-dit:** Les Ouchettes 14.  
**Parcelle:** 1060.  
**Zone:** ZPO.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Fondations:** radier en B.A. et fondations pare-gel, prof. 80 cm.  
**Façades:** isolation périphérique + crépi de finition / blanc cassé.  
**Toit:** forme: plat; inclinaison: 8%; matériel: toiture en B.A.; couleur: toit végétalisé.  
**Zone de protection des eaux:** Au.  
**Evacuation des eaux usées:** raccordement à la Step.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 2 juillet 2021

*Le Secrétariat municipal*

Réclame



**Selbsthilfe BE**  
Info-Entraide BE

### Les centres de consultation

à votre proximité

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00

Je m'aide...  
aidons nous !



## Courtelary



### Publication Modification mineure du plan de quartier valant permis de construire « Parc éolien Mont-Crosin – Mont-Soleil – Montagne du Droit » au sens de l'art. 88 al. 6 LC

#### Décision du conseil communal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Le Conseil communal de Courtelary a arrêté la modification mineure susmentionnée le 29 juin 2021.

La décision du Conseil communal peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale.

Courtelary, le 9 juillet 2021

*Le Conseil communal*

### Avis de construction

**Requérant:** Oppliger Alexandre, La Tannerie 1, 2608 Courtelary.  
**Auteur du projet:** idem que requérant.  
**Propriétaire foncier:** idem que requérant.  
**Projet de construction:** construction d'un galetas pour entreposer du matériel agricole sous le couvert existant sis à La Praye 16, sur la parcelle N° 528, zone agricole.  
**Dimension:** selon plans déposés.  
**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.  
 Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.  
 Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 6 juillet 2021

*Le Secrétariat municipal*

## Péry-La Heutte



COMMUNE BOURGEOISE DE PÉRY

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de Bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 59 al. 1 du règlement d'organisation de la Bourgeoisie de Péry, le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2021 est déposé publiquement au secrétariat de la Bourgeoisie jusqu'au 31 juillet 2021 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter la secrétaire au 079 403 89 34.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Péry, le 8 juillet 2021

*Le Secrétariat de Bourgeoisie*

## Renan



### Dépôt public

Durant la fermeture du bureau communal pendant les vacances d'été 2021, soit du lundi 19 juillet au vendredi 6 août 2021, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous au bureau municipal. Nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec le maire, Jean-Claude Vaucher au 079 342 95 60 afin de fixer un rendez-vous.

Renan, le 9 juillet 2021

*Le Conseil municipal*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** HD Immobilier Sàrl, rue des Puits 6, 2616 Renan.  
**Emplacement:** parcelle N° 525, au lieu-dit: « rue des Puits 6 », commune de Renan.  
**Projet:** changement d'affectation d'une salle pour la mise en place de l'école à journée continue au 1<sup>er</sup> étage et d'une entreprise sanitaire/chauffage/ferblanterie au rez-de-chaussée, modification des fenêtres et des portes d'accès et pose d'une enseigne publicitaire en façade sud.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** ZAC.  
**Recensement arch.:** ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 2 juillet 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** HD Immobilier Sàrl, rue des Puits 6, 2616 Renan.  
**Emplacement:** parcelle N° 51, au lieu-dit: « rue des Puits 4 », commune de Renan.  
**Projet:** changement d'affectation d'une salle pour la mise en place de l'école à journée continue (cuisine et espace de restauration), remplacement de la porte d'entrée avec l'aménagement d'une rampe d'accès + démolition des installations sanitaires au sous-sol pour agrandir l'espace de stockage de l'entreprise de sanitaire/chauffage/ferblanterie.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** ZAC.  
**Recensement arch.:** ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 2 juillet 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Avis de construction

**Requérante:** Juillard Céline, Grand-rue 14, 2616 Renan.  
**Auteur du projet:** HD Jardin, Grand-rue 47, 2616 Renan.  
**Adresse du projet:** parcelle N° 34, Grand-rue 14, 2616 Renan.

**Descriptif du projet:** création d'une terrasse en dalles et cailloux avec une palissade en bois intercalée de bacs en fleurs et création d'une passerelle en bois pour y accéder et d'une porte côté sud-est du bâtiment.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de construction:** zone centre.

**Dérogation:** –  
**Zone / périmètres protégés:** ensembles bâtis et structurés.

**Objet protégé:** –  
**Dépôt public:** du 9 juillet au 10 août 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 9 juillet 2021

*Le Conseil municipal*

## Romont



### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du règlement d'organisation de la commune de Romont, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 24 juin 2021 est déposé publiquement auprès de l'administration communale du 9 juillet 2021 au 9 août 2021 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet ou sur rendez-vous, durant la fermeture estivale du bureau communal, en prenant contact au 078 899 02 02.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Romont, le 9 juillet 2021

*Le Conseil municipal*

COMMUNE BOURGEOISE DE ROMONT

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Conformément à l'art. 63 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 11 juin 2021 est déposé publiquement durant 20 jours, soit du 9 juillet 2021 au 29 juillet 2021.

Durant ce délai, il peut être consulté sur demande préalable chez Valentin Kohler, président (tél. 079 214 47 30), ou à l'adresse www.romont.net/Bourgeoisie/Bourgeoisie.htm.

Durant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit devant le Conseil bourgeoise.

Romont, le 9 juillet 2021

*Le Conseil bourgeoise*

## Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérants:** Chantal et Yves Affolter, rue de la Fourchaux 20, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** A Gestion et planification de projets Sàrl, rue de la Fourchaux 20, 2610 Saint-Imier.

**Emplacement:** parcelle N° 2153, au lieu-dit: «route de Sonvilier 33-35», commune de Saint-Imier.

**Projet:** construction de deux villas mitoyennes avec garages, démolition d'un mur pour la création d'un accès, aménagement des abords avec construction de plusieurs murs de soutènement, installation de panneaux solaires thermiques sur le pan sud du toit.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zones:** C3a + Hfmd.

**Dérogations:** art. 80, 83 LR et 27 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 juillet 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Permis de construire 21-47

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Jean-Jakob Nikles, sur le Pont 5a, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** idem MO.

**Adresse du projet:** BF 368 + 2064, sur le Pont 6, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** démolition et reconstruction du pan est de la toiture, modification de la pente de la toiture, ouverture de fenêtres en façade est et installation de portes séquentielles en façades est.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de construction:** zone mixte M2 C3c.

**Dérogation:** –

**Zone / périmètre protégé:** –

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 2 juillet 2021 au 2 août 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 juillet 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

### Permis de construire 21-44

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Longines Compagnie des montres Francillon SA, Les Longines 8, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** Etienne Chavanne SA, rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

**Adresse du projet:** BF 28, Les Longines 3, Les Longines 13, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** création de nouveaux locaux souterrains comprenant une pièce de stockage, vestiaires avec douches et w.c. et une salle de yoga. Réfection des conduites de chauffage existantes passant entre le bâtiment N° 3 et 13.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** A2.

**Dérogation:** –

**Zone / périmètre protégé:** –

**Objet protégé:** bâtiment digne de conservation (L5).

**Dépôt public:** du 2 juillet 2021 au 2 août 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 juillet 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Cuhe SA, La Perrette, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** Bureau d'architecture Etienne Maya SA, route de l'Areuse 5, 2016 Cortaillod.

**Emplacement:** parcelle N° 1026, au lieu-dit: «La Perrette», commune de Saint-Imier.

**Projet:** construction d'un garage semi-enterré et d'une piscine extérieure, modification des aménagements extérieurs, modification de l'accès existant avec construction de murs de soutènement, création d'un nouvel accès rural, remplacement du chauffage existant par l'installation d'une pompe à chaleur dans la remise existante (La Perrette 32) et pose de panneaux photovoltaïques sur le pan sud du toit de l'immeuble La Perrette 31a.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT, 25 LCFo et 13 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juillet 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Permis de construire 21-38

**Requérant/Maître d'ouvrage:** Ferhat Karadas, route de Sonvilier 26, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** André Tellenbach, rue de la Printanière 36, 2720 Tramelan.

**Adresse du projet:** BF 1072, route de Sonvilier 26, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** remodelage du terrain, construction d'une piscine extérieure chauffée par PAC, construction de deux pergolas, démolition d'un mur réalisé sans autorisation en limite est et remplacement par une haie, construction du mur de la terrasse avec agrandissement de la terrasse, déplacement de l'escalier du jardin et construction d'un mur surmonté d'une barrière en limite sud de propriété (demande a posteriori).

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** ZHfmd C2a.

**Dérogation:** –

**Zone / périmètre protégé:** –

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 9 juillet 2021 au 9 août 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 9 juillet 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

EGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE -  
PAROISSE DE SAINT-IMIER  
ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DU JURA  
BERNOIS - DIASPORA DU CANTON DU JURA

### Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la paroisse

Conformément à l'art. 69 du Règlement d'organisation du 10 avril 2020 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 est déposé publiquement du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 19 juillet 2021 auprès de Roger Brun, Reconvilier (078 763 43 21). Ce procès-verbal aura été accepté par les scrutateurs lors de la présente parution. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec la personne susmentionnée pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès de l'Administration extraordinaire de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, case postale 207, rue Denise-Bindschedler-Robert 6, à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt, il sera accepté par le Conseil de paroisse lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

Saint-Imier, le 29 juin 2021

*Le Conseil de paroisse*

## Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Sarah Bangerter, route de Plagne 34, 2537 Vauffelin.

**Auteur du projet:** Oberli + Vogt Haustechnik GmbH, Sonnenrain 9, 2544 Bettlach.

**Emplacement:** parcelles N° 367 et 368, aux lieux-dits: «route de Plagne 32 et 34», Vauffelin, commune de Sauge.

**Projet:** pose de deux pompes à chaleur à l'extérieur.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 juillet 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Avis de construction

**Requérants:** Gabriela et Andreas Fischer, Tessenbergstr. 34, 2505 Bienne.

**Auteur du projet:** Bauwelt Architekten SA, Norbjør Michael, Cornouillerstr. 6, 2502 Bienne.

**Propriétaires fonciers:** Gabriela et Andreas Fischer, Tessenbergstr. 34, 2505 Bienne

**Projet:** réfection de la toiture avec isolation, remplacement des tuiles par des Eternits de couleur noire, remplacement des panneaux de bois de la façade sud-ouest par des panneaux en bois teintés bruns au lieu-dit «Les Boveresses 53c» sis sur parcelle N° 861 du ban de Plagne, hors zone.

**Dérogation:** art. 24ss LAT.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 5 juillet 2021

*Le Conseil municipal*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Commune de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne.

**Auteur du projet:** Wel Consulting Sàrl, Ingénieurs civils, route Principale 23, 2534 Orvin.

**Emplacement:** parcelles N° 47, 52 et 271, au lieu-dit: «Chemin du Canal», Frinvilier, commune de Sauge.

**Projet:** réfection et sécurisation de la passerelle piétonne sur la Suze comprenant la mise en place d'un caillebotis sur la structure en béton existante et d'un garde-corps métallique.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Zone de protection:** végétation des rives (selon RCC).

**Recensement arch.:** objet digne de protection / objet C.

**Dérogations:** art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juillet 2021

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

Réclame

**Votre don facilite la vie de Marlène.**

**Cerebral**  
Aider rapproche

Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral  
[www.cerebral.ch](http://www.cerebral.ch)

Nous remercions la maison d'édition pour son aide lors de la réalisation de cette annonce.

**Compte postal: 80-48-4**

## Sonceboz-Sombeval



### Avis de construction

N° 2021-4824

N° Commune: 262021

**Requérant:** David Voegeli, rue du Collège 11 e, 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Auteur du projet:** Tsamalax Pierrick, Greenery Concept sarl, route de Pré Bois 14, 1216 Cointrin.

**Emplacement:** rue du Collège 11 e, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 891.

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une PAC air/eau.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

**Dérogation:** néant.

**Périmètre protégé:** néant.

**Objet protégé:** néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 9 juillet 2021

*Le Bureau communal*

### Avis de construction

N° 2021-4825

N° Commune: 282021

**Requérante:** Doris Vorpe, Fin des Crêts 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.

**Auteur du projet:** Jean-Pierre Marti, La Chauz 17b, 2722 Reussilles.

**Emplacement:** Fin des Crêts 3, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 726.

**Projet:** remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur air-eau et installation de 19 panneaux solaires.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

**Dérogation:** néant.

**Périmètre protégé:** néant.

**Objet protégé:** néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 9 juillet 2021

*Le Bureau communal*

## Tramelan



### Avis de construction N° 2021/45

**Requérants:** Bartlomé Ulrich, rue de l'Ouest 2, 2720 Tramelan.

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

**Projet:** remplacement du chauffage par une pompe à chaleur extérieure côté est du bâtiment existant (avec protection visuelle). Parcelle N° 2010, zone H2. Emplacement: rue de l'Ouest 2, 2720 Tramelan.

**Dimensions:** selon plans et formulaires déposés.

**Dérogation:** art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

**Protection des eaux:** secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 2 juillet 2021 au 3 août 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 2 juillet 2021

*La Commune de Tramelan*

### Avis de construction N°2021/47

**Requérants:** Boss Mireille et Harold, rue du Pont 2, 2720 Tramelan.

**Auteur du projet:** Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure au sud du bâtiment existant (sous un cache) + réalisation d'un socle en béton. Parcelle N° 367, zone SBT. Emplacement: rue du Pont 2, 2720 Tramelan.

**Dimensions:** selon plans et formulaires déposés.

**Dérogations:** art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure. A151 du RCC, art. 8, al. 2 - concernant la distance à la limite des PAC.

**Protection des eaux:** secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 2 juillet 2021 au 3 août 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 2 juillet 2021

*La Commune de Tramelan*

### Avis de construction N°2021/50

**Requérant:** Charpié Frédéric, Le Saucy 30, 2722 Les Reussilles.

**Auteur du projet:** Solex Ingénierie Sàrl, Fabien Vallat, rue Centrale 16, 2740 Moutier.

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord-est du bâtiment existant (sous un cache). Parcelle N° 3316, zone H2. Emplacement: Le Saucy 30, 2722 Les Reussilles.

**Dimensions:** selon plans et formulaires déposés.

**Dérogations:** - Art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

**Protection des eaux:** secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 9 juillet 2021 au 10 août 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 9 juillet 2021

*La Commune de Tramelan*

## Villeret



### Dépôt public

Durant la fermeture du bureau communal pendant les vacances d'été 2021, soit du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2021, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal, rue Principale 24 à 2613 Villeret. Nous vous prions de prendre contact, entre 8 h et 12 h en téléphonant au 032 941 23 31, pour fixer rendez-vous.

Villeret, le 5 juillet 2021

*Le Conseil municipal*

### Avis de construction

**Maîtres d'ouvrage et propriétaires fonciers:** Genovese Guichard Daniela et Guichard Sébastien, rue Principale 61, 2613 Villeret.

**Auteur du projet:** Zep Guido, Passage de l'If 1, 2615 Sonvilier.

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur (air) extérieure pour le chauffage de l'immeuble et de l'eau domestique.

**Emplacement:** parcelle N° 630, rue Principale 61, Villeret, zone H3.

**Dimensions, spécificités:** selon plans déposés.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 8 août 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 9 juillet 2021

*Le Secrétariat municipal*

### Réclame



## Canton de Berne



# Protection financière pour les manifestations

Le Conseil-exécutif a fixé dans une nouvelle ordonnance les modalités d'une protection financière destinée aux manifestations dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Ce parapluie de protection permet à la Confédération et aux cantons de participer aux coûts non couverts des organisateurs de manifestations d'importance supracantonale annulées en raison de la pandémie de coronavirus.

La loi Covid-19 adoptée par le Parlement fédéral lors de sa session de printemps permet à la Confédération de participer aux coûts non couverts des organisateurs de manifestations d'importance supracantonale. Si des manifestations doivent être annulées ou reportées en raison de la situation épidémiologique, la Confédération et les cantons participent aux coûts non couverts de ces événements (parapluie de protection). Cependant, la Confédération apporte sa contribution à condition que le canton prenne à sa charge une part équivalente du financement. Le canton de Berne a décidé de franchir le pas et alloue, fonds de la Confédération compris, 50 millions de francs à cet effet. Le Grand Conseil a voté pour cela un crédit-cadre de 26 millions de francs (25 millions pour le parapluie de protection et 1 million pour la mise en œuvre). Peuvent prétendre à une aide les manifestations publiques qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 avril 2022 et qui réuniront plus de 1000 personnes par jour. L'ordonnance cantonale sur les mesures concernant les manifestations publiques d'importance supracantonale en lien avec l'épidémie de Covid-19 que vient d'édicter le Conseil-exécutif met en place ce parapluie de protection et régleme sa mise en œuvre dans le canton de Berne.

### Soutien réservé aux manifestations ayant lieu dans le canton de Berne

L'ordonnance reprend l'essentiel des prescriptions de la Confédération. Elle précise cependant que seules les manifestations qui se déroulent dans le canton de Berne peuvent être soutenues. Les manifestations publiques dans le domaine de la culture seront aidées si elles bénéficiaient également d'indemnités pour pertes financières. Dans le domaine du sport, les matches de ligue et les matches de coupe des équipes de club n'obtiendront pas d'aide,

alors que les manifestations supracantonales mobiles telles que les courses cyclistes sur route pourront être soutenues à certaines conditions.

Les moyens à disposition seront répartis en deux tranches: une pour les manifestations organisées jusqu'à novembre 2021 et une pour celles organisées de décembre 2021 à avril 2022. Les demandes doivent être déposées dans les meilleurs délais. Les demandes concernant les manifestations qui auront lieu à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 sont à déposer deux mois au plus tard avant le début de la manifestation. Constituée des deux tiers des moyens financiers disponibles, la première tranche est mieux dotée que la seconde. Les moyens non utilisés de la première tranche seront ajoutés à ceux de la seconde. Dans chaque tranche, les subventions seront accordées dans l'ordre de réception des demandes.

### Mise en œuvre coordonnée par les préfetures

L'autorité responsable de l'octroi des aides est la même que celle qui délivre les autorisations pour les plans de protection et pour les manifestations elles-mêmes: la préfecture. Dans un premier temps, elle rend une décision concernant la garantie de participation du canton aux coûts non couverts. Dans un second temps, elle rend une décision sur la participation concrète aux coûts non couverts si la manifestation est annulée ou reportée ou si elle ne peut avoir lieu dans le cadre prévu. Le Directoire des préfetures coordonne la mise en œuvre. Comme pour l'autorisation de la manifestation elle-même, les demandes doivent être adressées à la commune dans laquelle a lieu l'événement. On table actuellement sur 70 à 100 demandes pour l'ensemble du canton. La préparation du dispositif se poursuit sans relâche. Il sera possible de déposer des demandes à partir de la mi-juillet.

### Sécurité de planification des manifestations grâce au crédit-cadre

Le crédit-cadre en faveur des manifestations publiques devrait permettre aux organisateurs de planifier ces événements avec davantage de sécurité, sachant que les grandes manifestations nécessitent un temps de préparation important. Le Grand Conseil a approuvé ce crédit-cadre le 15 juin 2021.

## Fermeture estivale

*La Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 23 juillet, 30 juillet et 6 août prochains*

**Première parution après les vacances: le vendredi 13 août**

*L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 19 juillet au 6 août*

**D'ores et déjà, bel été à tous!**